U d'/of OTTAWA
39003001399913

30-3-35

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/rhinetfrance00joha

RHIN ET FRANCE

DU MÊME AUTEUR

L'Evolution du roman social en France au XIXe siècle (1910) [*épuisé*].

Péguy et ses Cahiers (in *Les Lettres*, numéro spécial).

L'Evolution de Georges Sorel (in *Les Lettres*, numéro spécial).

Ainsi parlait Romain Rolland (in *Les Lettres*).

(Il reste quelques exemplaires de ces trois essais, parus, le premier à la fin de 1913, les deux autres en 1914.)

La Conversion d'un catholique germanophile : L'Affaire Prum et l'évolution du Centre catholique allemand (Cet ouvrage a été traduit en espagnol) (1915).

Le Principe des Nationalités (Nouvelle Librairie Nationale), 1918.

EN PRÉPARATION

Projets littéraires et Propos familiers de Charles Péguy.

RENÉ JOHANNET

—

RHIN ET FRANCE

DE L'IDÉE DE FRONTIÈRE NATURELLE. — PHILOSOPHIE DES FRONTIÈRES FRANÇAISES. — LE RHIN, FRONTIÈRE NATURELLE, FRONTIÈRE PASSIONNELLE, FRONTIÈRE STRATÉGIQUE. — CÉSAR ET LA GAULE. — LE DUEL DE L'EXPANSION FRANQUE ET DES LIMITES GALLO-ROMAINES. — LA LUTTE DE LA FRANCE POUR LA GAULE ET POUR LE RHIN. — LA NATIONALITÉ DU RHIN. — LE RÉSEAU RHÉNAN. — FER LORRAIN ET HOUILLE WESTPHALIENNE. — LA PLACE DU RHIN DANS L'UNIVERS. — RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE. — LE TERRITOIRE DE LA SARRE. — L'INDÉPENDANCE DU LUXEMBOURG. — LES ACCROISSEMENTS DE LA BELGIQUE. — LA QUESTION D'ALLEMAGNE. — LA GARDE AU RHIN, L'ÉQUILIBRE DES PUISSANCES ET L'AVENIR FRANÇAIS.

PARIS
NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE
3, PLACE DU PANTHÉON, 3

—

MCMXIX

DING LIBR

DC
59.8
.S4J6
1919

AU

MARÉCHAL FOCH

ET

A TOUT MINISTRE FRANÇAIS

QUI RENDRA

LE RHIN A LA FRANCE

PRÉFACE

Le Rhin est la frontière naturelle de la France. *Voilà une proposition sur quoi tous les partis peuvent s'accorder. Propagée par la royauté, réalisée par la République et par l'Empire, elle n'a jamais cessé d'animer les mouvements profonds de notre histoire. Des socialistes comme Barbès, des traditionalistes comme Bonald, des libéraux comme Chateaubriand — pour ne parler que des morts du siècle dernier — l'ont patronnée ensemble ou à tour de rôle, et l'effacement qu'elle a souffert, depuis* 1870, *ne constitue dans la conscience nationale qu'un épisode sans avenir, de même que les protestations d'un Proudhon ne servent qu'à en accuser mieux les contours.*

Le Rhin est la frontière naturelle de la France. Cette affirmation, catégorique et générale, paraît simple aussi. En réalité, à la regarder de plus près, ce ne sont pas des nuances qui se dé-

couvrent en elle, mais de formidables dissociations.

D'abord, qu'est-ce que le Rhin? *Ensuite, comment définir une* frontière naturelle? *Enfin, que doit-on entendre par* France? *Ces notions controversées ne s'adaptent pas toujours avec exactitude. Elles ont besoin d'être déterminées rationnellement, sans compter que, dans leur ensemble, elles paraissent se cabrer contre la réalité qu'elles traduisent, dès qu'on essaie de les préciser.*

Après tout, le Rhin proprement dit, le courant fluvial qui s'appelle le Rhin, n'a servi de frontière à la France que pendant quelques mois. Acquis en 1795, *il fut franchi en* 1810 *et même, si l'on veut pousser en cette matière la minutie jusqu'au scrupule, ce n'est pas de la paix incertaine de Bâle* (1795) *qu'il faut dater notre titre, mais des paix de Lunéville* (1801) *ou d'Amiens* (1802), *autrement authentiques et universelles. De même, si l'on veut observer les premiers empiétements de l'empereur sur la rive droite, en faveur de la France proprement dite, ce n'est pas* 1810 *qu'il faut attendre, mais c'est au moins à* 1808 *qu'il faut remonter, date de l'annexion de Wesel et de Castel, deux têtes de pont de la rive droite. Six années! Telle serait, dans notre histoire, la durée sincère de la réalisation politique du phénomène! Que l'on regarde ailleurs, dans les siècles, partout le Rhin s'offre à nos yeux, mais à l'état de désir ou de regret. La Gaule elle-même n'a connu le*

Rhin, le Rhin strict, que comme une limite administrative (1), *amplement dépassée par les légions, dont les camps jalonnaient, en pleine Bavière, le « seuil romain ».*

Quand nous disons : le Rhin, *dans cette proposition fondamentale, devons-nous évoquer* le fleuve, *ou* la région?

La conception de « frontière naturelle », si uniforme d'aspect, ne présente pas moins de cassures à l'examen. Qui dit frontière dit plus ou moins séparation. Or, il n'est pas de fleuve au monde, pas de détroit, pas de montagne qui n'unisse autant qu'il sépare. Les fleuves en particulier nous sont désignés par l'histoire comme les agents par excellence de la sociabilité interhumaine (2). *D'autre part, aucun d'eux ne se présente à nous paré des attributs incontestables d'une* spécialisation limitatrice.

Pourquoi alors disons-nous le Rhin, *plutôt que* la Meuse?

Enfin, si nous posons le Rhin comme notre borne nord-orientale, nous supposons du même

(1) Et encore, au début, les deux provinces de *Germanie* ont chevauché les deux rives pendant quelques décades. Est-ce à ce fait qu'est due la métaphore du Rhin, pour signifier la Germanie, qu'on relève dans un passage des *Fastes* d'Ovide, alors que partout ailleurs, depuis Pline l'ancien jusqu'à Ammien Marcellin, le Rhin est *Gaule* et *Romania* ?

(2) Lord Curzon, dans son livre *Frontiers,* a mis ce fait en évidence.

coup que ce qu'il renferme à l'ouest est français. Or il s'en faut que la géographie politique, plus complaisante que l'économie ou l'histoire, sanctionne ce rescrit. Outre le peuple belge, dont l'indépendance ne se discute pas, le Rhin baigne sur sa rive gauche des populations indubitablement germaniques, au moins pour le moment.

Qu'est-ce donc que la France?

Nous savons pourtant de science certaine que le Rhin est la frontière naturelle de la France. Aucune des objections, dont j'ai exposé ici avec force l'antagonisme essentiel, ne saurait prévaloir contre le consentement général.

Une question est pourtant soulevée par elles, qui vaut d'être éclaircie. On l'éclaircira en la posant d'abord sous son vrai jour. Moins qu'un fait, *notre proposition exprime une* idée, *une de ces* idées-programmes, *dont j'ai analysé le caractère dans le* Principe des Nationalités (1). *Je ne reviendrai pas sur les points de cette théorie, mais j'en ferai l'application à l'espèce actuelle.*

Après avoir isolé, débarbouillé, classé les éléments superficiels et internes de cette idée que « le Rhin est la frontière naturelle de la France », il conviendra d'en rechercher l'origine. Une fois cette origine découverte, il ne s'agira plus que de la confronter avec les faits, depuis son point de départ jusqu'à ses développements extrêmes.

(1) Je renvoie à ce volume de principes, dont celui-ci n'est que l'application.

Nous nous demanderons alors si elle s'appuie sur des songes ou sur des choses, si elle concorde ou non avec notre intérêt, si elle est juste, ou inique.

De vastes agglomérations d'idées et d'idéologies politico-sociales tiennent par quelque biais à l'idée rhénane : stratégie, production industrielle, nationalités, indemnisation, que sais-je encore! Dès que l'on touche au Rhin on émeut l'indigénat de plusieurs peuples, la sensibilité de plusieurs traditions, la technique de plusieurs économies. Prétendre résoudre l'une sans l'autre ces diverses questions confine à l'absurdité. Nous nous trouvons vis-à-vis d'un bloc dont l'analyse la plus délicate ne saurait modifier le caractère. C'est en vain que la stratégie, l'économie politique, la nationalité tenteraient d'accaparer le sens du problème et d'en exploiter la solution. C'est par rapport à la France qu'il convient de le situer, même dans ses aspects internationaux.

De là ce titre de Rhin et France, *sorti de la nature du sujet lui-même. Le livre pourrait aussi bien s'appeler* Rhin et Allemagne. *La conclusion n'en serait pas différente.*

RHIN ET FRANCE

I

DE L'IDEE DE FRONTIERE NATURELLE

I. — Le premier exercice de la réflexion, appliqué à l'idée de frontière *naturelle,* en fait ressortir aussitôt le côté factice. La frontière naturelle n'est pas une frontière naturelle. La seule frontière naturelle qui se puisse concevoir résulterait plutôt de l'équilibre des forces. Elle devrait tout au hasard, et rien à la préméditation. Or, l'idée de frontière naturelle sous-entend — d'une façon quelconque et nous verrons qu'il y en a au moins trois — une préméditation de cette sorte, une limitation positive, imposée ou élaborée par la nature. Il y aurait, en dehors de l'homme, un génie mystérieux qui contiendrait ses élans nationaux dans un cadre immobile et reconnaissable.

Analyser ainsi le contenu de l'idée en revient à préciser son caractère. La frontière *naturelle* constitue en réalité une frontière *rationnelle.* Ce

n'est pas le seul exemple que nous ayons, où la *logique* s'emploie à résoudre des problèmes *d'expérimentation!*

A dire le vrai, l'expérience en cette matière ne prononce que des oracles ambigus. Sans doute, nous voyons des peuples, confinés depuis des siècles, voire des millénaires, dans un domicile traditionnel, borné par une orographie invariable. Mais combien d'autres changent d'habitat, disparaissent, se réduisent à d'imperceptibles noyaux, ou se dilatent au contraire prodigieusement, quand ils ne s'évanouissent pas en poussière.

Les Persans, les Chinois cultivent les mêmes campagnes que leurs lointains aïeux. Le peuple sioux s'évanouit obscurément. Les Arabes occupent encore les immenses territoires de leurs conquêtes. Les Juifs s'égrènent dans l'univers.

II. — Il s'en faut donc que la *nature* contresigne la notion de frontière *naturelle*, en lui conférant je ne sais quel cachet d'obligation, en investissant tel ou tel accident du sol d'une « faculté limitante *à priori* » (Renan), bref en lui imprimant un caractère « fatal » (Himly) et compulsif. Naturelles ou artificielles, les frontières subissent inlassablement les flux et les reflux de la force, dont elles ne sont, pour ainsi dire, que les bouées signalétiques, portées, ici ou là, par des flots indifférents. Le Rhin, nous l'avons vu, n'a rigoureusement servi de frontière politique à notre

pays que pendant six années. Un pareil divorce entre le fait et sa définition, n'existât-il qu'à un seul exemplaire, ruine donc sans réplique cette *conception matérialiste de la frontière naturelle.*

Mais si la frontière naturelle n'incarne pas *ce qui est,* peut-être correspond-elle avec plus de bonheur à *ce qui doit ou devrait être?*

III. — Historiquement, il semble bien que la notion de frontière naturelle ait jailli d'une opération de cet ordre. Les premiers géographes grecs, dont les théories nous soient parvenues, avec ce goût pour l'organisation abstraite qui caractérise plus ou moins leur civilisation, transportaient volontiers sur le sol les figures géométriques tracées dans le ciel par les astronomes, et c'est probablement d'un compromis entre l'idée de nation, les tentatives de la géométrie cosmographique et les constatations de l'orographie que sortit peu à peu la notion de frontière naturelle. Son premier emploi fut de délimiter les continents. Strabon, par exemple, se montre choqué de l'indifférence des hommes d'Etat anciens pour les indications géographiques. A propos du passage des Dardanelles, dont les deux rives ressortissaient de son temps à deux subdivisions politiques différentes, en rapport avec la distinction de l'Europe et de l'Asie, Strabon nous confie : « L'extrémité du continent d'Europe, qui forme l'étroit chenal, où fut jeté le pont de Xerxès, a

reçu le nom de Chersonèse à cause de sa configuration (1). Sestos, la ville la plus forte de la Chersonèse, est située en face d'Abydos, et, par suite de sa proximité, a souvent appartenu au même maître, *dans un temps où la délimitation des Etats ne se faisait pas encore d'après la division naturelle des continents.* »

Le même Strabon, qui considère comme récente cette façon de tracer les frontières politiques, mais qui la considère aussi comme reçue, n'omet jamais, dans sa description de l'univers, de marquer les frontières naturelles des divers peuples de l'Empire.

Il fallait une période de paix générale — au moins une période où la zone pacifiée fût vaste — pour qu'une notion aussi théorique et aussi indifférente aux accidents de la force pût s'enraciner dans la pratique. Le premier effort de la force qui veut se réaliser, ne tient en effet aucun compte de semblables théories. Leur caractère platonique leur assigne pour climat de floraison ces époques de lassitude et de rassasiement, où l'homme, après avoir acquis, distribue son domaine. Cette besogne réclame d'ailleurs des ouvriers bien à soi.

IV. — Il n'est pas indifférent, par exemple, pour la France de 1919, que la Gaule d'il y a deux mille ans ait été conquise par l'homme le moins

(1) Chersonèse veut dire presqu'île.

sensible à l'appel de la tradition et le plus ouvert aux pénétrations « modernistes ». Après avoir soumis et rattaché à la République la Gaule chevelue, c'est-à-dire ce qui subsistait de Gaule en dehors de la Narbonnaise, César aménagea sa conquête sans tenir compte du traditionalisme sénatorial. Ce traditionalisme, qui connaissait à cette époque trois Gaules différentes, la Gaule Cisalpine, la Gaule Narbonnaise et la Gaule Chevelue, organisées de façons diverses selon leurs rapports avec des moments successifs de l'expansion romaine, aurait tendu de soi-même à se pétrifier dans les corps distincts de trois administrations autonomes.

C'est ce que ne fit pas César. Il rompit tranquillement avec le *mos majorum* et inaugura chez nous un certain ordre de choses, qu'il est difficile de ne pas nommer idéologique, puisqu'il dépend de la conception, nouvelle alors, des frontières naturelles, qui cadrait bien mal avec la Gallia que les Romains connaissaient (1) et qui, outre le domaine que nous lui assignons, usurpait encore, au moins par le nom, une bonne partie du bassin du Pô.

V. — Par ce geste hardi, César fondait à la fois deux Etats, la Gaule et l'Italie, ou plutôt il dessinait déjà le cadre idéologique de deux na-

(1) Il est douteux qu'avant cette date la *Gallia* ait rempli exactement ses frontières dites naturelles.

tionalités à venir. Sans doute, ce n'est pas lui, mais Auguste, qui étendra à la Cisalpine ce nom d'Italie, qui, depuis cinq ou six siècles, parti de la pointe extrême du Bruttium, s'enrichissait sur les pas des légions, mais d'un train moins vif que le leur, de domaines sans cesse accrus. Peu importe. Le nom d'Italie devait fatalement faire tache d'huile jusqu'à la courbe du bassin de l'Eridan, du jour où la Gallia par excellence, bloquée entre la mer, les Pyrénées et les Alpes, prenait une consistance inattendue. Qui doutera qu'une esthétique *sui generis* ne préside à des aménagements de ce genre, tributaires d'une conception rationnelle de la géographie, de l'ethnographie et de l'administration?

César et Auguste en furent les inventeurs ou plutôt les metteurs en œuvre. Après eux, les théoriciens pourront venir, ils pourront magnifier *l'idée,* fabriquée par les mains robustes des conquérants (1). Dans l'examen des « causes qui ont élevé si haut la puissance romaine », Strabon place au premier rang les avantages physiques de l'Italie, telle que les « définitions » d'Auguste la déterminent, et, parmi ces avantages physiques, il signale d'abord l'excellence de ses frontières naturelles : « L'Italie, déclare-t-il, se trouve être aussi sûrement gardée que pourrait l'être une île, puisque la mer l'entoure presque de tous

(1) Tacite ne manque pas d'observer que la Germanie a « des contours mal définis ».

les côtés et que, dans le court intervalle où la mer ne la baigne pas, un rempart de montagnes infranchissables la protège. »

Cette justification *à posteriori* de la grandeur de l'Etat romain, si étrangère en réalité aux vraies sources de son impérialisme, n'est que la traduction idéisée d'un phénomène où la politique, la géométrie, l'esthétique et le hasard jouent les rôles prépondérants.

VI. — Quoi qu'il en soit, dès le premier siècle de notre ère, l'Italie, l'Espagne, la Gaule naissent de l'exercice très reconnaissable du principe des frontières naturelles. *Quelque chose de plus fort que ces pays se produit, en même temps qu'eux, et c'est l'idée qu'on en a.* Accrochée pour toujours à des accidents permanents du sol, l'idée de l'Italie, l'idée de la Gaule poursuivront leur chemin dans l'imagination humaine en dépit des ravages de l'invasion et de l'émiettement féodal.

Quand leur réalité politique aura disparu, cette réalité idéale subsistera aussi intacte qu'aux jours de Domitien et de Trajan, et rien ne sera de taille à la prescrire. Bien mieux : elle livrera combat, à son tour, aux empiétements téméraires du fait pour les ramener à son ornière.

Légistes de France, poètes toscans pavoiseront ainsi leurs théories aux couleurs de l'idée gréco-romaine. Au delà des Alpes, Pétrarque célébrera l'Italie dans les termes que Strabon avait choisis.

Pierre Dubois, la tête non moins farcie de chansons que nourrie d'apophthegmes juridiques, adressera dans le même temps une missive à Philippe le Bel pour l'adjurer de prendre « toutes les terres qui sont en deçà du Rhin ».

Et pourquoi? Pour obéir à l'Idée, plus vigoureuse que les faits, mais qui est un fait par soi-même. Lorsque, en 1310, Philippe le Bel prend sous sa protection les habitants de Verdun, Henri VII somme le roi de France de couper court à ces procédés, mais il s'attire cette réponse, que les droits de nos souverains s'étendaient sur toutes « les anciennes limites de la Gaule ».

VII. — Ce fut une longue, dure, glorieuse et verbeuse histoire que celle des efforts français pour mouler notre Etat sur le modèle que César avait établi. Seuls, nos malheurs de 1870 ont pu en ralentir l'élan.

Ce n'est en effet que tout récemment que des écrivains, trop perméables à la défaite (1)—Emile Ollivier, Himly, Albert Sorel—ont jeté le discrédit sur l'idée même de frontière naturelle. Les uns, pour la combattre, s'appuient sur l'idée de nationalité élective et le libre droit des populations à déterminer leur patrie, la plupart font

(1) Chez certains, le phénomène peut s'expliquer par un renchérissement d'habileté : pour mieux revendiquer l'Alsace-Lorraine, on renonçait à la rive gauche du Rhin.

appel à l'histoire et lui demandent d'étaler — tâche facile! — les désaccords qui séparent l'idée du fait, et ils puisent dans cette discordance le principe d'une renonciation (1).

VIII. — Cette attitude de scepticisme a gagné jusqu'à la géographie. Dans un ouvrage du plus haut mérite, *Le Sol et l'Etat,* M. Camille Vallaux fait le procès de l'idée de frontière naturelle, d'abord en lui supposant une définition qui n'est peut-être pas sa définition normale, ensuite en l'opposant aux nécessités internes du développement politique.

M. Vallaux rejette absolument la distinction des frontières *artificielles* et des frontières *naturelles*. S'il la retenait, ce serait plutôt pour conférer à la frontière dite artificielle le caractère de naturalité usurpé par sa concurrente. Non pourtant qu'il renonce à la composante géographique dans la formation des frontières! Il la veut seulement moins simpliste et moins linéaire. Selon lui, la géographie influe sur la formation des frontières, principalement par une action d'ensemble, investie dans une zone par les caractères de *différenciation* qui spécialisent cette zone. Partant de là, il distingue les frontières *ébauchées*, telles qu'on les trouve entre pays neufs, d'ordinaire aux colonies, « lignes arbitraires, tracées

(1) Cf. à ce sujet mon *Principe des Nationalités,* livre III, ch. 3 et 4, et aussi livre II, fin du ch. 12.

sur les parties non politiques de la terre », qui n'ont qu'une valeur d'attente, les frontières *mortes*, comme celle qui sépare la France de l'Espagne, ainsi appelées parce que les mouvements politiques se ralentissent entre les deux Etats, qu'elles séparent et qui les négligent, enfin les frontières *vivantes* ou *d'accumulation*, les frontières dites artificielles, et seules vraiment naturelles, à savoir *déterminées* par la somme maxima d'énergies antagonistes dont elles traduisent un équilibre toujours grondant et en fusion. Ces frontières-là, intenses par leurs échanges économiques, acquièrent aussi une valeur d'arrêt formidable en se hérissant de forteresses.

Quant aux soi-disant frontières naturelles, ni les fleuves, qui unissent plus qu'ils ne séparent, ni les montagnes, ni les marais, ni les déserts, ni les mers ne remplissent l'office que leur prêtent l'ignorance ou l'illusion des amateurs et des diplomates. Seuls, *les déserts d'altitude* pourraient, à la rigueur, constituer une « frontière scientifique », mais ils sont si peu à la portée du commun des Etats qu'il vaut mieux n'en pas parler.

IX. — Je ne crois pas avoir affaibli dans ce bref résumé les arguments essentiels de M. Vallaux. Ils sont de taille, mais ils manquent leur but. Evidemment, si l'on veut entendre par frontière naturelle une *frontière à vertu intrinsèque-*

ment séparative, il n'est que trop facile de dérouler aux yeux de l'esprit un cinéma historique où de pareilles frontières subissent autant de flottements que les autres.

En réalité, les choses sont encore moins simples que M. Vallaux n'a l'air de le croire dans ses théories, d'un contenu si riche et d'une allure si personnelle. D'abord, artificielle ou naturelle, il n'y a pas de frontière idéale, c'est-à-dire aussi perméable que possible aux pénétrations avantageuses pour la nation et aussi rebelle que possible aux pénétrations ennemies, qu'elles soient de nature sanitaire, économique, démographique ou militaire. Ensuite, on n'a pas les frontières que l'on veut, on a celles que l'on peut, mais, on ne fera jamais admettre, par nul homme entendant, que le Rhin, par exemple, ou les Pyrénées, ne soient pas, et à moindres frais, tant en hommes qu'en matériel, d'une défense plus facile que la trouée de l'Oise ou la vallée de la Lys. Les adeptes les moins accommodants de la frontière naturelle n'ont jamais prétendu que les montagnes les plus escarpées ou le fleuve le plus large, le plus profond, le plus torrentiel, le désert le plus aride suppléassent à la défense et aux défenseurs.

Tout n'est d'ailleurs pas à négliger dans les théories de M. Vallaux sur la frontière et nous aurons l'occasion de lui faire des emprunts. Pour le moment, nous écarterons ses objections par le simple résumé de ce qu'est la frontière naturelle.

X. — En premier lieu, ce qu'elle n'est ni ne prétend être, c'est un accident de terrain, doué d'une vertu séparante, magique et intrinsèque. C'est en vain qu'on examinerait, par exemple, une carte en relief pour y découvrir des prédestinations politiques absolues ou même des indications par trop rigoureuses de développement.

La frontière naturelle doit sans doute son nom à la géographie, mais elle doit peut-être son essence à l'histoire raisonnée, du moins de nos jours. Même au début de son évolution comme idée, où le côté géographique semble l'emporter chez elle,l'apriorisme est loin de traduire tout son contenu. C'est par rapport à des peuples déjà anciens, déjà tassés, des peuples ancrés dans un habitat traditionnel qu'elle s'exprime. Quant à Strabon, dans l'enseignement de qui elle occupe une si grande place, il la conçoit, sans doute à son insu, relativement aux réalisations administratives des Césars. C'est l'Empire romain pacifié, soumis en tant que tel à l'action d'une esthétique administrative, où la tradition se marie aux nouveautés des théoriciens, qui lui sert de *milieu de suggestion* (1) pour la notion si vivace de frontière naturelle, qu'il léguera aux peuples modernes, issus du démembrement de l'Empire.

(1) Pour l'explication sociologique de ce terme, Cf. *Principe des Nationalités*, p. 9 et p. 361. Plus généralement, Cf. l'introduction et les ch. 2 et 3 du livre IV.

Du haut moyen âge à nos jours, loin d'être une expression purement matérielle, *la frontière naturelle vaut surtout comme idée-programme, appuyée sur l'histoire et projetée sur l'avenir par le plus volontaire des efforts.* C'est un aiguillon, arbitraire si l'on veut, dont l'histoire idéisée fouette la politique nationale, dans des pays surtout comme la France, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, au passé retentissant, façonné par les expériences les plus variées.

Les avantages physiques, réels ou fictifs, de la frontière naturelle entrent bien moins en ligne de compte, dans ce choix qu'on fait d'elle comme suprême directive, que les trésors d'histoire, de grandeur, de tradition, de continuité, d'identité nationale dont elle surabonde.

Les peuples qui l'adoptent n'y cherchent pas tant des garanties positives qu'ils ne lui demandent le secret d'un contentement intérieur, d'ordre passionnel, propre à exalter leur puissance, en la reliant aux destinées séculaires d'un coin du globe familier à leur destin. La frontière naturelle ne résulte pas d'un calcul mathématique, ce ne sont pas des procédés d'arpentage, de géodésie ou de triangulation qui la fixent ; ce sont les historiens, les orateurs, les poètes, les légistes, les conquérants qui en proclament la beauté, l'utilité, le génie créateur et organisateur. La frontière naturelle est une frontière organique idéale, un instrument plastique, où la volonté joue pour

le moins un rôle aussi grand que le souvenir passif ou l'intérêt matériel. Elle participe à la conscience la plus profonde qu'un peuple a de soi-même et de ses visées.

C'est pour ainsi dire la projection dans le conscient des forces mystérieuses, emmagasinées dans un moi national, par ses managers successifs, et qui rendent ce moi inerte ou énergique. Heureuse la nation qui prend contact avec son âme par l'intermédiaire de cette représentation parlante ! Elle y trouve un soutien aux heures dures, un remords aux heures lâches, un espoir aux heures de courage, un commandement et un signal : « Là est l'Ionie, ici commence le Péloponèse », avait marqué solennellement l'ancienne Grèce au milieu de l'isthme de Corinthe, comme le Danemark naissant dressera plus tard aux rives de l'Eider une borne pareille pour se délimiter d'avec les Impériaux.

XI. — De toutes les coutumes du moyen âge, il n'en est pas de plus frappantes que celles qui entouraient la création d'une ville de franchise. On plantait d'abord une croix, puis, un archer habile, adossé à cette croix, lançait de toutes ses forces quatre flèches symboliques vers les quatre points cardinaux. Il ne restait plus qu'à rattacher les points de chute pour délimiter la cité franche.

La fondation de la France moderne rappelle un

peu cette pratique. Quand ils prirent conscience de leur tâche, quand ils se mirent à identifier la France avec les forces durables qui parcourent l'ordre politique, quand ils songèrent à lui ménager une place dans l'histoire et dans la philosophie de l'histoire, de manière à encadrer leurs actions et celles de leurs héritiers dans un programme éprouvé, stable, défini, nos pères projetèrent autour d'eux, sur la terre qu'ils rêvaient d'assimiler, les bornes symboliques des frontières naturelles : au couchant, les profondeurs marines, les brumes et les sonorités de l'Océan ; au midi, la barrière fauve, compacte des Pyrénées, et le miroitement de la Très Verte ; à l'orient, les massifs alpestres, blancs de neiges et noirs de forêts ; au septentrion, l'ourlet torrentueux du Rhin, brillant des paillettes de la légende, le dieu Rhin, le dieu gaulois, couronné de pampres et ami des Francs.

Cette vision d'avenir reculait aussi la France dans le passé, elle l'agrandissait du souvenir gaulois et de l'organisation romaine, elle la grossissait de promesses immenses.

Que des théoriciens désintéressés prêtent à l'idée de frontière naturelle un sens épais, qu'ils s'acharnent à ruiner ce simulacre et triomphent de ses complaisances, que des adulateurs sans esprit la célèbrent de leur côté pour des vertus qu'elle ignore et des desseins qu'elle ne nourrit pas, voilà qui est facile, mais qui est faux. La

frontière naturelle, en France, ne se prête pas à ces combinaisons simplistes.

Elle n'est ni *physique,* ni *rationnelle,* ou plutôt elle est cela, mais consacré par *l'histoire*. Elle n'est pas science, elle n'est pas théorie, ou plutôt elle est science et théorie, mais surtout volonté. La frontière naturelle, en France, canalise la politique et illustre la tradition. Elle est idée autant que nature, elle est futur autant que passé, elle est nation autant que patrie.

XII.— La frontière naturelle,enfin, est beauté. Un peintre du dernier siècle, bien oublié aujourd'hui, s'était acquis une espèce de réputation par un procédé original. Il jetait d'abord sur la toile, sans ordre et sans étude, les couleurs qui se présentaient à son délire. Puis, ce jeu de hasard fini, notre homme en méditait le chaos. A force de planer sur cette ébauche, sa pensée y trouvait un sens, des formes surgissaient, suggérées par une rencontre ou par un noyau de couleurs. Des nuages apparaissaient dans ces gris, des terres dans ces ocres et dans ces violets. N'est-ce pas un cheval qui cherche là-bas à prendre tournure? Oui, et la charrue qu'il mène. Un pinceau savant retouchait aussitôt ces velléités sans réussite et, d'approximation en approximation, l'œuvre d'art surgissait enfin.

L'univers politique, travaillé par la force et la réflexion, parcourt un peu ces deux stades. Il

commence par l'instinct et il aboutit à l'esthétique. Aux ères de violence et de débâcle, la coalition des brutalités recouvre la toile de l'histoire de couleurs incohérentes et bavardes. Peu à peu cependant, la raison les corrige, leur cherche des contours qui satisfassent son besoin d'ordre, et le Cosmos succède aux Titans. Les peuples ont achevé leurs mélanges, ils ont fermenté, chacun dans sa coupe ; des identités se sont établies. Survienne l'ère des rassemblements et des administrations rationnelles au sein des empires, et la frontière naturelle reçoit un dernier coup de pouce. L'esprit s'y satisfait autant que la nature et, désormais, l'arbitraire des conquêtes et des déchirements ne sera qu'une défaillance passagère que les successeurs auront pour mission de racheter. L'idée de la frontière naturelle se suffira maintenant à elle seule. Par ses soins, l'évolution politique sera contenue dans des digues traditionnelles. Des lois sévères présideront à l'amalgame des nouveaux venus. Une image, une idée s'imposera aux actions des hommes et leur désignera des bornes sacrées, au delà desquelles il n'y a plus d'ordre, hors desquelles s'évanouit l'âme nationale et qui sont les piliers de la patrie, le contour et l'alignement des grands Etats.

II

FRANCIA : GALLIA

I. — Toute philosophie de l'histoire est un roman. Entendons par là qu'elle choisit dans l'ensemble des faits tel événement ou tel groupe de phénomènes *qui lui plaisent* pour ordonner le reste par rapport à ce noyau, conçu comme péripétie. C'est un point que Georges Sorel, dans ses pénétrantes études sur Renan, a fixé définitivement. De nos jours, la technique de Walter Scott, si populaire au début du XIXe siècle, domine encore toute la philosophie de l'histoire et chacun des auteurs qui se sont exercés dans ce genre, soit penseur, soit politicien de tempérament, n'a fait que transposer dans un milieu réel les méthodes favorables à la fiction romantique.

Le procédé n'a rien de blâmable en soi. La critique ne portera que sur ses excès ou sur ses travestissements. Il sera interdit, par exemple, de styliser à outrance, de rapetisser ou d'abstraire indûment et surtout *de donner comme un*

fait ce qui en est l'interprétation. Dès qu'on insère un fait dans une philosophie de l'histoire, il acquiert une *valeur finaliste* qui le transfigure et parfois qui le déforme. Il se cristallise pour ainsi dire suivant l'indice arbitraire d'une loi hétérogène à sa nature. Le malheur est mince lorsque l'œuvre, sincère, porte bien haut ses couleurs. La déloyauté intervient lorsqu'on veut faire passer pour histoire une certaine romantisation de l'événement, c'est-à-dire l'introduction dans le réel d'une mnémotechnie à thèse quelquefois fantaisiste et toujours partiale.

Des historiens comme Michelet croiront faire l'histoire de la France et n'écriront que les succès de sa démocratisation. L'avènement du Tiers, les réformes libérales, le progrès social sont acceptés dans ce genre d'ouvrages comme l'aimant dissimulé, mais actif, qui attire tout à soi, *per fas et nefas ;* on y voit la cote idéale du classement des faits, leur justification et leur étoile polaire. Plus rien n'apparaît que ce qui a la face tournée vers ce soleil bienheureux ; tout le reste est plongé dans l'ombre. Les préjugés de parti ou de nationalité s'en donnent ainsi à cœur joie et faussent bien des fois le mécanisme de la succession historique. On organise volontiers, en Allemagne, l'histoire universelle par rapport au traité de Verdun et certains historiens d'Italie n'ont pas cessé de placer la colonne Trajane au centre de leurs préoccupations nationales. L'avan-

tage de ce subterfuge réside dans la régularité dont il orne les événements. Des avenues royales sont ainsi percées dans l'histoire, par où le lecteur s'avance à l'aise et admire à son gré des perspectives savamment aménagées.

II. — Plus qu'une autre peut-être, l'histoire de France a bénéficié (ou souffert) de ces opérations artistiques : c'est qu'elle s'y prête mieux que toute autre : l'harmonie de son sol, l'unité de son développement, la clarté de ses annales, la prédisposent par excellence à solliciter l'intervention des experts. Ils n'y ont pas manqué. Attirés, les uns par la floraison sans seconde d'une dynastie maîtresse, d'autres par le rythme de ses crises, d'autres par la permanence de ses desseins, ils lui ont sculpté chacun des statues plus ou moins ressemblantes, mais toutes suggestives. Je ne sache pourtant pas qu'on ait composé l'œuvre d'ensemble qu'elle mérite, où se synthétiseraient les divergences de la terre, des siècles et des hommes, l'œuvre symbolique dont le nom serait : *la France à la poursuite de ses frontières naturelles.*

C'est là pourtant le dessein majeur qui, tantôt verbeux et triomphant, tantôt modeste, voilé parfois et comme honteux ,mais aussi, à d'autres époques, volontaire et retors, en tout cas jamais absent, parcourt toute notre hisoire depuis ses origines et en illumine les parties d'un feu in-

tense. Avec lui, tout paraît simple. Sans lui, tout disparaît: Admettez-le, tout s'ordonne. Contestez-le, tout s'écroule. Rien ne s'est fait de grand en France sans lui; on pourrait aller jusque-là de prétendre que sans lui, en France, rien ne s'est fait, tellement les labeurs secondaires de nos souverains et de nos grands hommes se perdent dans son vaste courant. C'est lui qui réunit de sa chaîne diamantine les populations diverses et les régimes contradictoires qui se sont heurtés, succédés, mêlés sur notre sol. C'est à lui que notre héros Vercingétorix s'est sacrifié; c'est lui qui a soumis César, son vainqueur. Notre dynastie nationale — la plus belle, la plus forte, la plus glorieuse qui ait ennobli un peuple — ne doit sa grandeur qu'aux services constants qu'elle lui a prêtés et au soin qu'elle a pris de confondre son destin et de subordonner ses plans à ceux de la France intégrale, la France éternelle. Au défaut de la dynastie, la politique française ne recouvre d'intérêt vital qu'aux moments où elle combat sans répit pour ses frontières, les seules qui valent d'être acquises, les frontières gauloises des Alpes à l'Océan, des Pyrénées au Rhin.

III. — Depuis le Ve siècle, en particulier, notre histoire peut être décrite comme le redressement des faits sous l'effort de l'idée, qui n'avoue pas sa déroute. Long et pénible travail,

qui a usé des générations, provoqué les plus beaux génies et sauvé une race.

La partie semblait pourtant bien perdue. Lorsque, dans ce sinistre hiver, qui pèse encore sur les destinées de chacun de nous, les barbares franchirent pour de bon le Rhin et déchiquetèrent nos traditions, il y avait plus de mille ans que la Gallia fonctionnait dans le monde comme centre ethnique organisé. C'était un des plus vieux pays de l'histoire et du commerce, plus vieux que l'Italie, plus vieux que la Grèce, titulaire, jadis, d'un empire illimité. Et voilà que cette entité, administrative, civilisatrice, que les Césars avaient garantie, s'évanouissait.

Certes, à travers le tohu-bohu des armes, on parle toujours de la *Gallia*. Malgré le déchirement des frontières, elle se poursuit par sa langue, par ses lois, par ses mœurs, qui lui survivent. Elle continue surtout de hanter l'imagination, comme ces taches lumineuses qui éblouissent le regard, bien que la lumière ait disparu. Réfugiée dans le royaume des idées, elle concurrence toujours sa terrible rivale, la *Francia*.

IV. — Ce n'est qu'une tache imperceptible dans l'univers politique, cette *Francia*, la première fois que nous la trouvons, au IVe siècle, indiquée d'une mention rapide, sur la carte de

Peutinger, comme occupant le nord du Rhin près de ses embouchures (1). Elle se tenait bien humble sur les lisières de la Gaule. Cent ans après, elle avait tout pris, au moins provisoirement et en théorie. Du Rhin, elle avait gagné puis dépassé la Somme, atteint la Loire et bordé le Rhin sur sa rive intérieure. Bientôt, elle allait battre les Pyrénées de son flot.

A l'époque mérovingienne (du Ve au VIIe siècle), la *Francia* proprement dite, moins vaste que le *regnum Francorum,* s'étend par excellence entre le Rhin, la mer et la Loire. Que signifie-t-elle? Elle représente le domaine d'établissement des Francs. Non qu'ils y soient, certes, en majorité! Dès cette époque, le gros de leur population, qui n'était pas bien importante, quelques petites centaines de mille, peut-être moins, et qui, en face des huit ou dix millions de Gaulois, faisait bien triste figure, s'était déjà cantonnée, pour y rester, dans les Flandres, où nous retrouvons aujourd'hui leurs descendants les plus authentiques. C'est là, entre le Rhin et la Somme, que se sont perpétués les Francs migrateurs. Quant à ceux qui restèrent fidèles à la Germanie, c'est dans la Bavière du

(1) La première fois, à la vérité, que le mot *Francia* apparaît, c'est sur une médaille de 313, pour désigner une femme en deuil, qui symbolise la victoire de Rome, sur nos « ancêtres ». On sait que c'était une coutume (par exemple dans les cortèges triomphaux) de symboliser les pays par des statues.

Nord, dans la haute et basse Franconie, que nous aurions le plus de chance de découvrir leurs arrière-neveux.

Néanmoins, les Francs Saliens et Ripuaires s'étaient assez répandus dans le Nord de la Gaule, pour que, l'orgueil de la conquête aidant, le pays, sans avoir changé de nature, leur empruntât déjà son nom. Au sud de la Loire, c'était toujours l'Aquitaine, pays d'occupation militaire, non de résidence paisible. La *Gallia* n'en subsistait pas moins comme fait religieux, ethnique, juridique, géographique. Et puis, l'ancêtre Clovis n'avait-il pas étendu sa large épée sur toute cette *Gallia?* N'en avait-il pas confisqué la possession, au moins théorique, au profit de sa race? Jamais les Mérovingiens n'oublieront la *Gallia* de César, la *Gallia* de Clovis. A travers tous leurs partages, la *Gallia* fait les frais du *regnum Francorum,* qui, grâce à elle, acquiert une unité idéale. Dès cette époque, les grandes divisions de la France du moyen âge, France proprement dite de Neustrie et d'Austrasie, Bourgogne et Aquitaine, sont en vigueur, mais encastrées dans cette unité que l'idée maintient, l'idée inoubliable de la *Gallia.*

V. — Elle ensoleille les *Histoires* de Grégoire de Tours : « *Ecce, mortuos fratres meos, ad me restitis omnem regnum; mihi universæ Galliæ subicientur!* » Maintenant que mes frères sont morts, *tout le royaume me revient ; toutes les Gau-*

les vont m'être soumises. Ce cri du cœur, échappé à Clovis, nous renseigne supérieurement sur l'évolution des idées ainsi que sur les événements qui les gouvernent. C'est par l'intermédiaire du *regnum Francorum* que la *Gallia* allait recouvrer insidieusement la *Francia*. Il suffira que ce *regnum*, en s'affermissant de l'Océan aux Alpes, des Pyrénées au Rhin, crée une *Francia* de plus en plus *gauloise* pour qu'à la longue les deux termes deviennent absolument synonymes. Ce progrès demandera des siècles à se produire et ce n'est guère qu'au XIe siècle qu'il sera définitif — avec toutes ses conséquences politiques, qui seront gigantesques.

Il ne se serait pas effectué sans l'aiguillon d'une *Gallia* solidement installée dans l'imagination des lettrés comme dans un poste de commandement idéologique. Jamais cette *Gallia* n'abdique ni ne cesse d'agir. On la retrouve notamment chaque fois que le *regnum* se rassemble sous un seul chef, en 613, en 629, réunions facilitées par l'unité morale et idéale indéfectible.

VI. — Les luttes de la Neustrie contre l'Austrasie, d'où sortira au VIIIe siècle une dynastie nouvelle, celle des Carolingiens, qui, par l'*imperium* impartageable, solidifieront prodigieusement l'idée de la *Francia* gallicisée et hâteront l'avénement de la France, ne sont que des guerres civiles, moins significatives encore au point de vue nationalité

que purent l'être plus tard les rivalités armées des Armagnacs et des Bourguignons. La *Gallia* traditionnelle est ballottée par ces troubles, mais, loin de sombrer, se fortifie à chaque secousse. C'est en effet avec les Carolingiens que nous la voyons reprendre du corps et assumer ouvertement la direction des conceptions idéologico-politiques.

Quand Charles le Grand, ce petit-fils de grands seigneurs aquitains (1), monta sur le trône rajeuni qu'il devait aux Francs d'Austrasie, en quoi consistait donc ce *regnum Francorum* qu'il allait porter à un tel point de puissance?

Eginhard, en nous le décrivant, prend un soin jaloux de le poser sur le socle ancestral de la *Gallia* : « Le royaume franc, transmis à Charles par Pépin, nous dit-il, était *borné par le Rhin* ; toutefois, il comprenait en outre la portion de Germanie habitée par des Francs, la Thuringe, le pays des Alamans et la Bavière. Charlemagne y ajouta le pays des Saxons et d'autres contrées ».

Ainsi donc, l'idée de la *Gallia* était assez nerveuse pour résister à l'établissement des Francs austrasiens sur les deux rives de ce fleuve, qui devait à cette idée seule sa signification politique. De même que Clovis, le Rhin franchi, avait imposé à la rive droite l'organisation spéciale aux pays d'occupation militaire, administrés par des *duces,* de même trois siècles après Clovis, trois

(1) Cf. l'*Appendice I* consacré à l'ascendance de Charlemagne.

siècles remplis, dirait-on, d'un dédain superbe pour les antiques circonscriptions gallo-romaines, trois siècles d'expansion franque désordonnée, la notion de la *Gallia* reste si forte qu'elle prime tout encore dans l'imagination des dirigeants, et que le royaume franc moulé sur elle ne dépasse qu'en tremblant ses limites idéologiques.

VII. — Charlemagne aura beau faire craquer les entournures et de la *Francia* et de la *Gallia,* la double image restera soudée vaillamment. Le vertige de la conquête fera sans doute vaciller la terminologie. Aux temps carolingiens, la *Francia* désigne parfois l'ensemble du *regnum Francorum,* qui va du *limes hispanicus,* de la marche d'Espagne, aux embouchures de l'Elbe et au pays des Avars. Tel que, ce n'est qu'une *Gallia* démesurément boursouflée et jamais la *Francia* n'étendra sa dénomination à l'Italie voisine et jumelle : « *Franciam vero cum nominavero, omnes cisalpinas provincias significo* ». Quand je dirai France, ce sera pour désigner toutes les provinces de ce côté-ci des Alpes, déclare, au IXe siècle, le moine de Saint-Gall, d'accord avec Charlemagne, qui s'intitulait *rex Francorum et Langobardorum.* La *Francia,* c'est encore, comme aux temps mérovingiens, dans un sens restreint, la Neustrie et l'Austrasie (1).

(1) La division de la *Francia* en Neustrie et en Austrasie, sœurs mais souvent sœurs ennemies, la nécessité de raconter leurs querelles et le désir d'éviter

Le plus souvent, c'est la Gallia, pure et simple, inlassable et têtue.

VIII. — Dans les dernières années du VIIIe siècle, les annales de Lorsch distinguent toujours la *Gallia,* de la *Germania* et de *l'Italia,* et, ce, dans un passage d'ordre ecclésiastique, où la répartition des diocèses, héritiers des provinces impériales, conserve à la *Gallia* son étendue classique, jusqu'au Rhin. Aussi bien, la consolidation sécu-

toute amphibologie, voilà certainement les motifs qui ont amené les chroniqueurs à réserver parfois le nom de *Franci* aux Francs de Neustrie, les autres étant appelés *Austrasii.* Qui ne voit la clarté qu'y gagnait le récit ?

Les historiens modernes, déroutés par cette distinction — purement relative aux besoins du discours — s'en sont parfois armés pour germaniser l'Austrasie. Un examen plus serré des textes ne permet guère aujourd'hui de soutenir cette thèse, qui est de plus en plus abandonnée.

Quelques exemples analogues, empruntés aux dénominations contemporaines achèveront de préciser ma pensée. Est-ce parce que nous réservons le nom d'*Américains* aux citoyens de l'Etat du Nord que les Américains du Sud ne sont plus des Américains ? En espagnol, c'est le contraire : *americano* désigne l'américain du Sud, on dit *yanqui* pour désigner notre Américain. De même Allemands et Autrichiens.

Par contre, quand il n'y a pas intérêt à distinguer, le même nom recouvre volontiers des peuples bien différents. Ainsi les *Galls,* dans l'ancienne épopée irlandaise, ce sont les Gaulois, mais ce sont aussi les Danois, les Scandinaves, les Normands.

Le sens d'*Austrasie* est « royaume de l'*Est* » ; celui

laire du *regnum* a étendu aux populations du sud de la Loire cette appellation de *Franci* qui permet désormais à la *Gallia* de retrouver une unité plus voyante.

« Les Gaulois d'aujourd'hui, je veux dire les Francs... », ainsi s'exprime encore le moine de Saint-Gall : *Moderni Galli, sive Franci.* Ces *Galli* francisés, ces Francs gallicisés, ou plutôt cette nation nouvelle que, dès le IXe siècle, nous pourrions peut-être bien appeler *française,* s'oppose aux peuples qui l'entourent, Espagnols, Italiens et même, et surtout, dirais-je, aux Germains, non seulement dans la langue ecclésiastique, mais chez les annalistes. La Germanie et la Gaule, que distinguent soigneusement les annales de Lorsch, Eginhard, les annales de Saint Bertin, Loup de Ferrières, sont séparées, comme au temps de César, *par le Rhin :* « L'empereur, dit l'annaliste de Saint Bertin, à l'année 840, passe le Rhin et pénètre en Germanie. » *Germaniam, transposito Rheno, ingreditur.* Encore en 855, Lothaire II, roi d'entre Meuse et Rhin, est appelé *rex Franciae* et se qualifie lui-même de *rex Francorum.*

IX. — Ces termes ne conservent-ils plus, en gé-

de *Neustrie* (dérivé de *niust,* dernier, — comme dans le titre du journal bavarois : Die *neueste* Münchner Nachrichten, les *dernières* nouvelles de Munich) est « *nouvel* établissement, *dernier* établissement » ; celui d'entre Seine et Loire, par opposition aux anciens établissements d'entre Rhin et Seine.

néral, qu'une valeur « géographique », comme le croit Fustel? Peut-être, à condition qu'on accorde à « géographique » le seul sens qui convienne, à savoir celui d' « idéologique », avec toutes les virtualités dont il regorge. Car ce ne sont pas seulement les deux contrées qui survivent théoriquement dans cette dénomination, mais deux peuples, très vivants, qui s'y heurtent et s'y retrouvent : « *Pippinus,* nous dit l'Astronome, *Francorum et Germanorum monarchiam obtinuit* », et le moine d'Angoulême oppose plusieurs fois aux Italiens un même peuple qu'il appelle indifféremment *Galli* ou *Franci,* exactement comme le moine de Saint-Gall dont les expressions *Franci vel Galli, reges Gallorum vel Francorum,* ne laissent aucun doute sur le sens qu'il leur attribue non plus que sur l'opération intellectuelle d'où ce sens émane.

A quoi bon insister? Plus nous allons, plus les traits s'accusent. Au xe siècle, Aimoin, Flodoard, Richer placent encore en Gaule les cités de Mayence, de Tongres, de Cologne, conformément à la tradition de la *Notitia Galliarum* que des mains persévérantes copient toujours dans les monastères. A la même époque, un chroniqueur allemand, Wipon, va plus loin encore : il appelle la Gaule la *Francie latine.*

X. — Ces témoignages ont un prix sans nom. A la date où nous nous trouvons, un événement, plus funeste encore pour notre pays que les inva-

sions du Ve siècle, s'est produit : le traité de Verdun (843) qui, en dépeçant le *regnum Francorum* en tronçons trop vastes pour que l'équilibre originaire puisse jamais bien se rétablir, n'a dû qu'aux efforts démesurés de la dynastie capétienne de ne pas devenir le tombeau de la nationalité gallo-franque.

XI. — Nous n'insisterons pas sur le détail des faits, nous ne les mentionnerons même pas, ces faits lamentables, où nous voyons le Teuton artificieux, mécontent de sa part de Germanie, usurper par le dol et par la violence cette portion de *Francia,* de *Francie du milieu* (*Francia media*) ou Lorraine, dont les vastes dimensions faisaient alors un empire, et que certains textes appellent encore la Gaule moyenne (*Gallia media*), tellement la synonymie des deux termes porte chacun d'eux sur les ailes de l'autre. Une nouvelle période de l'histoire française, consacrée une fois de plus au redressement du fait par le ministère de l'idée, s'ouvre alors, illustrée par un labeur de mille ans, dont les Capétiens furent les héros — les *forçats,* comme le dit hardiment Proudhon pour rendre mieux leur acharnement à la tâche. Il s'agit d'arracher au Tudesque cette bande immense de France orientale qu'il a volée. Une fois de plus, la notion de la *Gallia,* toujours présente au cœur et au cerveau des populations démembrées, fera les frais idéologiques de cette recon-

quête qui durera dix siècles, et dont l'élan impérial ne s'arrêtera qu'en 1795.

XII. — Pour faire face à un péril plus urgent, l'idée a rencontré, dirait-on, des serviteurs de génie, les Capétiens, appuyés sur les légistes. Ils vont mettre à sa disposition leurs ressources de force, de persévérance, de subtilité. Tout ce qui subsiste de *Gallia* dans les choses et dans les esprits va se cristalliser autour d'eux et nous allons assister à une réédition de l'éternelle épopée.

Jadis, c'était la *Gallia* qui s'était assimilé la *Francia*. La *Francia,* pour commencer, *hors* de la Gallia, puis *dans* la Gallia, puis devenue *Gallia* elle-même, avait fini par distendre cette dernière, dans certains cas exceptionnels, à la mesure de ses agrandissements. La plupart du temps, les deux vignettes idéologiques, d'abord distinctes, puis partiellement superposées, coïncidaient avec harmonie. Maintenant, il va falloir, non plus domestiquer, mais expulser des envahisseurs d'autant plus redoutables qu'ils disposent d'une force d'expansion politique et idéologique dont les centres se trouvent hors de la portée assimilatrice de la *Gallia :* le *regnum Teutonum* et le Saint-Empire.

Par la force des choses, la lutte va prendre la forme d'une revendication, tantôt instinctive, tantôt réfléchie, idéologique, juridique, armée, dont les Capétiens seront les bénéficiaires parce qu'ils en auront, mieux que d'autres, saisi le sens pro-

fondément national. Ils ne doivent en particulier leur couronne qu'à l'indifférence (Charles le Gros) ou à l'impuissance des derniers Carolingiens à le faire prévaloir. Un chroniqueur du temps, Réginon, commentant la première accession des Capétiens, en 888, en exprime avec énergie le symbole en disant que le pays trouva en eux des chefs de ses entrailles, *de suis visceribus reges sibi creari disposuit.*

XIII. — Quand ces chefs furent solidement installés sur leur trône, un siècle après, ils regardèrent aussitôt du côté du Rhin, où ils n'avaient jamais cessé d'avoir des partisans. Le fils de Robert le Pieux (lequel n'avait pu accepter la couronne impériale), Henri Ier, se montre aussi catégorique, en 1046, en 1056, que Richelieu pourra l'être six siècles plus tard. Il réclame la France du Rhin comme une « portion de territoire français, injustement acquise par les rois de Germanie » (Luchaire) et affirme l'imprescriptibilité des droits de la couronne avec un accent solennel qui, jusqu'à Louis XVI, ne se démentira jamais (*sibi vindicare regnum... hereditario jure sibi debitum.*)

Au siècle suivant, l'explosion se propage dans tout le pays pour éclater en un bouquet magnifique sous les murs de Reims. Il faut lire dans Suger, qui en parle à deux reprises, le récit enthousiaste de ce soulèvement spontané contre les entreprises de Henri V (1124). Toute la Gaule

est là, du moins celle du Nord, « car les contingents de l'Aquitaine, de la Bretagne et de l'Anjou, n'auraient pu arriver à temps ». (Luchaire.) L'Allemand recula.

XIV. — Un historien de génie, Albert Sorel, date surtout du XVIe siècle l'influence de l'idée gauloise sur la notion de France. En réalité, à mesure que les recherches se poursuivent dans cette direction, on n'ose plus fixer de date, ou plutôt on recule cette date dans la nuit de la préhistoire. Le signe de la *Gallia,* le signe des frontières naturelles, a toujours plané sur notre pays.

Strabon, qui se faisait de l'Italie géographique une conception impérialiste si puissante, n'avait pas de la Gaule une idée moins organique : il note la cohésion naturelle de ses parties et il la note si robuste qu'il ne craint pas d'en attribuer la cause à la Providence elle-même. Et c'est bien cette influence primordiale, enregistrée déjà par un empire et une nationalité de grand style, qui contraignit César à rompre avec les usages de l'administration républicaine en rattachant la Narbonnaise à la Chevelue, de façon à reconstituer, plus harmonieux, l'Etat de Vercingétorix.

Quatre siècles de romanisation ne permirent pas à Clovis de s'écarter de cette voie et même l'excitèrent singulièrement à s'y engager. Par un bonheur sans égal, le fondateur de la monarchie

rassembla sous son sceptre les Gaules entières, rétablissant par là pour toujours un type de possession qui restera le noyau fidèle de notre développement d'Etat et de nation. Charlemagne dépassera Clovis, mais ne le fera pas oublier, et c'est autant sur l'un que sur l'autre, que les traditions capétiennes s'appuieront pour fournir une nervure idéologique à leurs reprises territoriales. L'opinion les y poussera de toutes ses forces. Moins de quarante ans après la splendide équipée de Reims, lorsqu'il s'agit de défendre notre bien, au Midi cette fois, et contre d'autres envahisseurs, les Anglais, c'est à l'idée de la *Gallia* que l'on s'adresse encore. En 1159, l'évêque Pierre de Rodez, en adressant à Louis VII, au fils du héros de Reims, l'expression catégorique de sa foi, le proclame *rex Galliæ,* avec une énergie dont le sens n'échappa, soyons-en sûrs, à personne (1).

XV. — Assurément, l'idée n'est pas pure. Le fut-elle jamais? Dès son apparition historique, nous la voyons charrier au moins deux valeurs, une valeur nationale, celle des frontières naturelles, et une valeur politique, celle de l'empire. Avant de s'incorporer à la Romania, la Gallia n'avait-elle pas fourni l'armature du Celticum? Aussi, lorsque Clovis, dans le passage que j'ai

(1) Cf. *Principe des Nationalités*, livre II, ch. 1, 2, 3.

déjà cité de Grégoire de Tours, et qui projette sur cet ensemble des lueurs si vives, avoue sa joie de posséder le *regnum* et la *Gallia,* il dit encore : *imperium universum mihi fata largita sunt!* le destin m'accorde l'imperium universel. Sans doute, il y a du vague dans cet imperium, qui a déjà bien changé de face depuis Brutus et qui en changera encore davantage jusqu'à Léon III, Grégoire VII, Innocent III et les légistes, mais le vocable porte en soi un thème disciplinaire d'expansion armée et de sujétion légale assez fécond pour alimenter les motifs les plus luxuriants.

Charlemagne n'est si fameux en Gaule que pour avoir servi à la fois et la Nation et l'Empire, les frontières naturelles et le regnum césarien. L'association des idées si brillamment ressoudée par lui ne se défera plus. Albert Sorel, qui trouve cette ambition déraisonnable, en constate aussi l'antiquité, sans oser pourtant remonter jusqu'à sa source, qui se perd dans les roseaux sylvestres du protoceltisme ligurien. (1)

XVI. — Un philosophe, que je cite ici pour être d'une nation plus dominée que d'autres par l'Idée, Theophilo Braga, disait assez justement : « Le développement historique de chaque peuple s'accompagne d'un travail de coordination, plus ou

(1) Cf. *Principe des Nationalités,* livre IV, ch. 2.

moins conscient, de toutes ses énergies, pour conformer ses actes à ses sentiments et à ses idées prédominantes. » La constatation de ce labeur idéologique, caractérisé en outre par une accélération irrésistible, est assez exacte ; elle le deviendra davantage encore si l'on ne conçoit pas les idées à la ressemblance d'êtres surnaturels, détachés de tout lien terrestre et intimant aux humains des ukases capricieux. L'idée monte du sol et des relations qu'il nécessite. La percevoir et lui donner forme sera la spécialité des grands esprits.

Celle de la Gallia enthousiasme notre histoire de ses vapeurs. De son double effluve elle a hanté l'imagination capétienne et, par là, recréé notre pays. Philippe-Auguste rêve, à vingt ans, d'égaler Charlemagne, tout comme Philippe-le-Bel, cent ans plus tard. Sous ce prince, l'*idée rhénane, inséparable de l'idée gauloise,* avive ses couleurs. Dubois, le fameux Pierre Dubois, pacifiste et conquérant, lui propose l'Empire universel et le félicite, prématurément d'ailleurs, d'avoir acquis « le souverain domaine des terres en deça du Rhin ». En 1444, le futur Louis XI, marchant sur la Suisse, déclarait qu'il revendiquerait « les droits du royaume des Gaulois qui s'étendait jusqu'au Rhin ». Quand Sully, retouchant Dubois, construira un empire idéologique destiné aux rois français, il n'aura garde d'y oublier la France intégrale, la *Gallia*. Richelieu, Louis XIV, Mazarin,

Sieyès et Napoléon (1) ne seront que les acteurs de cette dramaturgie de magnificence, dont le Rhin forme par excellence la toile de fond, parce que la Gallia et lui ne font qu'un.

XVII. — Que l'idée gauloise comporte plusieurs poussées, l'une nationale, l'autre impérialiste, c'est donc indubitable, mais, ce qui n'est pas moins sûr, c'est que le type d'empire qu'elle suggère, loin de ressembler aux diffusions informes en faveur chez d'autres peuples (par exemple chez les Allemands), évoque toujours l'idée d'une coordination des nations voisines par la Franco-Gallia intégrale, traditionnelle, mais fidèle au cadre qu'elle tient de la nature, des hommes d'Etat et des lois.

Dans ce système, qu'on est aussi embarrassé

(1) Un des conseillers de Richelieu lui notifie dans un mémoire : « L'empereur n'a aucun droit sur les terres qui sont en deçà du Rhin que par usurpation, d'autant que *cette rivière a servi de borne à la France cinq cents ans durant.* »

Dans le *testament* de Richelieu on lit : « Le but de mon ministère a été de rendre à la Gaule les frontières que lui a destinées la nature, de rendre aux Gaulois un roi gaulois, de *confondre la Gaule avec la France,* et partout où fut l'ancienne Gaule, d'y rétablir la nouvelle. »

En 1648, un publiciste écrit : « Tout l'Etat du roi de France est compris dans les Gaules narbonnaise, aquitaine, celtique, belgique. »

Pour les textes révolutionnaires et napoléoniens, cf. *Principe des Nationalités,* livre II, ch. 3, 4, 5, 6, 7.

d'appeler strictement impérialiste que national proprement dit, le Rhin tient une place de choix, inséparable de l'idée, la soutenant et soutenu par elle. Sans la *Gallia*, le Rhin ne serait, pour nous, pas plus que l'Elbe, pas plus que l'Escaut. Sans le Rhin, sans son harmonieuse déclinaison qui le conduit des aurores alpestres aux brumes remplies de dieux de la Mer du Nord, la *Gallia* n'aurait pas conquis dans l'univers politique cette silhouette de médaille qui la rend reconnaissable entre toutes les nations qui ont vécu. Plus que les Alpes, plus que les Pyrénées, plus que la Manche, parce que plus disputé peut-être et plus contestable, *le Rhin est par excellence la frontière naturelle de notre pays*. Il l'est d'autant plus qu'il a davantage besoin de l'être. Ni d'Espagne, ni d'Angleterre, ni d'Italie ne se sont abattues sur nous des tempêtes aussi farouches que celles qui prirent naissance au pays germain. Aussi voyons-nous dans notre histoire, si remplie pourtant de cette idée générale des frontières naturelles, la frontière naturelle du Rhin occuper une place immense, extraordinaire, exorbitante. Les autres frontières sont sacrées, populaires, nationales ; elles ont subi des secousses et des exils et des viols. Nous ne voyons pas pourtant qu'on ait mis à les défendre, ou à les aimer, l'acharnement qui nous a portés, en tout temps, vers ce fleuve des fleuves, que nous ne possédâmes pour ainsi dire jamais ! A lui, à ce boulevard

insaisissable, les désirs sanglotants d'un peuple! Sa galère capitane traîne à sa remorque cent de nos rois. Depuis le divin Jules jusqu'au César de Brumaire, il a sauvé la forme de notre race. Depuis deux mille ans, absent et lointain, il aimante *un double effort de politique et d'identité nationales*. C'est la frontière de nos pensées ethniques les plus stables. C'est le Rhin.

III

LE RHIN FRONTIERE NATURELLE

I. — Nos désastres de 1870 déterminèrent chez nous une double série d'effets : d'une part, ils nous excitèrent à nous replonger dans nos origines et à scruter les conditions normales de notre développement, ce qui nous valut et nous vaut encore, sans parler d'autres avantages, une école historique dont l'égale ne se trouve nulle part ailleurs, si ce n'est peut-être à Cambridge ; d'autre part, ils brouillèrent nos idées directrices, et notamment l'idée si nationale des frontières naturelles.

Cette mitoyenneté de l'excellent et du fâcheux se fait particulièrement sentir dans l'une des œuvres qui ont le mieux contribué à nous délester de certaines préventions comme à nous démunir de principes certains, je veux dire l'ouvrage prestigieux et redoutable d'Albert Sorel, qui s'appelle l'*Europe et la Révolution française*. Quand on a traversé, de l'éblouissement plein le

regard, ces huit gros volumes, encore plus imposants par leur densité de pensée que par leur quintessence de documentation, quelles impressions maîtresses rapporte-t-on du voyage? Ces deux-ci, me semble-t-il : on s'aperçoit d'abord que la Révolution ne possède aucune originalité, pas même celle du verbalisme, et ensuite que tous nos malheurs proviennent d'avoir mésestimé les frontières *artificielles* de 1789. Pour Albert Sorel, l'histoire de la France sur le Rhin s'arrête définitivement à Louis XV, en dépit de toutes les théories, volontés et traditions. La poursuite des frontières naturelles, nommément de la frontière du Rhin, n'est qu'un leurre impérialiste, dont on ne peut plus se déprendre, et qui entraîne bon gré mal gré à Moscou, quitte à ramener à Waterloo.

II. — Albert Sorel se meut-il bien à l'aise dans cette position intellectuelle, qui, en 1860, eût passé pour paradoxale? N'y souffre-t-il ni angoisse, ni contradiction? Il serait hasardeux de le prétendre. Lui-même n'a-t-il pas marqué la force de cette tradition? N'en a-t-il pas aussi justifié le contenu? Il a beau prétendre que « la ceinture de fer de Vauban vaut des fleuves et des montagnes », — ce qui n'était point, du reste, l'avis de Vauban, — il note aussi que la politique capétienne, si hardiment, constamment et consciencieusement dirigée « vers l'Est et le Nord », « résulte de la nature des choses » et que « la

nécessité l'y poussait ». « La politique française, constate-t-il encore, avait été dessinée par la géographie ! »

Que conclure ? Pris entre deux séries d'observations, il hésite à les dégager du temporaire ou à les fixer dans l'éternel, il transige, et, dans tous les sens du mot, il compromet. La France rhénane, aussi chère à Louis XIV qu'elle l'avait été à Louis le Gros ou à Charlemagne, il n'ose lui donner son vrai nom ; il la qualifie de « territoire intermédiaire », suggérant, par cet embarras, que la querelle ne comporte pas de conclusion autre qu'une conclusion imparfaite.

Dès lors, la valeur du Rhin comme frontière, cette valeur qu'il tient davantage de l'histoire que de la géographie, devait s'obscurcir au point d'entraîner dans ses ténèbres la notion même de frontière naturelle. Déjà la sinistre influence du traité de Francfort s'était appesantie sur un autre ouvrage, non moins méritant, quoique plus abstrus, l'*Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, du professeur Himly.

On y trouve une réfutation en règle des prétentions rhénanes, tellement saisissante que je n'hésite pas à la transcrire en entier :

III. — « Depuis la perte de l'Alsace, observe M. Himly, la France a cessé d'être riveraine du Rhin. Le Rhin n'en est-il pas moins, comme on

l'a dit et imprimé si souvent, la frontière naturelle de notre patrie, non seulement le long des Vosges, mais le long de son cours entier? *Question extrêmement délicate* [c'est moi qui souligne], mais qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence, et à laquelle nous répondrons en toute sincérité, *au risque de nous attirer des récriminations amères* [on était alors en 1876 et la tradition n'avait pas abdiqué]. Ni la géographie physique, ni l'histoire ne nous paraissaient assigner un tel rôle au *thalweg* [chenal principal] du Rhin : s'il est un fossé creusé par la nature, qui se prête à merveille à établir une délimitation politique et administrative simple et précise (1), il ne pose pas, comme le font les vraies frontières naturelles, mers, déserts ou hautes chaînes de montagnes, une barrière permanente, difficile à franchir, capable d'arrêter les mouvements des peuples et d'empêcher les relations journalières des riverains; et d'autre part, s'il a servi de frontière théorique à *l'ancienne Gaule,* dont la France *moderne tient la place* [notons cette persistance timide mais irréfutable que je tiens à souligner], il n'a jamais empêché les empiétements ethnogra-

(1) M. Himly aurait été bien embarrassé de justifier par l'histoire cette prétention que ne respectent, pour nous borner au moment présent, ni la Suisse, ni la Hesse, ni le Rheinland, ni la Hollande ! Le chevauchement est bien davantage encore la règle dans le passé. Himly se réfute lui-même, du reste, quelques lignes plus bas.

phiques et politiques, qui, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, se sont opérés sans cesse de l'une de ses rives à l'autre. Sans parler de l'établissement des anciens Celtes sur les deux bords du Rhin, nous savons de science certaine que, dans la Gaule belgique et dans la moitié occidentale de la plaine du haut Rhin, les immigrations tudesques remontent au moins à l'époque de César (1), et que, de leur côté, les Romains, à peine maîtres des Gaules, y annexèrent, sur la rive opposée du fleuve, la vaste étendue des Champs Décumates; plus tard, les Francs et les Alamans furent à la fois transrhénans et cisrhénans, et les nombreux évêchés de la vallée entière, à la seule exception de celui de Bâle, étendirent leurs circonscriptions diocésaines sur les deux bords du fleuve; l'empire de Charlemagne, celui de ses successeurs germaniques, celui de Napoléon Ier, n'ont pas respecté la frontière du Rhin, et de même qu'aujourd'hui la Hollande et la Prusse, la Hesse grand-ducale et la Bavière sont à cheval sur le fleuve, la plupart des principautés rhénanes de l'ancien Saint-Empire ont pendant de longs siècles compris des territoi-

(1) Himly fait allusion ici à l'établissement chez nous de certaines peuplades barbares comme les Triboques. Il résulte des dernières recherches — notamment de celles de M. le commandant Espérandieu — qu'à l'époque romaine il ne subsistait chez les descendants des Triboques aucune survivance germanique.

res situés des deux côtés du Rhin. Disons donc hautement, parce que c'est la vérité, que *le Rhin n'a rien de ce qui constitue les frontières fatalement imposées par la nature* [c'est moi qui souligne], qu'au contraire dans cette zone moyenne, par laquelle le tronc continental européen passe insensiblement de sa partie centrale à sa région occidentale... il n'est que le premier et le plus important des phénomènes physiques qui servent à les réunir bien plus qu'à les séparer; et ajoutons avec une conviction non moins entière que, par cela même que dans cette contrée intermédiaire [*on n'ose pas encore germaniser le Rhin*], aux contours indécis et flottants, la nature a laissé un libre jeu [à la bonne heure!] au développement historique des peuples et des Etats, en leur permettant de se grouper à leur gré [?], tantôt d'après la communauté de la race et de la langue, tantôt en vertu des liens plus réfléchis que créent les intérêts et les sympathies, le droit et la morale sont d'accord pour condamner, de quelque côté qu'elles viennent, de prétendues revendications, faites, sans égard pour les vœux des populations, au nom de certaines nécessités géographiques et ethnographiques. »

IV. — Ce document, net, sinon clair, renferme dans sa concision à peu près tous les éléments de l'idée de frontière et de frontière naturelle, idée, nous le verrons plus loin, extrêmement délicate et

complexe. Ce qui le domine, à son début comme à sa fin, c'est le souci de ne pas compromettre, par des réclamations d'une autre nature et peu compatibles avec notre faiblesse, les revendications alsaciennes-lorraines que l'opinion officielle croyait devoir fonder sur le principe de la nationalité élective et dont j'ai longuement parlé dans le *Principe des Nationalités* (1). A cet égard tout se passe comme si, tourné vers l'Allemagne, l'auteur lui proposait : « Transigeons. Nous renonçons à la rive gauche du Rhin que des théories géographiques nous attribuent. Pour votre compte, restituez-nous, au nom du droit des peuples, l'Alsace et la Lorraine, qui répugnent à vous suivre », et *c'est, dirait-on, en vue d'assurer l'unité intellectuelle de nos griefs qu'on écarte la théorie des frontières naturelles pour se concentrer sur le principe du droit des peuples à disposer de soi.* Combien cette attitude devait nous réserver de désillusions, c'est ce que nous savons aujourd'hui. Peut-être, en 1871, en 1876, en 1880 pouvait-elle jouer le rôle de pis-aller. La question ne vaut plus d'être posée et je l'ai traitée ailleurs. La *Nationalité du Rhin* émerge seule de ce débat. Nous l'étudierons à part.

Le second point à élucider — déjà éclairé du reste — concerne la fausse conception des fron-

(1) Cf. *Principe des Nationalités,* notamment livre II, ch. 12.

tières naturelles, conçues comme inviolables et déterminées fatalement par l'orographie. Cette doctrine, intellectuellement et pratiquement inconcevable, doit être écartée — c'est ce que nous avons déjà fait — dans son principe.

Quant au corollaire qui en résulte, des *fausses* et des *vraies* frontières naturelles, résiste-t-il mieux à l'examen? Tâchons de fixer ce détail en le soumettant à une épreuve, celle de l'histoire la plus proche de nous, la plus décisive aussi, l'histoire de France.

V. — Il ressort des paroles mêmes de Himly que les *vraies frontières naturelles* (montagnes, mers, déserts) sont des « barrières permanentes, difficiles à franchir, capables d'arrêter les mouvements des peuples ». Or, cette définition-là s'exerce dans le vide. Sans sortir de France, nous en vérifions la fantaisie. Alpes ou Pyrénées, Manche ou Rhin, toutes nos frontières ont subi, ensemble ou successivement, des déprédations analogues, et, à supposer que le destin de la France territoriale soit de réaliser, de façon durable, ses frontières naturelles, la situation du Rhin depuis 1815 n'est qu'un prolongement de ce qui fut, avant le XVIe, le XVIIe, le XVIIIe ou le XIXe siècle, le sort de nos autres frontières et il reflète simplement aujourd'hui un spectacle attardé de fluctuations terminées ailleurs. Ne croyons pas surtout que l'effort déployé pour reconquérir nos limites

naturelles de mers ou de montagnes ait été moins soutenu ou moins contrecarré que celui qu'exigerait la prise de possession du Rhin.

Serait-ce du côté du Nord-Ouest et vis-à-vis des Anglais? Mais ce n'est, somme toute, que depuis 1558 que la Manche a cessé d'être tout-à-fait l'*english channel*. Il n'a pas fallu moins de cinq siècles — et de quels débats! — pour faire prévaloir une solution que Himly considère comme voulue par la nature. Tournons-nous vers l'Orient: là encore que de vicissitudes, et d'intrigues, et de coups de force! Nous devons descendre à 1860 pour que se confirme un rêve vieux de plusieurs siècles, et six fois amorcé depuis 1536. Et les Pyrénées? Depuis 1659, elles n'ont pas bougé. C'est une frontière morte, dit M. Vallaux. Peut-être. En tout cas, son existence a été fort mouvementée et il faut croire que la nature avait besoin, là comme en Savoie, d'une sollicitation bien vigoureuse, puisque, pendant des siècles, nous voyons, comme sur la Manche, comme sur le Rhin, comme en Savoie, le va-et-vient des populations, basques ou catalanes, tenir aussi peu de compte que possible de cette « barrière permanente », et les Etats, Navarre ou Aragon, jouer sur ses deux versants des parties alternées. Au début du XIIIe siècle, au moment de la croisade des Albigeois, on put croire un instant que Pierre d'Aragon allait réaliser, dans un type d'Etat, ni espagnol ni français, mais pyrénéen, le pendant de ce qu'était depuis

des siècles, et de ce que restera des siècles encore, l'Etat alpin de la maison de Savoie.

VI. — L'histoire ne fait aucune distinction entre ces cas différents (et semblables) et, s'il fallait, en toute sincérité, rechercher l'origine de la frontière naturelle, la comparaison de ces établissements les uns avec les autres nous prouverait, une fois de plus, que *la frontière naturelle réside dans des procédés de force, mis adroitement au service d'une idée historique persistante, suggérée elle-même par la nature, et confirmée par le vouloir esthétique ou stratégique des dirigeants.*

Car, en présence de ces similitudes, ou bien on retirera le caractère de frontières naturelles aux Alpes ou aux Pyrénées et à la Manche aussi bien qu'au Rhin, ou on le leur accordera uniformément à tous. On envisagera dès lors, du même regard historique, les revendications de l'opinion française au temps de Philippe de Valois, quand elle excitait ce prince à régulariser ses frontières maritimes

(Fais leur tantost apercevoir
Que Gascoigne est de ton terroir
Et te fais seigneur droit clamer
De tout ce qui est deçà mer ;
Soit la mer borne et desservance
De l'Engleterre et de la France.)

ou celles du temps de Henri IV, lorsque Arnauld

écrivait ses *Savoisiennes*, et alors on assimilera justement aux unes et aux autres les campagnes de presse menées depuis toujours, et particulièrement après 1793, en faveur du Rhin. Qu'au surplus, et à la différence d'une chaîne continue de montagnes, un fleuve unisse plus qu'il ne sépare, c'est possible. Le Pas-de-Calais aussi rassemble autant qu'il divise, ce qui ne l'empêche pas de fonctionner très bien depuis le XVIe siècle. Le 15 novembre 1792, Georges Foster, parlant au Club de Mayence, tirait en fort bonne logique, pour le Rhin, la conclusion pacifiste et républicaine de ce phénomène économique :

« Le Rhin, s'écriait-il, ce grand fleuve navigable, est la forteresse naturelle d'une grande République qui ne désire pas faire de conquête, *mais accueille les nations* qui consentent à se réunir à elle. »

VII. — *La seule différence à établir entre le Rhin et les autres frontières, c'est une différence non de nature, mais de chronologie dans la réalisation.* Albert Sorel a vu juste en observant que la force des choses devait pousser la France vers toutes ses frontières naturelles, mais vers celle du Rhin en dernier lieu. Ce n'est donc pas parce qu'elle n'est pas réalisée ou qu'elle a été méconnue qu'il faut abdiquer la frontière rhénane. Il faut se convaincre, au contraire, qu'elle n'est *pas en-*

core conquise, mais qu'elle le sera, *si nous le voulons,* un jour ou l'autre.

Ce qu'il convient, par contre, de retenir de ces débats, c'est une distinction de plus et une invitation à éclaircir un nouveau problème,lequel tient de très près au problème économique, et qui peut se formuler de la sorte : en parlant du Rhin, entendons-nous le *thalweg,* le chenal principal, ou la région rhénane, très largement comprise?

Cette question ne saurait d'ailleurs être résolue par soi-même. Il existe déjà, en effet, des accords internationaux relatifs à la navigation sur le Rhin qui rognent singulièrement la liberté absolue d'en disposer. Nous aurons à y revenir, mais, dès maintenant, il semble bien que la frontière rhénane est moins simple à concevoir que la frontière océane, alpestre ou pyrénéenne.

VIII. — Sans doute, il n'y a rien d'uniforme ou d'absolu en cette matière. Le temps peut revenir où, pour défendre les Pyrénées, nous soyons contraints, à l'instar de Charlemagne, d'y installer un seuil militaire, sur leur versant méridional ; de même, la protection de la Provence pourrait nous obliger, sous une forme ou sous une autre, à pousser nos lignes jusqu'au cœur de la Lombardie. Ces aperçus théoriques ne servent — est-il besoin de le dire? — que d'introduction au problème plus concret de l'organisation du Rhin en tant que *frontière multiple.*

J'appelle *frontière multiple* une frontière aussi active économiquement que militairement. A lire les auteurs qui se sont posé ce problème, on dirait qu'il est insoluble. La plupart du temps, tel M. Camille Vallaux, ils sacrifient sans s'en douter le point de vue militaire aux intérêts économiques, aussi étroitement compris les uns que les autres.

A en croire M. Camille Vallaux, l'idéal de la frontière serait bien près d'être figuré par les délimitations franco-belges de 1815, si âprement et si justement critiquées. Les événements de 1914 nous ont appris à nos dépens — ce qu'il niait — qu'il existe bien une trouée de l'Oise et qu'il ne suffit pas qu'une frontière se prête aux échanges commerciaux pour qu'elle soit parfaite. Qu'importe aux industriels lillois que la proximité de la barrière douanière, en les protégeant contre une invasion mercantile de l'étranger, leur procure du coup un maximum de facilités pour une offensive commerciale de l'autre côté de la barricade, si la faiblesse du rempart militaire les met à la merci, eux et leurs ateliers, de la conquête véritable par le fer, par le feu et par le vol?

La guerre actuelle — précisément parce que l'industrie y a pris une part immense — a mis ceci hors de contesté, que les centres industriels d'un pays doivent être sauvegardés coûte que coûte de toute atteinte de l'étranger en armes. De ce fait, *la meilleure frontière, pour certaines trac-*

tations d'ordre économique, n'est pas nécessairement, nous le verrons, la meilleure frontière économique tout court, et l'ensemble de la question dépend d'une organisation, beaucoup plus élevée, de la défense nationale.

IX. — En d'autres termes, parler de *frontière naturelle* en revient toujours par quelque biais à parler de *frontière stratégique*. Or, frontière stratégique, le Rhin l'a été supérieurement depuis des siècles. Là encore, l'histoire, qui enregistre tout, doit pouvoir nous renseigner. Que nous dit-elle de l'aménagement stratégique du grand fleuve, en vue de protéger la vie économique, littéraire, religieuse de la *Gallia,* de la *Romania,* de la *Francia,* puis de la France?

Elle écarte d'abord, et rapidement, la notion allemande du *thalweg,* du chenal principal. Assez artificielle partout ailleurs, elle répugne profondément au Rhin. Pourquoi cela? Parce que le Rhin, fleuve rapide, change fréquemment de chenal et va même jusqu'à changer de lit (1). Dans la partie de son cours qui longe l'Alsace, il modifie ainsi sa route assez souvent et, si l'on voulait transposer dans l'ordre diplomatique la théorie du *thalweg*, certaines îles marécageuses, qu'il baigne là si capricieusement, courraient le risque de ressortir

(1) Il est vrai que les travaux d'approfondissement, de régularisation et d'endiguement ont modifié cette imperfection.

tantôt à un Etat et tantôt à un autre. Mieux encore, on a vu le Rhin, comme à Brisach, envahir brusquement la campagne pour s'y creuser un nouveau chemin et laisser à sa droite des villes et des villages qui appartenaient précédemment à la rive gauche. De là, l'existence de deux Brisach, le neuf et le vieux, témoins successifs de ces furieux débordements.

Le Rhin est en effet le fleuve le plus impétueux de l'Europe. A Bâle, il roule encore à la vitesse de deux mètres à la seconde. Bientôt, il est vrai, l'épanchement de ses ondes dans un véritable réseau insulaire, ralentit son cours, mais alors il rachète en largeur (plusieurs centaines de mètres), au point de vue stratégique, ce qu'il a perdu en violence. Plus loin, il s'humanise et se laisse mieux franchir. Mayence est, par exemple, une place de choix pour passer le Rhin. Mais voici des montagnes qui surgissent derechef, le resserrent, et précipitent sa course, en attendant l'immense paix de son embouchure.

Tel quel, il constitue un point d'arrêt linéaire dont la valeur n'est pas négligeable. Après tout, si ses flots n'avaient pas gelé, le 31 décembre 406, la Gaule n'aurait pas présenté d'un seul coup à l'invasion ce flanc immense où elle reçut, en quelques jours, une blessure non encore guérie. Je laisse de côté les anecdotes qui nous montrent tels généraux sauvés par le Rhin d'un péril urgent; on en trouverait l'équivalent dans

le dossier de tous les fleuves. Le Rhin vaut par sa masse, comme le Danube, par cette coupure ininterrompue de mille kilomètres et plus qu'il jette en travers de toute irruption latérale, entre l'Europe du Centre et celle de l'Occident.

Sans doute ce n'est qu'une ébauche que l'on devra retoucher. Mais ne doit-on pas en dire autant de tous les points d'arrêt orographiques? Une montagne, une cote, ne doivent-elles pas non plus recevoir des aménagements, pour remplir comme il faut leur rôle de fortification naturelle?

X. — On a discuté bien des fois, dans le privé comme dans le public, sur les qualités défensives du Rhin. Durant les fameuses séances de Vendémiaire an IV, lorsqu'il s'agit de savoir si la France périrait décemment par les Principes ou serait sauvée impudemment malgré eux, Carnot, dont l'autorité n'est pas niable, sans s'attarder d'ailleurs aux arguments tirés de la nationalité ou de la volonté des peuples, soutint cette thèse que notre véritable frontière stratégique quittait le Rhin dès qu'il se rétrécit par trop, c'est-à-dire au nord de la Lorraine, pour gagner par le Luxembourg, la ligne des hauteurs qu'on appelle la « Barrière Belge ».

Cette manière de raisonner, présentable en 1795, lorsque la Convention disposait de la Belgique, a perdu tout intérêt, depuis que le contrôle

de ce territoire ne relève plus et ne saurait plus relever de l'Etat français. Depuis 1839, depuis la création d'un Etat belge, c'est forcément vers le Rhin que nous sommes amenés à jeter les yeux pour y chercher, conformément d'ailleurs à l'idée directrice de notre identité nationale, le socle de nos établissements militaires.

Vauban, dont la compétence égale pour le moins celle de Carnot, estimait que « tout ce qui est en deça du Rhin convient à la France », laissant à l'occasion politique le soin d'agrandir de ce côté le damier national. Sa théorie reposait manifestement sur le fond de la frontière naturelle, mais, en l'adoptant, il lui conférait des vertus stratégiques auxquelles il avait dû sûrement et longuement réfléchir.

En attendant les jours de plénitude où la France recouvrirait la Gaule, Vauban estimait comme indispensable à sa sécurité la possession de places comme Strasbourg, qui « ne se doit pas plus restituer que le faubourg Saint-Germain », Luxembourg, Mons, la ligne d'Ypres à Courtrai. Hélas! de ce côté nous ne sommes plus en 1694! Les traités postérieurs à 1694, notamment ceux de 1815, nous ont, de propos délibéré, fabriqué, de la mer du Nord au Luxembourg, une frontière antistratégique au premier chef.

Faudra-t-il donc inquiéter nos voisins du Nord et leur réclamer des rectifications favorables à nos intérêts vitaux? Ce serait bien mal reconnaî-

tre la loyauté belge à notre égard ! Il n'en reste pas moins que notre frontière septentrionale étant une des plus défectueuses de toute l'Europe, cette imperfection redoutable nous ramène de ce chef au Rhin pour y chercher une avancée et une compensation.

L'existence de la Belgique comme Etat indépendant et la mauvaise qualité des frontières qui nous séparent d'elle, de quelque côté que l'on examine ce double fait, soit du point de vue de Carnot, soit du point de vue de Vauban, tout nous renvoie donc au Rhin pour y établir un point d'arrêt, que nous soyons les maîtres d'organiser suivant nos besoins, sans l'interférence, le contrôle ou la concurrence de qui que ce soit.

XI. — C'est alors que l'histoire se présente à nous avec la liste des combinaisons militaires et stratégiques dont le Rhin, frontière naturelle, a été le centre depuis César jusqu'à Foch.

Un fait, auquel je me suis déjà référé, domine incontestablement toute la question d'un point de vue, non pas politique, ou national, mais militaire et technique : c'est l'*insuffisance, attestée par l'histoire, du cours de ce fleuve comme position stratégique de longue durée, en même temps que la valeur extraordinaire attribuée à sa possession*. Car il ne s'agit pas, à ce chapitre ou plutôt à cette section de la frontière naturelle, de lui demander, à la suite de M. Himly, d'arrêter

les *mouvements de population* — comme si les Alpes, la Manche ou les Pyrénées avaient arrêté, ou arrêtaient encore de nos jours, la migration irrésistible des peuples ! — mais simplement de fournir les premiers et nécessaires éléments d'un point d'arrêt *pour les armées* et de protéger un Etat, ainsi que la nationalité qu'il abrite.

La tradition, là-dessus, est impressionnante : « Le Rhin, écrivait sous la Restauration le maréchal Gouvion Saint-Cyr (mort en 1830), est le vrai champ de bataille des Français pour défendre leurs frontières *du nord et de l'est... La rive gauche est une position défensive inexpugnable, la seule qu'il convienne à la France de prendre quand elle est en guerre avec l'Allemagne, et qu'elle doit se procurer à tout prix.* » En 1829, Chateaubriand ne parlera pas d'une façon différente, dans son fameux mémoire à Polignac : « C'est là, disait-il, que tôt ou tard la France doit poser ses frontières, tant pour son honneur que pour sa *sûreté*. Les guerres de Napoléon ont divulgué un fatal secret, c'est qu'on peut arriver en quelques jours de marche à Paris après une affaire heureuse, c'est que ce même Paris est beaucoup trop près de la frontière. *La capitale de la France ne sera à l'abri que quand nous posséderons la rive gauche du Rhin.* »

En septembre 1870, un écho inattendu, venu d'Allemagne, répétait mot pour mot les paroles du grand romantique : dans un appel à l'Inter-

nationale, Karl Marx admettait le rôle stratégique défensif du Rhin pour la France.

Les probabilités sont peut-être pour que, depuis Vauban, Carnot, Gouvion Saint-Cyr, et Karl Marx les progrès de l'armement aient diminué la valeur militaire du Rhin (1). Au cours de cette guerre, le Danube, d'une largeur autrement considérable, a été traversé à bien des reprises et sans trop de peine; mais de toute façon, un fleuve constitue un obstacle et celui-ci, dont on chercherait en vain l'équivalent du Cotentin au Danemark, s'impose à notre choix par des considérations puissantes.

Sans crainte d'erreur, on peut admettre avec M. Laskine : « Pendant cette guerre, on a vu quelle forte ligne de résistance ont fourni *de petites rivières* et des fleuves de moyenne largeur: le Grand-Morin, l'Yser, la Dvina, où sont venues se briser les attaques furieuses des hordes allemandes », pour conclure avec lui que le Rhin, autrement volumineux, est une frontière stratégique fort désirable.

Mais faut-il se borner à la rive gauche? Autrement dit, faut-il regarder le Rhin comme un *courant d'eau* ou comme une *région stratégique?* Que nous révèle l'histoire à ce sujet?

(1) Proposition que d'autres progrès rendent contestable.

XII. — Si nous sommes la nation et l'Etat que nous sommes, nous le devons en grande partie à l'intérêt que les Gaulois, instruits par une expérience séculaire, attribuaient à la possession de ce territoire. Ce sont leurs inquiétudes, lors de l'invasion d'Arioviste, qui amenèrent César en Gaule, avec toutes les conséquences politiques, civilisatrices, idéologiques déterminées par ce fait dans l'histoire du monde occidental.

Mais que voyons-nous aussitôt? Une force mystérieuse chasse César de la rive gauche. De même qu'à deux reprises, la Manche — ô candeur des *vraies* frontières naturelles! — il franchit deux fois le Rhin (en 53 et en 55) et c'est sur la rive droite qu'il établit le siège de sa domination militaire. *La loi du Rhin* se découvre alors, telle que l'histoire va nous la redire maintenant avec une tranquille insistance : *le Rhin protège, à condition d'être protégé*. Autrement dit, le Rhin, stratégiquement parlant, le Rhin frontière naturelle, bien moins qu'une ligne est une zone, qu'il innerve et qu'il baptise. C'est là son énorme différence avec nos autres frontières naturelles, qui peuvent à peu près se suffire à elles-mêmes. La raison d'un pareil contraste réside moins d'ailleurs dans la géographie que dans l'ethnographie. Si l'organisation militaire d'un fleuve comporte naturellement des têtes de pont et si, à ce titre, le Rhin est « bilatéral », une comparaison de son histoire avec celle des Alpes ou des Pyrénées nous montre

que le Rhin exige cette défense de surcroît sur sa rive droite simplement à cause des dangers politiques spéciaux qui le menacent d'une façon plus continue et plus âpre. Les Pyrénées, ce type de barrière massive, impénétrable, avec leurs cols suspendus dans les nues et dans les neiges, se courbèrent lamentablement sous l'invasion sarrasine. Il fallut alors implanter sur leur « rive droite », si je puis dire, une organisation préventive, la marche d'Espagne. Les Sarrasins partis, nous n'éprouvâmes le besoin de veiller à nouveau d'une façon particulière à leur sécurité que de longs siècles après, lorsque les intrigues allemandes incorporèrent l'Espagne à leur système impérialiste. La ténacité de nos rois eut raison de cette tentative et réalisa un de ses chefs-d'œuvre, en installant à Madrid, au commencement du XVIIIe siècle, une dynastie bourbonienne, chargée de défendre les Pyrénées contre un mouvement tournant des Tudesques. Les massifs alpestres, davantage formidables, nous présentent un spectacle analogue, mais plus fréquent. Aux époques de presse, c'est en Lombardie que s'organise la défense classique des Alpes et de la Provence, depuis Charles le Grand, François Ier et Henri II, jusqu'à Bonaparte et à Poincaré.

XIII. — Ces épisodes de nos frontières méridionales et orientales sont la vie quotidienne du Rhin, à raison de l'intensité des pressions dont

il est affecté, depuis qu'il y a des hommes et qui ont faim. Dans ce sens, on n'a pas eu tort d'appeler la question du Rhin, la *question d'Occident* par excellence. Mais cette dénomination qui éclaire tout, ne résout rien : le monde politico-ethnographique subit, comme le monde physique, des sollicitations encore bien mal entrevues, — car il ne faut même pas prononcer le mot *connaître* à ce sujet — et dont on peut dire simplement qu'elles ressemblent à ces émotions naturelles qui affectent de préférence telle ou telle région de notre globe: secousses volcaniques, érosions marines, soulèvements de terres. L'expérience nous montre dans la région rhénane un lieu d'élection où se nouent et se dénouent symboliquement les immenses disputes des Européens occidentaux. De siècle en siècle, sans que malheureusement nous soyons toujours en état d'en discerner les causes profondes, des pesées mystérieuses s'accumulent de part et d'autre du Rhin, qui rompent l'équilibre tantôt d'un côté, tantôt de l'autre et qui coïncident avec les transformations politiques majeures de ce coin de la planète. Selon les possesseurs du Rhin, telle forme de civilisation prévaudra, telle religion l'emportera, les routes économiques suivront telle direction et enrichiront telles contrées. Le Rhin est comme le manomètre de la chaudière politique en Occident. Lire l'histoire magistrale que M. Babelon lui a consacrée, c'est parcourir, en suivant une coupe d'une

extrême richesse, l'histoire entière des révolutions européennes. Dans ce sens, *la région du Rhin est le microcosme de l'Europe.* Ses fluctuations particulières répondent à celles du continent et les délimitations politiques, qui se succèdent sur ses bords, ressemblent à ces zigzags de précision qu'une aiguille inscrit sur un rouleau et qui enregistrent dans leur brièveté mécanique les mouvements des astres, des airs ou des océans. En forçant l'image pour être mieux compris, on pourrait dire qu'un hyperhistorien, à l'aide des vicissitudes rhénanes, pourrait reconstituer les allées et venues européennes, comme Cuvier, avec un petit os, reconstituait de gigantesques fossiles.

XIV. — Les Gaulois avaient-ils la prescience de cette loi? On pourrait dire alors que le développement normal de la Gaule, commandé par la possession du Rhin, requérait la présence des légions césariennes pour suppléer à l'indigence militaire des Gaulois trop divisés. Dans ce domaine, toutes les vues sont possibles, pourvu qu'elles s'accommodent d'une certaine direction générale. Or, *la direction générale de la Gaule, c'est le Rhin.* Sans infliger aux faits nulle torsion, il peut être prouvé (c'est la thèse de M. Babelon) que les Romains, introduits en Gaule à cause du Rhin, y restèrent à cause du Rhin, devenu symbole de l'Empire et que les Gaulois, qui

avaient appelé Rome pour défendre le Rhin, emblème de leur nationalité, ne se révoltèrent contre Rome que chaque fois que Rome négligea de défendre le Rhin comme le Rhin gaulois voulait être défendu. L'Empire d'Occident et la nationalité gauloise trouvent dans le Rhin leur point d'attache, et quand ce point sauta, Empire et nationalité s'effondrèrent (1).

Le désastre militaire précéda la débâcle politique, et en fut la cause. Raison de plus pour étudier les conditions de l'organisation militaire aux bonnes époques. Cet aménagement du Rhin, sommaire impressionnant de la résistance de l'Empire et de la Nation, où se produit-il? Sur le fleuve? Non, devant lui. Ce n'est pas le Rhin qui combat, c'est, en pleine Germanie, le *limes romanus* (2). C'est le *limes romanus,* le seuil romain qui sépare la civilisation de la barbarie et lui interdit tout progrès.

XV. — Aucune idée de derrière la tête n'a présidé à cet empiétement. C'est la nécessité qui a poussé sur la rive droite, d'abord César, puis Tibère et Drusus (16 à 12 av. J.-C.), puis L. Domitius Ahenobarbus, enfin Germanicus, le vengeur

(1) Rome n'entretenait probablement pas plus de de 3.000 soldats à l'intérieur de la Gaule. Toutes ses troupes étaient massées sur le Rhin.

(2) Formé du *limes germanicus* et du *limes rhaeticus,* qui se rejoignent à angle aigu.

du pacifiste et inexcusable Varus (début du Ier siècle). C'est la nécessité qui, à partir de cette époque et surtout à partir de Domitien (fin du Ier siècle), pour remplir le *sinus,* la poche, que creusait la Barbarie dans le corps de l'Empire à l'articulation du Rhin et du Danube, découvre la loi du Rhin et invente pour la respecter le fameux *limes,* « avec ses innombrables défenses, villes, têtes de pont, camps retranchés, châteaux forts, murs et fossés continus », remparts, tours d'observation, qui, délaissant le Rhin à la hauteur de Coblence, en s'enfonçant dans la Germanie parallèlement au bas Mein, courait ensuite droit au sud de façon à épouser l'avant-dernière étape du Mein depuis Aschaffenbourg jusqu'à Miltenberg, « gagnait la source de la Kocher, et enfin, par un angle aigu, rejoignait le Danube au-dessus de Ratisbonne, tout près du confluent de l'Altmühl » (Himly), après avoir parcouru plus de 540 kilomètres.

Une savante organisation démographique et politique doublait cet assemblage de tranchées et de légions (en 28 après J.-C., Caligula fit défiler, près de Mayence, plus de 200.000 guerriers) auquel Trajan avait mis la dernière main. D'une part, on installa des colons, derrière le vallum, le chemin de ronde et les castella, — ce furent les *champs décumates* —, de l'autre, on s'attacha des tribus transfuges de la rive droite. Quelques-unes d'entre elles, éclairées par les campagnes de Ger-

manicus, acceptèrent les premières l'alliance romaine. Leur nombre ne cessa de s'augmenter avec le temps. A la fin du règne de Domitien (96), les peuplades, coordonnées par Rome pour le service du Rhin, sont les Cattes (sur le Mein), les Usipètes et les Tubantes (derrière le Taunus), les Nicerenses (vers le Neckar), les Novarii et les Casuarii (aux lisières de la forêt hercynienne). En échange de leur amitié, Rome les protégeait contre leurs « frères ».

Il n'y a pas à s'y tromper : lorsque, le 14 août 1658, Mazarin fonda la *Ligue du Rhin,* il continuait directement, et par des moyens identiques, la politique de Tibère et de Domitien en Rhénanie. Le *limes germanicus* prenait seulement avec lui une forme exclusivement politique, mais singulièrement docile à la loi du fleuve. En réalité, l'*alliance du Rhin* préexiste dans la nature des choses : il n'y faut que de la force et du génie pour l'extraire des virtualités qui l'enveloppent. Domitien, Philippe le Bel, qui pensionnera soigneusement les princes rhénans, Mazarin et Bonaparte sont les dialectes de la même langue éternelle que parle le Rhin quand le vent qui l'émeut souffle de France.

XVI. — « *Nec ideo Rhenum insedimus, ut Italiam tueremur, sed ne quis alius Ariovistus* regno Galliarum *poteretur.* » Ce discours que prête Tacite à un parent de Vespasien, Petilius Cerialis,

chargé de réprimer la révolte des Trévires, résume fortement la position de Rome vis-à-vis des Gaulois et des Germains, en même temps qu'il anticipe, par ses expressions bizarres, le long travail de renaissance qui allait fatiguer le moyen âge. Un pareil texte, qui répand déjà je ne sais quelle saveur mérovingienne, constate en effet que Rome « ne s'est pas installée sur le Rhin pour défendre l'Italie (1), mais pour empêcher un nouvel Arioviste de mettre la main sur *le royaume des Gaules.* »

Ce jour fatal, entrevu par Tacite, pouvait se pressentir dès la seconde moitié du deuxième siècle. Franchi, le Rhin guérit pourtant ses blessures ; escaladé, le *limes* répare ses brèches, mais tous les Auréliens, tous les Probus du monde (IIIe siècle), ne suffisent plus à la tâche. En 313, on commémore bien une retentissante victoire sur les Francs par l'émission d'une pièce d'or « qui représente une femme en deuil, assise au pied d'un trophée d'armes barbares » (Babelon) avec cette légende, dont personne alors, pas plus les vainqueurs que les vaincus, ne pressentait le sens : *Francia,* mais ce n'était qu'un répit. Clovis dominait déjà l'horizon.

Maître du *regnum Galliarum,* que va faire Clovis? Il va reprendre, bon gré mal gré, la politique rhénane des Empereurs, en rejetant les Ala-

(1) Ce qui est d'ailleurs fort douteux.

mans sur la rive droite, puis en envahissant cette rive droite pour y installer des chefs militaires, des *duces*. Inutile de revenir sur ce point. La période qui va s'ouvrir, une des plus ténébreuses de l'histoire rhénane, *ne maintient plus le fleuve que dans l'imagination des hommes d'où il sauve tout.* Ce n'est qu'avec le XIIIe siècle, la formation des grands États et notre poussée de plus en plus accentuée vers l'Est, que la possibilité se renouvelle de raviver à notre profit la loi du Rhin. De Philippe le Bel à Mazarin, l'effort ne sera guère interrompu que par la guerre de Cent Ans. A peine débarrassé des Anglais, Charles VII parle du Rhin, que Mazarin et Louis XIV posséderont presque réellement et légueront à leurs successeurs comme un véritable bien patrimonial.

XVII. — Depuis 1658, depuis la formation de la *Ligue du Rhin,* on peut affirmer que, par ses affinités, par son organisation, le Rhin est de nouveau français. Non que le fleuve nous appartienne. Il fait mieux que nous appartenir. Son âme nous est soumise, ou plutôt cette épaisseur de territoires, cette zone d'intérêts, qui lui doivent leur nom, relèvent de nous. Une situation fort analogue à celle qui prévalut aux Ier et IIe siècles de notre ère se répète. M. Driault a très lumineusement résumé la nature et les tendances de cette Ligue, où catholiques et protestants voisinaient, protégés par le roi de France contre

l'Empereur et contre le Prussien, ayant le Rhin pour point d'appui : « Il y avait là, dit-il, les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Liége, les maisons de Bavière, de Brunswick et de Hesse, le prince de Birkenfeld, le duc de Deux-Ponts. Ils étaient liés à la France par des subventions, en moyenne 30.000 écus par an pour chacun, et par des conventions diverses qui, d'une manière ou de l'autre, permettaient à la France d'y faire passer des troupes, d'en occuper le territoire en temps de guerre, d'y établir des magasins, d'entretenir des garnisons dans leurs forteresses. On y pouvait voir déjà, sans exagération, un prolongement de la France. Ces princes vivaient souvent à la cour de Versailles, y envoyaient leurs enfants ou leurs jeunes parents, pour s'y former aux belles manières. Ils avaient des troupes, environ 30.000 hommes, qu'on appelait « l'armée de Sa Majesté Très Chrétienne et des électeurs et princes ses alliés. » En outre le roi y levait à son gré des soldats : il y eut sous Louis XIV 18, sous Louis XV 25 régiments recrutés d'Allemands, par exemple Royal-Allemand, Salm-Salm, Lamarck, Nassau, Furstenberg, etc. Ces princes et ces soldats s'appelaient eux-mêmes *les Allemands de France*. C'était une autre Alsace, presque aussi française. Déjà tout le Rhin était français. »

XVIII. — Et il ajoute : « Il en fut ainsi jus-

qu'à la Révolution ». Ce mouvement de propulsion, spontané, dirait-on, en réalité voulu et poursuivi avec une admirable constance par nos rois, nos lettrés, nos légistes, nos hommes d'Etat, nos soldats, doit d'autant plus mériter nos éloges qu'il se heurtait à un mouvement contraire, propagé d'Allemagne. Depuis la fin du IXe siècle, l'Allemagne avait tenté de retourner contre nous l'idée et la réalité du *limes* en organisant à son gré, politiquement et militairement, la rive gauche du Rhin.

En effet, pas plus qu'il n'avait entravé contre la Germanie l'élan romain, le Rhin, le courant du Rhin ne devait faire obstacle à la revanche germanique sur cette France de l'avenir, cette *Francia* à travers laquelle la Gaule recommençait alors obscurément à revivre à l'autonomie et à l'identité nationale. Sans doute, il règne encore, toutpuissant, dans les cerveaux, il empêche de courir la prescription ; mais son corps, détaché de son idée, passe avec armes et bagages du côté des barbares vainqueurs. A toute époque il en sera ainsi : le Rhin ne souffre pas de division.

En 888, c'est d'abord l'Alsace et la Frise qui se détachent de la Lotharingie pour grossir le lot germanique, en étoffant la zone rhénane ; de 923 à 925, c'est la Lotharingie elle-même, la Lorraine tout entière qui subit la loi du fleuve. En 1024, l'accord d'Ivoy-sur-le-Chiers reporta pour des siècles sur l'Escaut, les sources de l'Oise, la Meuse

et la Haute-Marne l'organisation germanique du bloc rhénan.

Cette usurpation armée qui cédera de siècle en siècle du terrain — avec quelle lenteur, c'est ce que montrent les dates de récupération de l'Alsace (1635-1681) ! — aura aussi des retours terribles et de plus en plus conscients. Lorsque, à la fin du règne de Louis XIV, l'Angleterre, par un de ces procédés obliques dont elle raffole, investit la Hollande du droit de tenir garnison dans les places dites de la *barrière* (Namur, Tournai, Menin, Warneton, Ypres, Fort de Knocke, Furnes et — pour partie — Dendermonde), que faisait-elle, sinon retourner contre la France, pour protéger les embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, l'antique procédé du *limes* et du fleuve impartageable? Ces accords de 1715 et de 1718, battus en brèche durant tout le XVIIIe siècle, ne furent abolis qu'en 1785. Phénomène paradoxal! On pouvait voir depuis des siècles, avec une accélération et une accentuation croissantes, les deux systèmes rivaux de haute organisation politique et militaire des pays rhénans se compénétrer l'un l'autre.

XIX. — A partir de 1785, il est visible que la France l'a emporté. Avec une rapidité prodigieuse, la masse rhénane, qui oscillait ainsi depuis plusieurs siècles, prend son parti définitif, et penche irrésistiblement vers nous. L'artifice, la pensée, la volonté française sont les plus forts.

Avant d'être envahi sur son sol, l'Allemand est dompté dans son cerveau. Frédéric II, Bielfeld, adoptent plus ou moins l'idéologie française du Rhin frontière naturelle (1). Un demi-siècle plus tard, en 1813, Arndt devra hausser démesurément le ton pour persuader aux Allemands que le Rhin n'est pas leur frontière, mais leur chose intégrale, et inaugurera ainsi un nouveau transfert à notre détriment.

Quoi qu'il en soit, de 1792 à 1795, la frontière idéologique du Rhin nous fait retour ou plutôt nous échoit. J'ai déjà indiqué plus haut les commentaires que comporte cet événement. La paix de Bâle est en effet si imparfaite que la frontière rhénane n'existe que sur le papier. A peine acquise, il faut (septembre 1795) que Jourdan et Pichegru passent le fleuve pour en arracher l'aveu aux récalcitrants, dont l'empereur n'est pas le moins notable. Malgré Campo-Formio, nous devons attendre 1802 et la paix d'Amiens pour que la frontière politique de la France coïn-

(1) « Du côté de l'Orient, la France n'a d'autres limites que celles de sa modération et de sa justice. L'Alsace et la Lorraine, démembrées de l'Empire, ont reculé les bornes de sa domination. *Il serait à souhaiter que le Rhin pût continuer à faire la lisière de cette monarchie.* » *Mémoires* de Frédéric II, année 1738.

« Si le système politique de la France se réduit à mettre les mers, les Alpes, les Pyrénées et le Rhin pour frontière à ses Etats, c'est assurément un plan dicté par la sagesse. » Bielfeld (1760).

cide véritablement, juridiquement et solidement avec la frontière naturelle. *C'était la première fois dans l'histoire que le courant du fleuve nous délimitait d'avec nos ennemis traditionnels.*

XX. — Mais pas plus que César, pas plus que Clovis, pas plus que Charlemagne, le Rhin ne devait borner Bonaparte. Bonaparte qui, en 1802, avait débuté dans ses anicroches au principe des frontières naturelles par l'annexion de l'île d'Elbe, devait évoquer un présage encore plus sinistre, en violant le cours du Rhin pour enlever le duc d'Enghien à ses hôtes badois. Si l'on veut dater sincèrement le premier abandon de la théorie du Rhin frontière naturelle dans laquelle le cours du fleuve est seul envisagé, c'est cette date du 15 mars 1804 qui s'offre à nous. Le phénomène aurait à peine duré deux années, puisque la paix d'Amiens fut signée le 27 mars 1802.

En tout cas, dès 1805, les armées napoléoniennes se battaient derechef de l'autre côté du fleuve. Après Austerlitz, l'empereur érigea en grand duché de Berg les duchés de Clève et de Berg, qui mordaient sur la rive droite (1806). En 1808, il annexait les deux têtes de pont de Wesel et de Castel. La loi du fleuve réagissait donc et le *limes* réapparaissait avec elle. Castel c'est *castellum*, c'est le vestige des fortifications

césariennes sur la rive droite. En même temps, le comté de la Marck était réuni à Berg. Le royaume de Westphalie fut constitué.

Il n'y avait plus qu'un effort à faire pour marcher les pas dans les pas des César et des Mazarin. Napoléon l'accomplit le 1er août 1806, lorsque la CONFÉDÉRATION DU RHIN fut fondée avec les rois de Bavière, de Wurtemberg, les grands-ducs de Bade, de Berg, les princes de Nassau, de Hohenzollern, le landgrave de Hesse-Darmstadt. Ils n'abandonnaient le Saint-Empire que pour s'allier au César français, réalisateur des idées les plus anciennes de ce coin du monde. Il avait agrandi leur puissance. Eux mettraient 150.000 hommes à sa disposition. En dix ans, le Rhin avait vaincu. Contre l'idée classique de frontière naturelle, qu'il avait pourtant fomentée et dont il restait apparemment le soutien, il luttait de toutes ses forces pour son intégrité. Une fois de plus, au glacis militaire il s'était adjoint un glacis politique, avant-garde lointaine de ses eaux.

Tel nous le retrouverons de 1813 à 1870. Tous les projets de compromis, tendant à le neutraliser, à le partager, battus par une force irrésistible, échoueront les uns après les autres. Fidèle à sa tradition de se donner corps et biens, le Rhin ne se décide pas à demi et passe en bloc au plus fort. La Prusse à Cologne et à Trèves annonçait la Prusse à Strasbourg ; et nos pères ont assisté,

sans trop le comprendre peut-être, à la répétition du même vaste mouvement de bascule qui s'était opéré de 843 à 1024.

XXI. — Saurons-nous solliciter la contre-partie? Et cette contre-partie est-elle fatale? Questions graves et délicates.

Depuis que le Rhin est Rhin, nous le voyons provoquer, dirait-on, une série double et contradictoire d'effets.

En premier lieu, il garantit une nationalité, celle de Gaule, dont il délimite théoriquement le domaine par son courant. Il en résulte une idée singulièrement active et féconde qui aboutit à une tradition politique militante.

D'autre part, les convenances de la défense militaire, probablement aussi de profondes nécessités économiques, font que le Rhin, jusqu'à présent, a répugné au partage. Il a d'abord été Gaulois sur ses deux bords, et ce sont les Gaulois qui lui ont donné son nom (*Rênos,* le flot courant). Associés des Gaulois, les Romains ont dû, à leur tour, bâtir au large de son flanc droit une construction politique et stratégique d'une immense envergure, à l'abri de laquelle l'Empire et la nation vécurent tranquilles pendant deux siècles. Clovis et Charlemagne continuent Trajan et Domitien. Avec les généraux du Saint-Empire, c'est son flanc gauche qui s'anime. Du IXe au XVIIe siècle, le Rhin nous échappe. Du

XVIIe au XIXe, nous le reprenons. Notre recul de 1813 à 1870 n'aura-t-il été qu'un épisode? Nous le saurons bientôt.

Ce que nous pouvons conclure dès maintenant, c'est que *le Rhin n'est pas une frontière comme les autres*. Impressionné par nos revers du moyen âge, Proudhon a pu ébaucher un livre où le caprice le plus paradoxal se dore de lumières géniales, pour prouver que le Rhin *ne veut pas* de la France. C'est bientôt dit. Tout considéré, sait-on même si la théorie vulgaire des frontières naturelles ne lui serait pas applicable? Les Etats disposent aujourd'hui d'une telle force plastique interne que la vérité d'hier ne sera plus peut-être la vérité de demain. Le progrès de l'armement, des transports, de l'industrie, diminue la valeur des suggestions purement physiques.

XXII. — En tout cas, l'*évolution des faits et l'évolution des idées ne concordent pas sur le Rhin*. Si nous voulons lui conserver coûte que coûte son rôle idéologique de frontière naturelle séparante, ce ne sera qu'à la faveur d'une interprétation très large de la théorie. Nous continuerons, en conséquence, à dire que le Rhin est la frontière naturelle de la France, entendant par là, sans ambages, une vaste entreprise politique et *militaire* dont le Rhin est le sceau, englobant avec plus ou moins de discrétion et de souplesse

des territoires sur la rive droite, depuis la Hollande jusqu'à la Suisse.

Quant au Rhin lui-même, il n'a pas révélé tous ses secrets. Dans son âme et conscience, à qui est-il? Que veut-il? Qu'attend-il? Où vont ses préférences? Quelle est la nationalité du Rhin?

IV

LA NATIONALITE DU RHIN

I. — On a déjà présenté sous bien des jours le mécanisme de la crise actuelle. Dans ce travail d'attribution, on n'a peut-être pas accordé à l'idéologie la part légitime qui lui revient. Que la nationalité allemande soit à la base de la guerre, le fait se dispense de preuves. Mais pourquoi, mais comment la nationalité allemande a-t-elle imprimé à cette guerre un tel caractère de tragique rigidité? Ne serait-ce pas à cause d'une Idée?

Il n'y a rien de moins conciliant qu'une abstraction, on le sait de reste; mais, quand cette abstraction est ainsi faite qu'une intransigeance de plus en résulte, nous touchons au tréfonds de l'idéologie, peu rassurant, mais bien instructif! Si donc cette guerre allemande offre un aspect aussi mécaniquement cadavérique, c'est qu'elle est dirigée de très haut par une très vaste idéologie, qu'on peut formuler ainsi : *L'Allema-*

*gne contemporaine s'est imaginée — et cy gist tout le secret de la « culture » — qu'on pouvait, dans les affaires grandes et petites de ce monde, remplacer l'art par la science, le tact par les procédés, l'invention par la loi, le génie par le manuel, l'empirisme par l'*à priori, *la divination par le calcul, le risque par la déduction.*

Les Allemands ont cru par exemple qu'on pouvait s'emparer de l'empire du monde pourvu qu'on effectuât cette entreprise dans des conditions analogues à celles qui sont de mise pour le percement d'un tunnel, l'assèchement d'un marais, l'établissement d'une échelle de primes dans une compagnie d'assurances, une campagne de réclame, et ainsi de suite. Les forces à surmonter — y compris les forces morales — une fois distinguées, classées, évaluées, hiérarchisées, il ne restait plus qu'à leur appliquer, dans l'ordre convenu, des forces contraires proportionnelles, pour aboutir nécessairement au résultat désiré. Telle fut la ligne de conduite allemande par rapport à cette guerre, avant et pendant les hostilités.

Cette prétention — où se résume toute l'idéologie — contredit si profondément la nature qu'elle échoua dès le principe. En des matières aussi complexes, quand on ne dispose pas d'une intelligence illimitée, on ne peut discerner à coup sûr la pente du moindre effort, et se comporter en conséquence. L'invasion de la Belgique, con-

çue comme le procédé de moindre effort, propre à défoncer notre pays, le sauva, par l'intervention de la Grande-Bretagne et de l'Amérique, qui en résultèrent par engrenage.

II. — Dès avant le 4 août 1914, on pouvait faire des découvertes de ce genre, au milieu des troubles intimes déchaînés par ces procédés enfantins. L'une des moins passionnantes n'est pas celle qui concerne *la nationalité du Rhin*. Voici à quel propos. Ayant pris scientifiquement leur parti d'envahir la Belgique, les autorités allemandes s'étaient aussitôt inquiétées de réussir le mieux possible cette scabreuse opération. Entre autres difficultés, n'était-il pas à craindre que nombre de soldats montrassent de la répugnance à fouler aux pieds ce petit peuple inoffensif? La réponse scientifique à ce scrupule venait d'elle-même : il suffisait d'inculquer aux troupes d'invasion cette idée motrice que les Belges étaient des scélérats.

Le premier soldat n'avait pas encore franchi la frontière, que des contes à faire frémir circulaient savamment dans la presse allemande. On y lisait que les Belges massacraient de paisibles territoriaux germaniques avec des raffinements de cruauté : un Allemand, boucher à Bruxelles, aurait été ainsi décapité et mis en morceaux, un autre, écartelé tout vif, à d'autres on aurait crevé les yeux à coups de couteau.

Le résultat de ces excitations méthodiques dépassa toute espérance. Quand les immenses brutes brandebourgeoises et poméraniennes, destinées à l'invasion de la Belgique, parvinrent sur la rive gauche du Rhin, elles brûlaient déjà d'une telle vengeance qu'au contact de cette population, qui ne leur ressemblait pas, elles se crurent en pays étranger et se comportèrent exactement comme on avait calculé qu'elles se comporteraient... en Belgique. La mécanique idéologico-scientifique était si exactement montée, elle fonctionna si ponctuellement qu'elle prouva par son jeu même l'existence d'un abîme entre les pays rhénans et le reste de l'Allemagne. Dans sa *Lettre ouverte à Erzberger,* M. Prum a raconté comment le curé de Sourbrot, dans l'Eifel, avait été séquestré trois jours durant par la soldatesque ensauvagée. Sur la rive droite voisine, le vieux levain réagit de semblable sorte et l'ordinaire de l'évêché d'Hildesheim se plaignit que les ouvriers catholiques, dans les régions protestantes ou mixtes du diocèse, pouvaient à peine fréquenter les usines, par peur des sévices que leur réservaient les protestants à l'idée des atrocités commises en Belgique contre les Allemands. Ainsi donc, portée comme elle était à son plus haut diapason, l'âme allemande, hypergermanisée par les procédés infaillibles de la culture, assimilait d'instinct les rhénans par excellence, c'est-à-dire les rhénans catholiques, aux populations étrangères à l'Em-

pire. Qui eût osé rêver d'une telle revanche de l'instinct, et d'un tel coup de sonde à de pareilles profondeurs?

Ce gigantesque éclair traverse la nationalité allemande — et rhénane — d'une lueur assurément révélatrice. *In furore veritas.* En lisant le récit de cet incroyable épisode ethnographique, on se rappelle qu'après tout il n'a rien d'absolument paradoxal. Les souvenirs français dans cette partie de l'Allemagne sont plus intimes et moins recouverts à la fois qu'on ne pourrait le penser. N'est-ce pas tout récemment (1900) que le Code allemand a remplacé le Code Napoléon, introduit sur la rive gauche en 1804, et qui, appliqué incidemment jusqu'à 1908, faisait encore de ce pays une province juridique française?

III. — L'ensemble de la question — comme de toutes celles qui ont trait à la nationalité — dépend de plusieurs données dont les deux que voici l'emportent : en tant que *fait de nature* quelle est la nationalité des rhénans? Quelle est-elle en tant que *fait de conscience?* Les diverses théories nationalitaires (1) pouvant se ramener à ces deux principes, nous les examinerons l'un après l'autre.

En tout état de cause, on aura beau torturer

(1) Voir pour plus de détails le *Principe des Nationalités,* livre III, ch. 1, 2, 3, 4.

dans tous les sens possibles les renseignements fournis par l'histoire sur les populations, qui vont de la mer du Nord et de la Manche au centre et au sud de l'Allemagne, on n'en tirera jamais qu'une conclusion, à savoir *l'impossibilité de distinguer, par leur origine, ces peuples extraordinairement mélangés*. A des époques différentes, en couches plus épaisses ici, moins épaisses là, mais représentées partout dans le même ordre par tous leurs échantillons connus, les mêmes « races » humaines sont venues se fondre sur ce territoire, que tiraillent tant de forces politiques et morales opposées.

Quelque théorie que l'on professe, on est tenu de reconnaître qu'après les ténébreux Ligures, les Gaulois, puis les Germains ont occupé cette vaste étendue géographique. Dans l'ensemble, la migration s'est faite du Nord-Est au Sud-Ouest, mais on signale aussi une migration inverse. Tous les colons romains, implantés par l'administration sur les rives rhénanes, n'étaient pas Gaulois, beaucoup devaient venir d'Italie, d'Espagne ; de même, aux VIIe et VIIIe siècles, on croit discerner un courant continu d'émigrants Aquitains vers les pays rhénans. Charlemagne incarnerait la réussite suprême de cette immigration (1).

(1) A ce sujet cf. l'Appendice I : *l'Ascendance gauloise de Charlemagne*.

IV. — Ce qui frappe surtout, avant la stabilisation romaine des Ier et IIe siècles, c'est l'extraordinaire chassé-croisé des *races* d'une rive à l'autre. On remplirait un volume de citations parallèles qui, selon la colonne de classement, prouveraient, tantôt que la Germanie fut entièrement réoccupée par des colonies gauloises, après l'établissement (VIe siècle) des Gaulois en Gaule, tantôt que les Germains se sont répandus à flots dans ce pays, à commencer par la Gaule Belgique, où l'on signale encore leur présence à l'époque romaine. On a, bien entendu, tiré de ces données impartiales des théories tendancieuses, selon les besoins du jour. Le germanisme des Gaulois, le celtisme des Germains ont servi d'exercice à des publicistes innombrables, dont les travaux n'intéressent que l'évolution des idées, si elles l'intéressent au plus haut point (1).

Plus tard, à partir du IIe siècle, quand Rome appauvrie mendie des légionnaires aux Barbares, le prologue des invasions se joue déjà. Il ne se terminera que quatre siècles plus tard.

Depuis lors, le mouvement des peuples s'est ralenti. Le mélange s'est fait. Qu'en peut-on dire? Peu de chose.

En toute hypothèse, il est loisible pourtant d'avancer des propositions de cette espèce : *La distance ethnographique qui sépare un indigène*

(1) Cf. *Principe des Nationalités,* livre II, ch. 2. 3, 4, 12 et livre III, ch. 1 et 2.

d'Hazebrouck d'un indigène de Coblence est moins grande que celle qui sépare un indigène d'Hazebrouck d'un indigène d'Avignon, ou un indigène de Coblence d'un indigène de Francfort-sur-l'Oder. Une fois admis des principes de ce genre — et je ne vois nulle part de raison péremptoire capable de les réfuter — nous ne sommes guère plus avancés. L'opposition des deux nationalités crève par trop les yeux.

V. — Qu'est-ce donc que la nationalité? C'est une *idée,* déterminée par l'histoire, liée à une culture particulière et propagée par une certaine organisation de force. On est de la nationalité dont on croit être, à condition pourtant de ne pas s'enfoncer trop creux dans la crédulité.

Cette définition reçoit bien des entorses de la part des innombrables théories nationalitaires, ordinairement casquées et bottées, qui briguent les suffrages de l'humanité politique. Selon que l'on admettra, avec les théoriciens français, la toute-puissance des volitions populaires, ou, avec les Allemands, l'irrésistible poussée de la « race » (lisez : de l'Etat *nationalisateur*) et de la langue, on penchera d'un côté ou de l'autre de la barricade.

Pour trancher de pareils débats, l'intervention provisoire de la force — en vue de préparer l'assentiment final, qui se fera par des moyens plus subtils — est presque toujours requise. En fin de

compte, le dernier mot reste à l'histoire, si par histoire on veut bien entendre le va-et-vient mystérieux de la force et les constructions *durables* qu'elle réalise.

VI. — Avant d'en parcourir les décisions irréfutables, ne peut-on essayer de les préjuger? Ne peut-on, par exemple, déduire de cette même et identique ethnographie, répandue de la Manche au Rhin et au Danube à larges coups de pinceau, une possibilité permanente d'association entre les divers peuples qu'elle représente? Le procédé ne manque pas d'attrait. Mais de la dissemblance des composants ne conclurait-on pas, avec plus de justesse peut-être, à la présence simultanée de plusieurs virtualités antagonistes, dont l'équilibre ne serait jamais bien assuré?

La chose offre peut-être encore plus de complexité. Si la divergence des nationalités provient de la divergence des cultures et si nous nous demandons quelle est l'essence de la culture, nous serons sans doute amenés à donner encore plus de jeu à nos appréciations. Il ne convient pas, en effet, de se représenter les diverses cultures nationales, qui se partagent l'univers civilisé — la région rhénane en particulier, aussi critique à ce point de vue là qu'aux autres — comme la traduction *fatale, totale* et *spontanée* d'un groupement humain nécessaire. L'évolution historique, sans contredire de tout en tout cette

LENDING LIBRARY BIBLIOTHEQUE

figuration, nous offre un spectacle différent de celui-là.

VII. — Depuis l'époque où il nous est permis de suivre le développement des arts, des religions, des administrations civiles, des idées, des procédés industriels, bref de la civilisation tout court, nous voyons le destin de chaque culture lié à celui d'un centre de force et de diffusion, qui l'élabore, la crée ou l'adapte, la répand, la modifie, la transmet. Cette diffusion d'une même discipline s'opère parfois dans les milieux les plus dissemblables sans trop en souffrir. On ne saurait mieux, à cet égard, comparer l'introduction, dans un milieu humain, d'une civilisation élevée, jointe presque toujours à la conception d'une nationalité particulière, qu'à l'arrivée d'un agent cristallisateur favorisé d'une vertu intrinsèque. L'adhésion aux principes, où se résume cette civilisation, n'affecte pas tant le tréfonds humain qu'on pourrait le croire. On dirait, au contraire, que la zone pensante et directrice de l'humanité est alors simplement traversée par un courant qui l'informe d'une façon arbitraire, sans se soucier de son essence.

A certaines époques, un spectacle plus rare nous est offert : celui de plusieurs disciplines, circulant à travers la même zone de pensée et provoquant, à la fois, des effets d'une contradiction déconcertante. Pour verser aux débats un exem-

ple qui soit peu suspect, y a-t-il rien de plus déroutant que les deux littératures qui accaparent notre moyen âge, la française et la latine? D'un côté, des compilations diffuses, bavardes, sans plastique. De l'autre, dans certains cas tout au moins, une hauteur de pensée, une élégance de sentiments, une concision d'expressions qui tiennent du prodige. Si nous prenions, pour type de la pensée médiévale, le genre interminable et fluent des chansons de gestes ou des romans, jamais nous n'admettrions de bon gré que ces productions sans goût, sans grâce et sans nerf avoisinent les chefs-d'œuvre d'un Hildebert de Lavardin ou d'un Adam de Saint-Victor. Certaines poésies du premier rivaliseraient avec Ovide, certaines « proses » du second devancent les procédés du Gautier des *Emaux et Camées*, voire de Baudelaire (je pense au *Franciscae meae laudes*). Conceptions, sentiments, compréhension de la vie et de la beauté, tout diffère. Les hommes sont pourtant les mêmes. Qui les a diversifiés? Une technique.

Il en va un peu de la sorte en nationalité. Certaines prérogatives de la force étant données quelque part, il s'ensuit qu'une conception arbitraire de la pensée, du sentir et du vouloir se répand, là où ce genre de force possède contrôle ou prestige, et la nationalité, qui tient de si près à ces notions primordiales, suit le même chemin qu'elles. Cette présentation historique du

phénomène manque-t-elle de clarté? Je la crois, en tout cas, difficilement réfutable. Ce qui, par contre, échappe à nos prises et prête à tous les malentendus, ce n'est pas l'expansion de la nationalité sur les vestiges de la force (1), mais bien l'élaboration des centres de force et leur résistance mutuelle à l'élimination. Certaines régions paraissent mieux douées que d'autres à cet égard. A quelle catégorie appartient donc le Rhin?

VIII. — Là-dessus aucun doute n'est possible : le Rhin — et particulièrement le Rhin moyen — *n'est pas un foyer, c'est une limite*. Le Rhin n'est pas centre, mais circonférence. Ce n'est pas une source, une invention, une initiative, mais une zone de compromis et d'échanges. Sa physionomie à part est faite d'emprunts. Le Rhin est un dosage d'imitations. Il n'a trouvé qu'une chose, l'imprimerie. Avouons qu'elle est de taille. Mais l'idée première vient de Bourgogne (2).

(1) Il faut entendre *force* dans le sens excessivement large de *force d'attraction*, où la sympathie occupe dix fois plus de place que la contrainte.

(2) Dans la mesure où la genèse de l'imprimerie dépend des procédés de la gravure sur bois. Depuis la découverte du *bois Protat*, et sa mise en lumière à l'exposition de 1900 (il s'agit d'une planche originale, datant de 1390-1395 et découverte dans la région de Chalon-sur-Saône, près de la Ferté-sur-Grosne), on ne

Dans la Préface de son *Rhin français pendant la Révolution et l'Empire,* M. Sagnac a écrit sur ce thème d'excellentes pages. Il montre, au moyen âge, le Rhin, panaché de haut allemand et de bas allemand, mais tournant le dos à l'Allemagne, dont le cœur trop lointain l'échauffe à peine, et regardant vers l'Occident par ses cités commerciales : « Par le droit et l'art, observe-t-il encore, le pays rhénan se rapprochait de la France. A Rome et aux nations latines les pays du Rhin empruntèrent le droit romain, codifié par Justinien, interprété à Bologne et à Paris, et ce droit, se superposant aux coutumes germaniques, consulté dans tous les cas où ces coutumes étaient muettes, puis dans beaucoup d'autres, prit de plus en plus d'empire, transforma la législation privée et surtout la législation publique des Rhénans, y apporta plus d'ordre, plus de clarté, plus de justice. De Rome et des pays latins, de la France surtout, par l'intermédiaire du grand ordre religieux de Cluny, les Rhénans reçurent l'architecture romane... La France — et la France seule — apporta cet art nouveau, dit faussement *gothique* (1), qui s'épanouit, au XIIe et au XIIIe siècle, à Chartres, à Amiens, à Paris, à

discute plus guère l'imitaion à outrance qu'en firent les Allemands. Pour plus de détails, cf. le chapitre consacré à cette question dans le beau livre de M. Emile Mâle : *l'Art allemand et l'art français au moyen âge.*

(1) *Opus francigenum,* disent les textes du temps (Note de R. J.).

Beauvais et qui resta le secret des grands maîtres de la région parisienne. A la France encore les Rhénans, propagateurs de la foi en Allemagne, prirent la scolastique ; ils demandèrent aussi à la France leur inspiration poétique : au XIIe et au XIIIe siècle, ils traduisirent et imitèrent nombre de chansons de gestes, de romans de chevalerie et de poèmes lyriques français. Plus tard, dans l'art et la peinture, ils prirent pour guides les Flamands et les Français du Nord. » Et il conclut : « Sur les bords du Rhin, *il n'y avait point de place pour un sentiment national allemand.* »

IX. — On se demande en vain d'où les Rhénans l'eussent tiré. Avant l'enchevêtrement médiéval qui associe les coutumes les plus disparates, mêle sur leurs bords les courants civilisateurs et amalgame tant mal que bien les deux rives, qu'était le Rhin? Le gouffre, dont parlait Cicéron, en grossissant la voix, « ce gouffre regorgeant d'eau », destiné à contenir « les plus monstrueuses des nations ». Pendant huit siècles, le Rhin, perfectionné par le *limes*, a marqué la coupure, aussi nette qu'un tranchant de couteau, qui séparait la Civilisation de la Barbarie. Encore au VIIIe siècle, en écrivant à Charles Martel pour lui recommander Boniface, le pape Grégoire III lui notifiait que ce saint homme aurait pour mission « de prêcher parmi les peuples de la

Germanie *sur la rive droite du Rhin,* lesquels sont encore possédés par *l'erreur du paganisme ou l'obscurité de l'ignorance* ».

En un mot c'étaient des sauvages. Et pourtant il y avait au moins trois siècles que des Francs vivaient chez eux à demeure. Saint Boniface aura beau les gagner au christianisme, ceux d'entre eux qui n'auront pas subi héréditairement la bienfaisante empreinte du *limes,* conserveront à jamais le goût de la sauvagerie. Lorsque, au XVIe siècle, la réaction luthérienne ravivera les teintes nationales autochtones, tout ce qui n'avait pas été romanisé par le fleuve et par le *limes* reniera la civilisation pour se vautrer dans les ténèbres de la Réforme germanique. Aujourd'hui encore, la frontière de religion suit à peu près le tracé des établissements militaires de l'Empire. La parole divine n'avait pu germer sur ce terrain en friche et, jusqu'à un certain point, le mot de Cicéron restera d'actualité tant qu'il y aura du luthéranisme (1) en Allemagne.

X. — Le caractère transactionnel de la civilisation rhénane a donc des bornes et des pôles. On put s'en apercevoir tout à loisir de 1552 à 1814, lorsque les diverses étapes de la reconquête

(1) Le marxisme, le nietzschéisme n'en sont que la menue monnaie philosophique.

capétienne, révolutionnaire et napoléonienne nous amenèrent jusqu'au Rhin et par delà. C'est un jeu, dirait-on, pour Henri II, Henri IV, Mazarin, Louis XIV et Louis XV, de nouer des intelligences avec ce pays, qui s'ouvre de lui-même à notre pénétration. La résistance sérieuse venait d'ailleurs. L'opposition du Rhin fut d'étiquette. Aussi, lorsque nos armes se reflétèrent pour de bon dans le fleuve, en 1792, ce fut l'idylle. A coups de théories, de lyrisme, de jurisme et de constitutions, le Rhin se jette dans nos bras.

Comme toutes les idylles, celle-ci connut ses brouilles et ses bouderies. En 1793 et 1794 on put parler d'une « Vendée rhénane » — moins acharnée pourtant que la Vendée de France — et lorsque la Convention, en 1795, mit la main sur les territoires qui devaient former les quatre départements de la Roer, chef-lieu Aix-la-Chapelle, du Rhin-et-Moselle, chef-lieu Coblence, de la Sarre, chef-lieu Trèves et du Mont-Tonnerre, chef-lieu Mayence (en 1798), elle était si peu rassurée sur leurs vœux intimes qu'elle se dispensa de les consulter et les priva même de certains droits.

L'expérience de l'assimilation se poursuivit, sans durer toutefois très longtemps, puisqu'elle se termina en 1814. Elle n'en fut pas moins concluante : à la chute de l'Empereur, la rive gauche du Rhin était aussi française que l'Auver-

gne (1). Dès 1797, les Rhénans fêteront avec enthousiasme nos victoires d'Italie. Instruit par ses déboires vendéens, Hoche, qui gouvernait alors la région, s'attachait soigneusement à réparer ses finances, à enrichir son commerce, à respecter ses goûts. Il rassura les ordres religieux et pensionna les curés. A Cologne, il réconcilia catholiques et protestants. Il maintint même les droits seigneuriaux ! Aussi, lorsque, en 1797, la question se posa d'évacuer le Rhin, la population elle-même y fut hostile.

Campo-Formio vit la fin de ces tergiversations et permit de préparer l'annexion. A l'administration des généraux un régime civil se substitua, qui francisa les lois, les écoles, bref l'organisation politique et sociale. En 1798, le moment arrivait de consulter la population : celle-ci en prit les devants (2). Certes, les envolées de 1793 ne sont plus de mise. La lune de miel est passée. Néanmoins les partisans du Saint-Empire ne comptent plus. Ils se comptent. La vieille minorité française dénote plus d'énergie que jamais et c'est elle qui conduit la majorité résignée, indifférente — expectante — à essayer la francisation.

(1) Pour la francisation de l'Alsace et de Strasbourg en particulier, cf. *Principe des Nationalités*, p. 396 et suiv.

(2) Voir à ce sujet, pour plus de détails, le *Principe des Nationalités*, p. 114-115 et 124.

XI. — La paix de Lunéville (1801) écarta les derniers obstacles du côté allemand : la loi du 9 mars 1801 décréta que les quatre départements rhénans « faisaient désormais partie intégrante du territoire français ». Napoléon, qui traversa le pays à bien des reprises, s'occupa tout particulièrement de sa mise en valeur. L'Empire napoléonien marqua une phase brillante de la prospérité rhénane. Quand il tomba, toute opposition ouverte avait disparu. A Aix, à Cologne, dans le pays de Clève, prussianisé depuis un siècle, on pouvait, avec de la bonne volonté, en distinguer des lambeaux, mais privés de faste. Le Rhin, qui n'avait jamais eu l'âme allemande, s'était bien donné à la France. Quelques intellectuels, comme Gôrres, s'agitent faiblement, au nom de l'idée nationalitaire germanique, qu'ils viennent de découvrir : ils trouvent si peu d'audience qu'ils s'exilent d'eux-mêmes sur la rive droite !

XII. — Waterloo fut pour la Rhénanie un déchirement moral plus qu'un désastre matériel, en inaugurant le long calvaire qu'elle allait gravir jusqu'en 1866 et 1870. Les générations d'aujourd'hui savent-elles bien ce que fut la France pour les Rhénans de cette époque et ce que fut le Rhin pour la France d'alors? Qui de nous s'est maintenu dans l'état d'esprit qu'un Victor Hugo

promenait à Trèves et à Cologne au cours de l'automne 1838? (1).

Comme nous avons eu la mémoire courte et l'esprit bref! Comme nous avons laissé jouer contre nous les Principes! A distance, on se demande vraiment pourquoi nos intellectuels échouèrent si brillamment à bâtir un Principe des nationalités assez judicieux, assez vaste et assez français, pour que la Rhénanie, cette partie indéniable de la France de 1840 et de 1848, y trouvât logis! Une pareille incapacité tient du prodige.

Et puis, quelle innocence devant la rouerie prussienne! Depuis plus de soixante ans, notre *intelligentia,* notre Université, nos pontifes ont rivalisé de candeur vis-à-vis des camouflages d'outre-Rhin. Il s'agissait, pour la Prusse, de rassembler assez de dates, de fiches, de références pour échafauder des thèses, d'où sortît, suivant la formule, le germanisme en règle des pays rhénans. Thèses, fiches, références, Sorbonne en tête, nous avons tout avalé, sans un haut-le-cœur. Quelle déchéance! Quelle duperie!

Il aura fallu cette guerre pour que des chercheurs indépendants se missent à regarder par eux-mêmes. A vrai dire, c'eût été un scandale sans précédent qu'une région comme le Rhin, où l'influence gauloise, romaine, franque et française n'avait jamais disparu, même aux pires minutes

(1) Voir *Principe des Nationalités,* p. 24 .

de la défaite, eût renié brusquement tout ce passé au lendemain de la revanche la plus prestigieuse (1792-1807) que nous eussions remportée depuis des siècles! On commença timidement par arracher l'Austrasie aux manigances des *Professoren,* puis on examina sans acrimonie la politique nationale des Capétiens, puis on daigna considérer les procédés de la Convention, on réussit enfin à se souvenir que toute la France, de 1815 à 1870, avait haleté pour le Rhin. Nos grands-pères avaient eu leur Alsace-Lorraine, et c'était lui.

XIII. — Il ne restait plus qu'à l'étudier en lui et pour lui, le cher vieux fleuve, le Vater Rhein de Henri Heine, qui aimait tant les petits Français. Il ne leur faisait qu'un reproche : c'était de lire Kant outre mesure. Depuis 1815, qu'était-il devenu? On n'osait y penser, par peur des fiches allemandes et des doctes *Beitrâge*. Eh bien! On a risqué l'anathème; on jeta les yeux par-dessus le mur impalpable, que l'idéologie prussienne avait dressé entre nous et lui, mur plus épais que des forteresses, et l'on découvrit des trésors. Au témoignage de M. Rovère, qui n'a pas cru sur parole, qui a voulu voir, qui s'est délié, *une vie ne suffirait pas à dénombrer les témoignages relatifs « aux persistances françaises dans l'Allemagne napoléonienne.* »

Ecrite par des envoûtés, sous le feu des canons de l'Idéologie germanique, toute notre histoire

officielle est à refaire sur ce point. Elle ne parle pas de cette province perdue de Rhénanie — quatre départements dépecés, violentés, à nos portes, sous nos regards.

XIV. — L'opération fut menée d'abord avec prudence. Hesse, Prusse, Bavière et Oldenbourg — les nouveaux héritiers — ne changèrent que l'indispensable à l'administration et aux lois. Par exemple ce n'est qu'en 1856 que la Prusse osa porter le doigt sur l'organisation municipale de Napoléon. Le reste à l'avenant. On ménagea le catholicisme. On établit des ports libres. Par contre, on inonda le pays de fonctionnaires inflexibles et l'établissement d'un service militaire forcené prépare de loin l'unification, de compte et demi avec le Zollverein et l'enseignement primaire obligatoire. L'école, l'armée, l'administration convergent désormais leurs efforts vers la prussianisation de la Rhénanie.

Que pensaient de tout cela les annexés? Ils se défendaient de leur mieux. Dans un rapport au chancelier, daté de 1817, le ministre Altenstein avoue que les Rhénans sont Français et que « le caractère de la nationalité (1) s'est chez eux effacé en grande partie. » Quinze ans plus tard, en 1830, le général von Rochow écarte les Rhénans de la garde des forteresses. En 1840, un indigène de

(1) De la nationalité *allemande*, bien entendu.

Cologne, Venedey, se plaint que ses compatriotes favorisent les Français. Karl Schurz, originaire de la même région, raconte dans ses *Souvenirs de jeunesse,* qui flottent autour de 1848, que des trois maîtres qu'ils avaient eus depuis 1789, c'étaient les Prussiens que ses compatriotes aimaient le moins. A-t-on oublié qu'un des arguments favoris de l'inoubliable grand-père, en 1870,à la guerre voulue par Bismarck, était de dire : « Ah! nous avons bien eu assez de mal, en 1866, pour achever de germaniser les Rhénans! » De fait, en 1848 la révolution avait éclaté contre la Prusse, bien plus que pour la liberté.

XV. — Ces témoignages, je les choisis dans les mille que présente M. Rovère. Les rapports entre annexants et annexés durant cette très longue période peuvent se résumer dans cet échange d'injures, qui électrise l'atmosphère « *Rheinische Lümmel! — Hungriger Preuss!* » Brute rhénane! Crève-la-faim de Prussien! Bien vite on s'était aperçu que la Prusse prétendait se faire entretenir par cette riche province, sous prétexte qu'elle lui coûtait cher à garder. Avec rage, on défendait tous les souvenirs du régime français, le Code par exemple, que des mouvements tournants menaçaient, la religion qu'en dépit de toutes les promesses le Gouvernement de Berlin sapait avec hypocrisie. Germanisme tient de si près à protestantisme! « Pour nous couvrir contre la France, écri-

vait en 1818 le ministre Ancillon, il nous faut le *mur d'airain du protestantisme.* » Déjà le Kulturkampf national s'annonçait dans certaines mesures de 1817, 1832. Ainsi, par exercice disciplinaire, les soldats catholiques sont tenus d'assister à l'office protestant, au moins une fois par mois. Les catholiques, que ces vexations exaspèrent, lient partie avec les libéraux. Tous regardent anxieusement du côté de la France.

Leur résistance aux menées prussiennes qui allait éclater dans les journées tragiques de 1848, s'incarne, en attendant, dans un culte effréné pour le grand homme qui, en 1802, les avait réunis à leur vraie patrie. La violence du souvenir napoléonien en France n'approche même pas de la fougue rhénane. La stature impériale domine de si haut la nationalité de ce peuple qu'il faut un exemple de légende pour nous en faire saisir l'énormité. Les vétérans napoléoniens de Mayence ayant élevé un monument au souvenir de leurs exploits, les familles, après la mort du dernier grognard, qui survint en 1883, continuèrent d'entretenir la société qu'ils avaient formée à cette occasion et ce n'est qu'aux environs de 1900 — il n'y a pas vingt années — que cette survivance, bien française, se résigna enfin à disparaître. C'est vers cette même époque que l'habitude de dire « aller en Prusse » quand on passait le fleuve, tomba en désuétude.

XVI. — La rive droite ne laisse pas de parti-

ciper à ces accès de *Franzôsismus*. Lorsque, au moment de la crise de 1840, les Prussiens éprouvèrent le besoin de chanter le « libre Rhin », un Wurtembergeois, Herwegh, leur spécifia qu'il pourrait être « plus libre » encore avec les Francais qu'avec eux, et, malgré les francophobes du Nord alors déchaînés, les Badois, peu suspects, souscrivirent largement en faveur des victimes des inondations du Rhône. A la même époque, la Bavière laissa entendre qu'elle nous abandonnerait volontiers le Palatinat contre le Tyrol. Tout le sud retentit des acclamations que des *Deutschfranzosen*, les Français d'Allemagne — tel est le nom qu'ils se donnent — poussent en notre honneur.

Quand on se rappelle que la seule vue d'un drapeau tricolore avait suffi, en 1830, à Aix-la-Chapelle, pour provoquer une émeute antiprussienne, qu'en 1848 le peuple de Cologne, aux nouvelles de Berlin, s'écriait avec transport que « la Prusse était brisée », qu'à Dusseldorf on tue la nuit les soldats prussiens attardés, qu'à Mayence on chante « Ecrasez les Prussiens ! », on ne peut mieux faire, pour définir la situation des Rhénans vis-à-vis de la Prusse, que d'emprunter à Frédéric-Guillaume IV les propres termes dont il se servit, le 16 août 1851, pour apostropher une délégation du conseil municipal de Cologne : « *Tâchez de bannir cet esprit d'hostilité*. Faites en sorte de vous améliorer. Il est temps que cela finisse. »

XVII. — Cela ne fit qu'empirer. L'avénement de Napoléon III porta aux nues la Rhénanie tout entière et M. Rovère a pu dire, sans exagération, que l'empereur avait régné sur ce pays plus effectivement que les rois de Prusse. Tandis que en 1865, la municipalité de Cologne refuse de voter les crédits des fêtes officielles, destinées à commémorer le cinquantième anniversaire de la réunion à la Prusse, à peu près dans le même temps, des particuliers font frapper, à la Monnaie de Francfort, une médaille en l'honneur de Napoléon III. Jusqu'en 1870, les grognards, nombreux encore dans tout le pays, fêteront ostensiblement le 15 août. C'est à Paris que la jeunesse ouvrière va chercher de gros salaires et la saveur de la patrie. Tout conspirait pour Napoléon.

L'échec napoléonien, qui fut sonore entre tous, fournirait à lui seul une preuve surabondante de l'insuffisance des courants populaires pour soutenir et guider une politique jusqu'au port où les vents la poussent. Si jamais, en effet, courant parut irrésistible, fatal, spontané, bref décoré de tous les attributs qu'une certaine philosophie de l'histoire confère aux prédestinés de l'évolution, ce fut assurément celui qui portait alors l'Allemagne du Sud et de l'Ouest vers la France de Napoléon III. Or, la volonté bismarckienne non seulement l'empêcha d'aboutir, mais le nationalisa contre nous. On a décrit bien des fois, par des procédés divers, ce retournement paradoxal, l'un

des plus singuliers de l'histoire moderne. On a incriminé — avec raison — la politique nationalitaire de l'Empereur. C'est la thèse de Jacques Bainville, de M. Rovère, de M. Babelon, de tous les réalistes. Elle paraît correcte.

XVIII. — Cependant, il y a des jours où l'on se pose une question : comment se fait-il que personne en France n'ait été assez ingénieux pour fabriquer une théorie nationalitaire qui cadrât suffisamment avec les tendances ouvertes de la nationalité rhénane et nos désirs nationaux les plus avérés? J'ai essayé de répondre à cette question dans le *Principe des Nationalités*, en élargissant le problème plutôt qu'en le résolvant. Plus on y réfléchit, plus on éprouve d'embarras. Dès 1830 l'Allemagne nous tendait pourtant la perche! Dans son *Briefwechsel zweier Deutschen*, Pfizer n'assurait-il pas qu' « à notre époque de progrès, ce n'est pas l'identité de la langue et de la race, mais l'identité des idées et des sentiments qui unit les nations aussi bien que les particuliers », et qu'entre Allemands du Nord et du Sud « il règne une jalousie, qui frise la haine nationale » (*eine an Nationalhass grenzende Eifersucht*)?

Nos intellectuels — à nulle autre époque de notre histoire, les intellectuels réfléchis n'eurent aussi peu d'accès auprès de l'opinion — laissèrent tranquillement se former contre nous des théories

nationalitaires insoutenables, où la langue et la race, la langue surtout, servaient de truchement pur et simple au germanisme. Bien mieux, ils les adoptèrent parfois, s'y soumirent sans protestation. Une telle impuissance écœure, mais ne dispense pas de réagir. On réagira en suppliant les « maîtres de l'heure » d'y regarder à deux fois, avant de patronner des théories « scientifiques ».

XIX. — Prisonnier des idées comme il le fut toujours, qui doutera que Napoléon III, en dépit de son goût pour l'insaisissable, n'eût imprimé à ses actes une marche plus résolue, s'il s'était senti justifié par une idéologie en forme qui le conviât sur la rive droite du Rhin? Malheureusement il ne trouvait à sa disposition que le répertoire démocratique, bien pauvre, bien abstrait, capable de toutes les interprétations, bref, aussi peu français que possible, à force de vouloir être humain. Une fois qu'on cède à une argumentation de cet ordre, sans excuser l'Empereur, on lui marque plus d'indulgence. Il se laissa flatter délicieusement les oreilles par les publicistes d'outre-Rhin et travailla sans répit à ruiner leurs espoirs communs. Ils le traitaient de Jules César. En 1860, à Bade, la population crie *Vive l'Empereur!* en français. L'offensive hardie de Bismarck, favorisée par une idéologie de fer et de feu, réduisit à néant ces promesses indéfinies. Dès 1866, la solution qui prévalut en 1870 ne pouvait plus guère

être différée. Napoléon, halluciné par les théories nationalitaires de la Prusse et de l'Italie, n'osa porter secours aux rois de Wurtemberg et de Bavière qui, encore en 1866, l'imploraient, après Sadowa.

Le Rhin français se cabra contre la mauvaise fortune après 1866. Que dis-je! en 1870, il nous attendait encore. Certes les documents se font plus rares : d'ordinaire, les vaincus se taisent, s'évitent et n'écrivent pas. Que d'aveux inestimables nous trouvons pourtant, çà et là, sur les bords de la terrible route de la débâcle.

XX. — M. Rovère, que je continue à résumer, a présenté un raccourci saisissant des persistances francophiles dans l'Allemagne méridionale aux abords de la guerre de 1870 et durant les hostilités. Si nous possédions la correspondance de Napoléon avec ses clients du Sud, saisie en octobre 1870 par des chasseurs mecklembourgeois dans le château de Rouher près de Brunoy, le chapitre serait nourri! Ces papiers ont, par malheur, pris la route de Berlin, où Bismarck les fit transporter, pour s'en servir comme d'un instrument de chantage perpétuel contre ceux qui allaient devenir ses vassaux (1). Nous les reprendrons peut-être. Jusque-là nous n'entrevoyons que des ombres.

Pour les pays rhénans, les témoignages sont

(1) M. de Ruville a mis ce point bien en lumière dans sa *Restauration de l'Empire allemand*.

encore plus rares, sans laisser de plaire et de toucher, là où ils apparaissent. Dans les récits, bien peu nombreux, de leur captivité en Allemagne, quelques-uns de nos compatriotes ont noté ainsi des faits surprenants : « Pourquoi n'avez-vous pas été vainqueurs? Nous avions préparé nos drapeaux », disait à l'un de nos soldats un bourgeois de Trèves, bien navré. A Landau, des jeunes filles pleuraient au passage de nos prisonniers, en leur disant qu'elles voulaient être Françaises. A Cologne, de gros jambons, préparés par la population, attendaient nos hommes.

La Prusse, qui n'ignorait pas les sentiments d'où jaillissaient de tels actes, prolongea le défilé pitoyable de ses captifs sur toutes les routes du pays rhénan. On étalait à dessein notre défaite, pour enlever le goût de la France en l'avilissant. On n'y réussissait pas toujours. Etudiants, bourgeois, ouvriers, rivalisèrent d'attentions flatteuses pour nos prisonniers dans plus d'une localité. Mais rien ne vaut l'aventure du commandant Girard à Mayence, et qu'il nous rapporte dans ses *Récits d'un combattant*.

XXI. — Comme il s'approchait d'un restaurant pour y prendre son dîner, un vieux monsieur sortit de la foule, nullement hostile, qui entourait l'officier, et lui remit une carte de visite ainsi libellée : « E. Stall, Kapuzinerstrasse, 22, offre cordialement l'hospitalité à un officier français. »

L'occasion était trop tentante pour être déclinée et M. Girard suivit son hôte. Chose bizarre et qui montre que non seulement *la francisation* des pays rhénans ne diminuait pas, mais, dans certains cas du moins, *allait en croissant,* ni M. Stall, ni sa femme ne savaient notre langue. Ce fut leur fille, toute jeune encore, qui servit d'interprète à la conversation cordiale qui s'engagea, se mit au piano pour y jouer des airs français, interrogea l'officier sur ses tristes aventures, sa famille et ses espérances. « Enfin, écrit l'auteur, ces trois aimables personnes voulurent me conduire jusqu'à ma chambre, au deuxième étage. M. Stall, un flambeau à la main, ouvrait la marche, Mme Stall et sa fille me suivant de près. Arrivé sur le palier mon hôte se campa fièrement devant une grande armoire à deux portes, qu'il me montrait du doigt avec un air mystérieux. Etait-ce là dedans qu'on voulait me faire coucher? Mais la jeune fille arriva aussitôt et me dit : *Monsieur, nous comptions sur les Français pour délivrer Mayence; dans cet espoir papa avait fait confectionner, en cachette, des drapeaux pour pavoiser notre maison le jour de votre entrée!* Le père tira de sa poche la clef de l'armoire, qu'il ouvrit à deux battants : elle était bondée de drapeaux tricolores. »

Voilà le trésor que la politique insensée du second Empire, déterminée par des idéologies de défaite, venait de perdre pour de longues années

— aucun Français ne dira pour toujours. — Quarante-huit ans se sont passés depuis lors. Les héros de l'aventure sont peut-être tous morts à l'exception sans doute de la fillette, vieille grand'mère aujourd'hui. Se souvient-elle? Qu'est devenue la grande armoire? Peut-être les drapeaux français y reposent-ils toujours? Sait-on jamais!

En tout cas, la famille Stall n'était pas une exception unique dans la Rhénanie de 1870. D'autres qu'elle ont dû passer par les mêmes désillusions, mais sans témoins pour les transmettre à la postérité que nous sommes. Nos armées cantonnent sur la rive gauche maintenant et les langues vont peut-être se délier. Des secrets vont-ils sortir des tiroirs? Mais que d'espoirs vont prendre leur vol!

XXII. — Certes, je ne nie pas que les soldats rhénans, si rétifs à la mobilisation de 1866, si résignés à celle de 1870, sont partis pour la plupart avec enthousiasme rejoindre, en 1914, les étendards de leurs tyrans, pour la grande ruée. Certains d'entre eux pourtant se trouvaient-ils bien au diapason? En 1874, Bismarck lui-même faisait allusion aux « sentiments mal éteints » de ces Rhénans qu'il allait ameuter contre lui, lors du *Kulturkampf*. N'en doutons pas : la défaite de Bismarck, en 1877, fut la revanche indirecte de la Rhénanie française et catholique. Il le comprit si bien qu'il mit toute son étude à lancer Gambetta

dans un anticléricalisme d'où devait sortir, par réaction, la prussification de la Rhénanie. En 1879, en obtenant la première et bien timide collaboration parlementaire du Centre, Bismarck réalisait vis-à-vis de la Rhénanie un rêve que Frédéric-Guillaume IV et Guillaume Ier n'avaient pu qu'entrevoir. C'est qu'en avril 1878 il avait imposé à Gambetta son programme retors.

Quatre ans d'une guerre atroce, deux ans d'une lassitude infinie, un entassement inouï de privations, la révolution enfin, n'ont-ils pas modifié cette nationalité rhénane de si fraîche date? Nous ne le saurons qu'en allant le demander nous-mêmes aux intéressés. Leur mémoire a-t-elle besoin d'être si longue? Les derniers arrêts de justice, rendus au nom du Code Napoléon, en pays rhénan, ne remontent qu'à 1908. Encore en 1902, un vieillard de quatre-vingts ans récitait, à l'issue d'une conférence, à Cologne, un poème qu'il avait composé, en 1840, en l'honneur de Napoléon. Peu de temps avant la guerre actuelle, un marchand de tableaux de la même ville déclarait à M. Rovère : « Vous me demandez pourquoi je garde ici toutes ces armes (un vrai arsenal qu'il lui montrait), *c'est pour tirer sur les Prussiens*, si jamais l'occasion s'en présente. »

XXIII. — L'occasion est venue. Nous allons voir alors de quel côté penchera l'âme de ce peuple qui fut nôtre, qui fut nous. Sa décision dépen-

dra pour beaucoup de notre attitude envers lui et envers la Prusse. S'il nous sent décidés à le reprendre, si, d'un autre côté, la cause prussienne lui paraît vouée à l'exécration, au mépris, *à la misère,* il ne nous faudra qu'un petit peu de tact pour le réapprivoiser. Aurons-nous cette intelligence et ce courage?

La conclusion de ce chapitre ne saurait donc être qu'hypothétique et provisoire. Il paraît avéré que des virtualités françaises extrêmement précieuses ne demandent qu'à jaillir dans le pays rhénan. De ce côté *nos chances s'arrêtent manifestement à la ligne du fleuve. Notre nationalité, présentement, ne serait qu'une intruse sur la rive droite* (1).

Cela ne veut pas dire que nous n'ayons rien à

(1) Cependant, il ne faut préjuger de rien. Après 1866, les habitants de Hesse-Cassel se disaient « Prussiens malgré eux », *Musspreussen.* Au moment de l'annexion, beaucoup avaient émigré, notamment dans notre pays. On évalue le nombre de ces *Hessois, devenus et restés Français,* à douze mille environ. Cet exemple, remarquable entre tous, nous prouve que, *même sur la rive droite,* des circonstances peuvent se présenter où, pour des raisons politiques, des Allemands incontestables considéreraient la nationalité française comme la sauvegarde de leurs préférences vitales. Quand on pense à la somme d'ennuis, d'appauvrissements, de déchirements moraux, que représente une expatriation individuelle ou familiale, on estimera que ce témoignage des 12,000 Hessois parle plus haut, en faveur des virtualités françaises que recèle l'Allemagne profonde, que ne le ferait une annexion globale plus ou moins désenchantée. Il y a de bonnes rai-

espérer en Wurtemberg, en Bavière, en Bade. Mais, de ce côté, nos gains seront plutôt de nature politique que d'essence nationale. *Le peuple français, comme le territoire français, finissent au Rhin.* La diplomatie et l'armée, seules, doivent le franchir. Aux têtes de pont stratégiques s'adjoindront en effet, tout naturellement, divers glacis politiques, constitués par un regroupement des États du Sud. Du moins c'est ce qui semble ressortir des possibilités que l'histoire nous montre. Celles que nous avons étudiées jusqu'ici ne sont du reste pas les seules. De nos jours, la question économique joue un rôle éminent dans l'évolution humaine. Quelle est donc la physionomie économique du Rhin?

sons de croire qu'un pays comme le Hanovre ou la Westphalie se franciserait — *les circonstances aidant* — sans difficultés trop criantes. Tout dépend de ces circonstances, qui peuvent tarder des siècles, comme surgir après-demain. En Bade et en Wurtemberg, à plus forte raison en Bavière, la situation est totalement différente. La stratification sociale de ces pays — d'ailleurs admirable — les rend très dissemblables de nous.

V

L'OR DU RHIN

I. — L'idée de région économique est infiniment plus ambiguë que ne le croient ceux qui s'en réclament pour leurs desseins. L'unité, qui lui sert de base, n'apparaît pas toujours avec une clarté suffisante et, tant qu'on n'aura pas déterminé *par rapport à quoi* cette unité doit être conçue, on risque de parler dans le vide ou à côté de la question, surtout lorsqu'il s'agit d'une région ou prétendue région à laquelle un cours d'eau sert, pour ainsi dire, de signature.

Faudra-t-il, en effet, s'attacher d'abord aux caractères géologiques des terrains qu'il traverse pour y chercher une anticipation de sa physionomie sociale? Faudra-t-il tenir compte de l'ampleur, de la disposition de son bassin? Faudra-t-il enfin borner son regard au fleuve lui-même, à sa navigabilité, à la direction de son lit, aux ressources de ses rives?

On répondra que nul de ces points ne doit être négligé. S'ils étaient les seuls, cette réponse pourrait suffire. Mais, quand il s'agit de relations économiques, tant d'intérêts arbitraires entrent en ligne, qu'il est aussi difficile de se dérober à leur appel que de se borner aux plus voyants.

Ce qui redouble notre embarras, c'est d'être pris entre deux conceptions antagonistes, qui nous font chacune des sommations incompatibles. Au nom de l'unité de la région, ce sont les traits de ressemblance qui semblent devoir nous fixer, tandis que la notion même de rapports économiques évoque les contrastes producteurs, d'où naissent les trocs et, d'échelon en échelon, les formes les plus élevées de la vie commerciale et industrielle.

II. — En dernière analyse, c'est *une idée de solidarité d'intérêts, donc de variété complémentaire, qui s'impose à nous pour définir le mieux la région économique,* aussi différente de la géographie pure, qui lui sert de point de départ, que de la politique, où elle tend, mais qui la violente trop de fois sans comprendre son appel. Pris entre ces deux pôles, les rapports économiques oscillent entre divers ordres de nécessités. Déjà l'antiquité nous montre la fortune des havres et des marchés, accrochée mille et mille fois à la décision d'un prince ou aux hasards d'une bataille. Pour nous borner au Rhin, ne voyons-nous pas ses deux rives pomper à soi, à tour de rôle, toute

l'activité disponible, tantôt à gauche, comme aux temps de la Gaule (des villes, happées par la civilisation, émigrent ainsi d'un bord à l'autre), tantôt à droite, comme de nos jours, où la Prusse aspira vers elle, depuis 1815, les centres directeurs du Rheinland. Sans doute, son rôle d'agent de pénétration, dirigé du nord-ouest au sud-est, n'a pas varié dans son ensemble. Mais que de vicissitudes n'a-t-il pas subies dans le détail ! Du temps où les Pays-Bas et Venise constituaient une espèce de solidarité commerciale, qui se traduisait par un train considérable d'affaires, ce fut le lac de Constance qui leur servit de trait d'union. Son activité se ralentit à mesure que diminua l'importance politique des deux partenaires. A côté, des points de jonction persistent, comme dans la région de Bâle, dont l'importance économique n'a pas varié depuis des milliers d'années.

III. — Ce qui a varié, et grandement, ce sont, depuis 1770, les conditions d'exploitation du globe. L'âge agricole, qui de Xénophon aux Physiocrates, ces grands admirateurs de la Chine, était pour ainsi dire resté identique à soi, cède de plus en plus à l'âge industriel, caractérisé par un emploi massif du fer et de la houille. Les conséquences magistrales du machinisme et de l'industrialisation dans tous les domaines, politique, juridique, financier, social et même philosophique et religieux, ne se discutent plus. Des régions entières

de la planète ont changé d'aspect naturel comme de nature sociale. Des pays comme l'Angleterre, où l'on ne récolte pas une once de coton, sont devenus le marché régulateur de cette denrée et des villes comme Bâle, situées à des centaines de kilomètres de la mer, l'entrepôt et la mercuriale du poisson frigorifié.

Sur le Rhin comme ailleurs — et ce dernier exemple l'indique bien — la transmutation a été profonde, sans cesser de suivre la *loi du fleuve*. Jusqu'au XIXe siècle, le Rhin pouvait se comparer à un annelé. Ses différents tronçons, tributaires des milieux disparates qu'il traversait, se ressemblaient entre eux aussi peu que possible. Du torrent alpin au canal hollandais l'opposition choquait presque. Même son cours moyen, selon qu'on le prenait dans la région de la haute plaine d'Alsace, embaumée de vignobles, ou du massif schisteux, crénelé de burgs, se partageait en étapes très dissemblables. Cet aspect du Rhin, couloir brisé, reliant tant bien que mal des compartiments hétéroclites, n'intéresse plus aujourd'hui que l'histoire ; il est périmé. L'intervention de la houille et de la sidérurgie, sans changer l'essence du problème, ont modifié largement et la manière de le résoudre et le sens même de la solution.

IV. — Sous cette nouvelle perspective, un élément nouveau, l'installation prussienne de part et d'autre du fleuve, un élément éternel, la situation

impériale du Rhin, se sont combinés de telle sorte que *le Rhin est devenu de plus en plus semblable à un être vivant,* unifié par un cerveau, et qu'il a dû mettre sa force de conquête et de position, démesurément accrue, au service des ambitions pangermanistes.

Il fallait d'abord augmenter sa capacité navigable. Travail peu ardu que le fleuve sollicitait de lui-même. De son embouchure à Carlsruhe (621 kilomètres), il n'offre qu'une pente de 16 centimètres par kilomètre et sa largeur varie de 200 et de 400 mètres (Cologne) à 800 (Emmerich). A Mannheim, il a une profondeur de 2 m. 50; à Cologne, de 3 m. 40.

La première besogne à faire, en partant de l'embouchure, consistait à régulariser son passage torrentiel à travers le massif schisteux. De 1830 à 1832, on a ainsi régularisé le trou de Bingen. C'était la première fois qu'on s'avisait d'une pareille retouche. A partir de cette époque, et surtout à partir de 1884 — date de création d'une commission chargée d'étudier le régime du Rhin — le travail a marché à pas de géant. Canaux complémentaires, création de ports, approfondissement du chenal, tout a été poussé en même temps. A Cologne, la surface des bassins atteint presque 8 hectares, à Ruhrort, le grand port rhénan, ils en couvrent 185 et l'ensemble des installations, 434, où voguent majestueusement des navires de 2.500 tonnes. Depuis vingt ans, l'émulation s'est

étendue aux riverains des grands affluents et la navigabilité rhénane s'est ramifiée en tronçons puissants qui plongent jusqu'au cœur de la Franconie, du Palatinat, de la Souabe et de l'Alsace (1).

V. — Les résultats d'entreprises aussi hardies ne se sont pas fait attendre. La navigation, qui, après la percée du trou de Bingen, dépassait (1838) un million de tonnes, en atteignait 60 en 1914. Pour donner une idée des répercussions engendrées par un pareil trafic, une ville comme Strasbourg bénéficie d'un mouvement batelier qui, en 1913, faisait 2 millions de tonnes, le double du total réalisé, il y a un siècle, pour l'ensemble du fleuve! Trente villes, dont Mulhouse n'est pas la dernière, doivent aujourd'hui leur existence même au Rhin et à ses bateaux.

Naturellement les dépenses ont été fortes. Si l'approfondissement et la régularisation du chenal ne semblent guère avoir dépassé dans l'ensemble une somme de 30 millions, le port de Cologne à lui seul en a coûté 25. Que dire de ceux de Duisburg-Ruhrort! Les bénéfices procurés par

(1) En redevenant françaises, des villes comme Strasbourg, Mulhouse, Colmar incorporent bon gré mal gré l'organisme rhénan à l'organisme français et le réseau fluvial, avec ses annexes de chemins de fer et canaux, est ainsi fait qu'on ne peut disposer économiquement de ces villes-là sans émouvoir, par la même opération, le statut de Mannheim ou de Sarrebruck.

cet investissement de capitaux ont été pourtant si avantageux qu'avant la guerre l'Allemagne ne cachait pas son intention de poursuivre à outrance son travail d'aménagement et de pénétration.

VI. — La question du Rhin se pose ici tout entière sous sa première forme. *La nature des choses, en faisant de la vallée du Rhin le prolongement nécessaire des vallées du Rhône et de la Saône,* semble inviter le génie de l'homme à parachever son ébauche (1). Cette disposition de nos fleuves, si on la rapproche surtout des directions générales, suivies par le cours de la Seine, de la Loire et de la Garonne, qui font de la France un éventail économique admirablement vertébré, frappait déjà Strabon au plus haut point. S'il donne, comme nous l'avons vu, de l'unité italienne une formule d'abord militaire et impérialiste, il fournit de l'unité gauloise une formule nettement économique, inspirée par l'accord *des régions complémentaires qui la constituent,* accord où le Rhin occupe une place d'honneur.

Placés comme nous le sommes, au centre de l'Europe, et du monde, il en résulte normalement que *le courant du trafic universel doit dériver par la France de l'Est grâce au Rhin, à la Saône et au Rhône* qui se font signe, et s'ajustent bout à bout. Or, *cette harmonie préétablie du nord au*

(1) Cf. l'*Appendice* V, consacré à cette question.

sud, l'Allemagne, grâce à ses usurpations sur le Rhin, réussit de plus en plus à lui infliger une déviation de l'ouest à l'est, grâce à une canalisation très particulière du Rhin et du Mein. Il ne lui suffit pas d'avoir prolongé jusqu'à Mannheim la dernière escale des grands bateaux, d'avoir reculé jusqu'à Bâle celle des bateaux moyens, elle rêve de pousser, par delà Rheinfelden, jusqu'au lac de Constance, le trafic de la batellerie régulière. Ces projets ne sont pas impossibles pour la technique contemporaine. Une fois réalisés, il ne resterait plus à l'Allemagne qu'à relier le Rhin au Danube, non pas souterrainement, comme aujourd'hui, et par un canal de dimensions chétives (1), mais par un large canal à ciel ouvert, capable au besoin de porter des bateaux de 1200 tonnes, pour *devenir maîtresse des destinées économiques de l'Europe centrale, y compris* les Balkans et l'Italie. *La question du Mitteleuropa n'est pas réglée et c'est sur le Rhin qu'elle se situe.*

VII. — A ne consulter que la lettre des traités, une main-mise aussi absolue de l'Allemagne sur le Rhin devrait surprendre. De toute antiquité, ses riverains ont d'ailleurs réclamé le libre transit, la plupart du temps hélas! sans succès. Quand

(1) Le *canal Louis*, qui s'embranche sur le Mein à Bamberg et rejoint, par les faubourgs de Nuremberg, l'un des affluents du Danube.

on pense qu'avant 1792, 30 péages s'échelonnaient des Pays-Bas à Strasbourg, on a peine à croire que la part seule de la Hollande portât sur plus de 10 millions de florins de marchandises. Ce n'est qu'en 1804 que les 132 articles d'une convention spéciale appliquèrent au Rhin le régime de liberté fluviale que la France avait imposé, en 1795, aux bouches de l'Escaut. Des mesures restrictives en 1810, en 1813, réduisirent à rien ce bon mouvement, mesures contres lesquelles on ne tarda pas à réagir en 1814, en 1815, en 1837. Ce n'est pourtant qu'en 1869 qu'une nouvelle convention, la convention de Mannheim, instaura un régime plus libéral, en abolissant les derniers péages.

A cette convention la France participait. Nos défaites de 1870, en nous chassant des bords du Rhin, y rétablirent l'hégémonie de l'Allemagne. Sans changer un seul mot à la convention de Mannheim, la constitution du nouvel Empire (art. 54) en annula les effets. Elle introduit, entre les cours d'eau *naturels,* seuls interdits à la navigation internationale, et les cours d'eau *artificiels,* une savante distinction, d'où il résulte que l'ensemble du bassin rhénan navigable, avec ses ramifications innombrables, ne s'ouvre qu'à la batellerie de l'Empire.

De plus, l'interprétation abusive de certains articles de la convention de Mannheim, qui réservent leurs faveurs aux riverains, dans le cas d'aménagement des rives, l'invention de chicanes

prohibitives (patentes, visites, expertises), ont tant et si bien verrouillé le cours du fleuve que les bateaux étrangers, principalement anglais et scandinaves, qui le fréquentent, ne remontent guère au delà de Wesel. Pratiquement, *c'est l'Allemagne qui possède le Rhin et qui se trouve en situation de l'utiliser comme une arme gigantesque de pénétration* et d'assujettissement.

VIII. — C'est à ce tournant de la question que son second aspect se présente. Si le Rhin charriait indifféremment dans les deux sens des denrées, ou, comme disent les Anglais, des « commodities » quelconques, son rôle, tout en demeurant considérable, n'excéderait pas les limites de l'intérêt commercial. Malheureusement pour nous, il en va tout autrement. *Le Rhin est avant tout le fleuve du fer et de la houille.* C'est dire qu'à notre époque *il détient une part immense de la force économique de l'Europe centrale et occidentale.* Ses tentacules, si expertement allongées par les ingénieurs germaniques, n'absorbent pas au hasard n'importe quelle nourriture. Comme ces insectes qu'une bouillie spéciale prépare à une vocation de choix, le Rhin alimente son trafic d'abord de houille. Il y puise une énergie impériale de première grandeur.

Il doit ce privilège à sa traversée du massif schisteux, au travers duquel il a su se forer avec tant de mérite, un étroit et violent couloir. Ce

bloc, d'une si vénérable antiquité géologique, orienté du sud-ouest au nord-est, aborde le Rhin en aval de Mayence et ne le quitte qu'aux approches de la Hollande. Ce qui donne son prix à cette région ce sont les puissantes réserves de houille qu'y ont déposées, dans ses dépressions, les mers secondaires. Une virtualité prodigieuse de chaleur, de force, de lumière dort dans ces poches de géant.

IX. — L'or du Rhin, le sang du Rhin, la cause de sa vigueur, de son activité, c'est là que nous les trouverons. L'or noir du massif schisteux, exploité depuis plus d'un siècle, encrasse cet immense district d'une fumée compacte et capiteuse, qui porte à l'impérialisme. Il faut lire dans Victor Cambon la description du grand port rhénan de Duisbourg-Ruhrort, le plus colossal du monde entier, puisqu'il atteint (en 1913), 19.159.000 tonnes à l'entrée et 18.262.000 tonnes à la sortie, distançant avec une pesante agilité les ports non seulement de Marseille (le double!) ou de Hambourg, mais de Londres, dont les 17.921.000 tonnes à l'entrée et les 17.610.000 à la sortie font, la même année, presque maigre figure en comparaison. L'écrivain français évoque avec puissance « cet entassement de villes éparses, qui se sont réunies comme des taches d'huile et ne forment plus qu'une agglomération unique de près d'un million de travailleurs, ce réseau extravagant de

canaux, de ponts tournants, de voies ferrées, ces faisceaux de cheminées qui semblent bombarder le ciel, ces brasiers immenses et fumants », qui font l'unité impérialiste du Rhin par les 200.000 bateaux de toute espèce, depuis les lourds cargos jusqu'aux modestes chalands, qu'attire à soi cette activité d'ogres fiévreux.

C'est là que bat le cœur du fleuve, c'est là que fonctionnent ses poumons, que s'opère l'échange vital, dont sa propulsion se nourrit. Si ces files de bateaux, qui descendent et qui montent, livraient aux spectateurs le secret de leurs flancs, nous verrions les caravanes du Sud, de la rive gauche, de Lorraine, apporter aux forges westphaliennes le minerai dont l'Allemagne est pauvre ; celles du Nord, au contraire, de la rive droite, se diriger vers l'Alsace, la Suisse, la Bavière, avec des chargements copieux de cette houille de la Ruhr qui a rendu l'Allemagne si avide et si impérieuse. Car aujourd'hui, impossible de séparer ces deux termes : houille et fer — dont la conjonction cimente l'unité du Rhin.

X. — En nous privant, lors des traités de 1815, de la houille de la Sarre, que nous possédions depuis Louis XIV, mais en nous laissant le bassin sidérurgique lorrain, on nous mettait dans la situation d'industriels ayant du fer, mais privés de houille pour le traiter. Depuis 1871, notre embarras s'était simplifié : nous ne possédions ni fer,

ni houille, dans cette région où l'Allemagne nous arrachait à la fois dix-neuf concessions de mines de fer et seize de houille et lignites. L'attraction avait joué contre nous. Ce n'était qu'un commencement.

Le tracé de la frontière lorraine, en 1871, si capricieux en apparence, ne décrivait ses méandres que pour mieux confisquer Moyeuvre, Hayange, Fontoy, Aumetz, Audun-le-Tiche au profit de la métallurgie germanique, dont les décisions avaient pesé, dans les exigences du vainqueur, d'un poids au moins égal à celui du stratège. En apparence nous étions soigneusement expropriés de toute virtualité sidérurgique. O surprise! Le perfectionnement de la technique allait en quelques années mettre, derechef, la France à la tête des nations métallifères. Comme tous les coups de théâtre, celui-ci résultait d'un long travail de préparation.

C'est en 1884 que les travaux de nos géologues, restés tant d'années stériles, aboutissent à découvrir, sous 90.000 hectares du plateau de Briey, d'inépuisables gisements de minerai de fer phosphoreux ; c'est en 1879 que Thomas et Gilchrist, s'inspirant des théories du Français Gruner, inventent pour cette *minette* un procédé de déphosphoration qu'on applique déjà, en 1882, à Hayange; c'est en 1893 que l'exploitation du bassin de Briey commence; c'est à partir de 1902 qu'elle s'intensifie.

XI. — Une guerre nouvelle, causée par l'éternelle attraction du fer et de la houille, en devait résulter. Les métallurgistes de la Ruhr, à l'individualité si absorbante, ne pouvaient tolérer, sans frémir, cette revanche du sous-sol français sur leurs visées monopolisatrices. Ç'aurait donc été en vain qu'en 1871 la France aurait été spoliée de sa richesse métallurgique, avec quel soin! avec quelles préméditations! eux seuls le savaient. A leurs portes, voici que des usines de l'éternelle rivale, surgissaient, ayant devant elles des réserves métallifères pour plus d'un siècle.

A vrai dire, les maîtres de forge allemands ne perdaient pas tout dans cette révolution soudaine. Une bonne partie du territoire annexé recélait le trésor lorrain. Le Luxembourg, où ils étaient maîtres, plongeait aussi dans le bassin de Briey. N'importe! La plus grosse part de cet héritage revenait à la France, et c'était pour le bassin de la Ruhr, dont la houille criait d'envie après cette proie (1), une tentation quotidienne, que des chiffres insupportables faisaient lumineusement ressortir.

(1) Le minerai n'est pas détérioré par le transport, qui, au contraire, détériore le coke. Par bateau, le coke perd 5 % de déchets. Un transport un peu prolongé diminue de 6 et 7 % le pouvoir calorique de la houille. En outre, si une tonne de coke produit en moyenne une tonne de fonte, sa mise en œuvre exige parfois de 2 à 4 tonnes de combustible. C'est pourquoi la métallurgie s'installe aux portes mêmes des charbonnages.

Livrée à ses seules ressources, l'Allemagne ne produisait, en minerai de fer (1913), que 28.607.000 tonnes, dont les trois quarts (20 millions 083.000) provenaient de la Lorraine annexée. C'était donc ailleurs, en Suède (4.558.000 tonnes), en France (3.811.000), en Espagne (3.632.000), qu'il fallait quémander de quoi combler le déficit (1). Par la force du voisinage, le fer français allait devenir de plus en plus désirable, à mesure peut-être qu'il allait fournir à la France les moyens de s'émanciper. Pour la première fois, en 1913, il avait dépassé l'apport espagnol.

Quel contraste avec l'abondance houillère : 114.536.000 tonnes (1913) rien que pour la Ruhr et Crefeld ! 13.006.000 pour la Sarre ! 191.000.000 pour tout l'Empire. Des spécialistes promettaient en outre de longues années de prospérité au bassin de la Ruhr, évalué par eux à 54 milliards de tonnes. Fallait-il donc, pour un mauvais tracé de frontière, renoncer à un avenir aussi flamboyant ?

XII. — En attendant, le Rhin jouait son rôle

(1) En 1913, l'Allemagne produisait 191 millions de tonnes de houille. A supposer qu'elle pût en prélever 150 pour sa métallurgie, on voit qu'il ne lui manque que du fer pour augmenter d'un bon tiers une production de fonte qui s'élève à 17 millions de tonnes, tandis que celle de l'acier s'élève à 19 (1913).

En 1913, voici quelle fut la production des Etats-Unis : houille, 450 millions de tonnes ; fonte, 24 ; acier, 31.

modérateur et compensateur dans ce déséquilibre. Grâce à lui, la houille wesphalienne — qui ne pouvait d'ailleurs, ô ironie ! concurrencer à Hambourg même les charbons anglais — transformait par l'exportation certaines contrées de Hollande (7 millions de tonnes de houille, coke et briquettes en 1913), de Belgique (plus de 4 millions et demi), de France (plus de 5 millions), de Suisse (831 mille), d'Italie (plus d'un million) en provinces carbonifères de l'Allemagne. Sur les 60.000.000 de tonnes de marchandises (1) transportées sur le Rhin, *plus du tiers* représente du charbon westphalien.

Les chiffres qui concernent la France ont besoin d'être détaillés : le coke y figure pour 2.250.000 tonnes, visiblement destiné aux fourneaux de Meurthe-et-Moselle. *Trait d'union entre les charbonnages westphaliens et les minerais lorrains, le Rhin, qui leur ménage une rencontre et provoque par ce contact une explosion formidable d'industrie, tend nécessairement à transformer en réalité politique cette unification économique.* La frontière lorraine gêne par trop le progrès centralisateur, que réalise de plus en plus l'organisme d'eaux, de minettes et de charbonnages, auquel il donne une âme et une circulation, pour qu'une force quelconque, venue soit de

(1) Le reste est surtout formé de céréales, de bois (Forêt-Noire et Norvège), de matières textiles.

France, soit d'Allemagne, ne tente pas de la faire sauter par l'improvisation d'un système clos.

Tel fut *le rôle provocateur du Rhin* dans la genèse de la guerre : partie du terrain économique, l'éternelle loi du fleuve incite l'un quelconque des riverains à s'adjoindre le complément du réseau.

Indifférente de sa nature, toujours prête à jouer à l'avantage du plus fort ou du plus hardi, elle a reçu depuis le mois d'août 1914 une application allemande, dont l'occupation et l'exploitation du bassin de Briey ont sanctionné la vigueur. Il paraît fatal qu'une contre-partie française résulte de la défaite allemande en adjoignant, sous notre contrôle, cette fois-ci, les charbonnages de la Ruhr aux minerais lorrains. *Pourrions-nous laisser à nos ennemis de toujours une arme sans laquelle la guerre leur devient impossible, mais grâce à laquelle toutes les revanches leur souriraient?*

XIII. — Pas plus en économie politique qu'en histoire, la loi du Rhin ne se soucie donc de séparer l'une de l'autre les deux rives. A cet égard, l'attraction exercée sur la rive droite par la rive gauche, du fait de la réapparition de la France dans le pays, sera peut-être encore plus active que l'attraction exercée par la rive dite germanique sur la rive dite française.

Notons, en premier lieu, qu'au point de vue

économique, la récupération de l'Alsace-Lorraine, délimitée par les frontières de 1815, alourdit plutôt le problème qu'elle ne l'allège. En effet, ces frontières, combinées pour nous priver du bassin houiller de la Sarre, devraient au moins regagner leur extension de 1792, de façon à nous rendre ce bassin. Une pareille restitution ne serait d'ailleurs qu'un palliatif insuffisant à nos désordres métallurgiques. Le coke fourni par la houille de la Sarre ne convient en effet que très médiocrement au traitement du minerai de fer (1). C'est ailleurs qu'il faut regarder.

Mais les ressources de « la rive gauche », où nous jetons naturellement les yeux, ne suffisent pas non plus à réparer notre déséquilibre. Elles proviennent en tout et pour tout de deux petites régions minières, du côté d'Aix-la-Chapelle, où vient mourir le bassin de la Campine belge, et en face de Dortmund, à Crefeld, où s'achève, par-dessous le Rhin, qui le traverse, le bassin de Westphalie.

Les chiffres d'avant-guerre donneront d'ailleurs, mieux que tout au monde, une vive compréhension de la difficulté à résoudre.

XIV. — Simplifions d'abord l'examen en constatant que la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France met l'Allemagne, déjà pauvre en fer et dé-

(1) On pourrait, dit-on, remédier à ce défaut.

sormais privée de la totalité du bassin lorrain, dans une situation de plus en plus paradoxale. En 1913 il lui avait fallu déjà importer 14 millions de tonnes de minerai, les 28 millions de sa production nationale n'ayant pu satisfaire son appétit. Que sera-ce en 1920 !

L'affranchissement de la Lorraine — et du Luxembourg — accentuera cette misère et réduira l'Allemagne à la portion congrue : 7 millions de tonnes environ.

Cette anémie contemplera en France une véritable congestion : 42 millions de tonnes, pour le moins (21 millions de production d'avant-guerre + 21 millions de la totalité du bassin lorrain), qui ne tarderont pas à devenir 45 et 50 et 60, avec l'exploitation progressive des mines de Normandie, d'Algérie (Ouenza), du Maroc et du Sénégal.

Notre gêne charbonnière n'en sera que plus remarquable. Les dévastations commises par les armées germaniques en doublent, pour le moins, l'importance. Tandis que l'Allemagne, privée de la Lorraine, mettons même privée de la rive gauche, produirait encore environ 150 millions de tonnes de houille (191 en 1913), la France, mutilée dans son sous-sol, n'atteindrait peut-être qu'à grand'peine 30 ou 35 millions, au lieu des 41 de sa recette antérieure, en supposant d'ailleurs que l'hyperexploitation de ses bassins du Centre et du Midi, réalisée depuis 1915, puisse à peu près se continuer. Par bonheur, les 23 millions de ton-

nes de la production belge semblent peu compromises.

XV. — C'est dans ces conditions lamentables que nous aurions à répondre aux demandes métallurgiques les plus pressantes. Comment y faire face sans l'appoint westphalien, dont l'Allemagne n'aura que faire, et que le Rhin met à nos portes, dans la région précise d'où les charbons anglais sont le plus éloignés? Notre réapparition sur le Rhin amorce la solution en nous conférant, pour le moins, une solide hypothèque sur la Ruhr.

Les nécessités économiques, interprétées sans prévention, et par quelque bout qu'on les considère, aboutissent donc à fortifier la cohésion de l'organisme rhénan, sans distinction faite à priori *d'une rive ou d'une autre.* Non qu'il s'agisse de dépasser le but et de souder indûment Bade et Wurtemberg à l'Alsace, par exemple! Mais des sommations vitales nous sont adressées, d'étendre à une partie de la rive droite, dans la région charbonnière de Westphalie (à peu près la grandeur d'un de nos petits départements et dont une partie est d'ailleurs rattachée administrativement aux pays de la rive gauche, sous le nom général de *Rheinland*), notre contrôle économique (1). Il

(1) Au début de décembre 1918, la presse rhénane a soulevé la question d'un regroupement politique de l'Allemagne. La *Gazette populaire de Cologne*, entre autres, recommande la formation d'un Etat rhénan,

s'agira aussi de réviser la législation fluviale. De façon ou d'autre, le problème dépasse la compétence nationale des riverains.

XVI. — Dans cet amas de visions héroïques qui s'appelle *le Rhin,* de Victor Hugo, il y a, par endroits, des échappées d'une justesse prodigieuse. Chez Hugo, c'est toujours le hasard qui décide de ces choses-là, mais qu'il rachète alors d'inepties! Quoiqu'il en soit, arrivé au terme de son excursion au pays des burgraves, le poète évoque ce « ravin de cent soixante-dix-sept lieues », qui, « après avoir promené dans la grande fourmilière européenne le bruit perpétuel de ses vagues, qu'on dirait composé de la querelle éternelle du Nord et du Midi, après avoir reçu douze mille cours d'eau, arrosé cent quatorze villes, séparé, ou pour mieux dire, divisé onze nations, roulant dans son écume et mêlant à sa rumeur l'histoire de trente siècles et de trente peuples... se perd dans la mer. »

Parvenu à cet endroit de son oraison, Hugo, ravi de son verbe, fait ce qu'il fait toujours en pareil cas : il s'envole et récite des litanies dans

qui comprendrait non seulement le Rheinland, tel que les souverains prussiens l'ont équilibré, depuis 1825, de droite et de gauche du fleuve, mais la Hesse et la Westphalie. Ce type d'Etat économique correspondrait rigoureusement aux indications développées dans ce chapitre. Cf. l'*Appendice III* pour plus de détails.

les airs. Tourné vers le Rhin, les bras tendus, il l'apostrophe à haute voix :

« Fleuve Protée,
» Ceinture des empires,
» Frontière des ambitions,
» Frein des conquérants,
» Grâce et parure du globe,
» Longue chevelure verte des Alpes qui traîne jusque dans l'océan. »

De ces invocations flamboyantes, il en est une que j'ai sautée, que j'ai gardée pour la fin, parce qu'elle est la plus forte, la plus vraie, la plus sonore :

« Rhin, Serpent de l'énorme caducée qu'étend sur l'Europe le dieu Commerce. »

Hugo a raison. Le Rhin, « fleuve des nations » que Lamartine a chanté aussi, n'appartient pas plus, dans ce sens, aux uns qu'aux autres. De tout temps il a intéressé l'univers à son sort. C'est ce qu'il faut maintenant mettre en lumière.

VI

LA POSITION DU PROBLÈME

I. — « Qui tient le Rhin, tient l'Empire du monde », écrivait Proudhon avec son emphase coutumière. Non, le Rhin, — lieu de rencontre et de résonance — ne domine pas à ce point les destinées universelles. Autrement on s'en serait aperçu déjà, car le Rhin n'a pas laissé d'appartenir à bien des maîtres, à qui l'empire du monde — même l'empire de l'Europe — est demeuré parfaitement hostile, et si quelqu'un a effarouché une thèse, c'est Proudhon dans son *France et Rhin,* à force de la brusquer.

Il reste pourtant quelque chose de sa boutade, quelque chose à quoi l'intervention des Etats-Unis dans le conflit actuel ne retire rien de son importance, c'est le rôle pondérateur, révélateur d'un équilibre, joué par le Rhin dans la haute politique occidentale. A ce titre, il répugne à

l'appropriation nationaliste et se campe résolument au milieu des intérêts de l'Europe.

> Coule, libre et superbe entre tes larges rives,
> Rhin, Nil de l'Occident, fleuve des nations !

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il occupe cette place éminente, qu'il doit à la constitution même de la planète. « La contrée, a dit de l'Alsace-Lorraine M. Vidal de La Blache (mais ses observations conviennent mieux encore au Rhin tout entier), la contrée a de tout temps affirmé son importance comme intermédiaire entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale, deux termes qui, à beaucoup d'égards, s'opposent. L'Europe occidentale, avec ses appendices insulaires, se termine à peu de distance ; mais *l'Europe centrale a derrière elle un arrière-pays presque illimité.* Notre France de l'Est touche par là au monde germanique, qui est contigu lui-même au monde letto-slave, lequel confine à son tour au monde turc et mongol. *Elle reçoit ainsi, comme une houle lointaine, la répercussion d'événements qui ont pu se passer à des distances énormes.* La plus vaste étendue continentale qui se déroule sur le globe, vient expirer au seuil de ces campagnes que les Gaulois, après d'autres peuples sans doute, sont venus occuper, qu'ils ont cultivées, peuplées de villes, et où d'autres les ont suivis.

» *Mais là se trouve un cran d'arrêt, le site nécessaire d'une puissance assez forte pour défendre le dépôt de civilisation qui s'est formé au contact des antiques civilisations européennes.* »

II. — Ces quelques lignes éclairent d'une lueur aveuglante l'histoire du pays rhénan, seuil et butoir, dont les boulevards défendent l'entrée, par répercussions infinies, d'autant d'espace civilisé qu'ils ont devant eux d'espace barbare : « La défense de l'Italie commence au Rhin », a pu dire récemment un publiciste italien, au cours de cette guerre, que les événements de Constantinople, de Téhéran, de Tchemulpo et de Port-Arthur ont si puissamment influencée.

Aussi bien, l'accession définitive du Rhin à l'histoire classique ne date-t-elle pas de l'invasion d'Arioviste, la dernière venue alors de ces hordes d'envahisseurs, évoquées par le géographe, et que déclenchaient de très loin des migrations asiatiques? Elle amena César en Gaule, et avec lui l'Empire, dont le Rhin, à mesure que sa fonction de butoir allait se préciser davantage avec le déferlement croissant des invasions, devint peu à peu l'organe.

Du premier au troisième siècle de notre ère, l'importance impériale du Rhin augmente d'année en année. Les camps, les légions, les colons s'accumulent sur ses bords où les chaussées s'enchevêtrent. Lorsque l'imperium et l'imperator

élurent domicile à Trèves, au IVe siècle, pour tenir les barbares au bout de leurs piques, le Rhin, congestionné d'honneurs et de force, le Rhin, qui, cent ans plus tôt, avec Postumus et son bref empire gaulois, nationalisait l'Empire à son profit, aurait pu s'écrier, sans équivoque :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

III. — L'abandon de la ligne du Rhin par les légions signifia *une ruine internationale que nous n'avons pas encore réparée*. Car l'installation des Germains sur ses deux rives, devenant pour ainsi dire consubstantielle à l'organisation qui prévalut en Europe depuis le Xe siècle, se trouva faire partie d'un équilibre réalisé contre nous, d'un équilibre qui, pour se défendre, fit appel contre nous au système de forces dont il vivait et qui s'éparpillait d'Ecosse en Misnie, du Gottland à Syracuse.

De là les difficultés de la tâche et les préventions qui retardèrent tant de siècles notre poussée nationale vers l'Est. Pour renaître à la lumière, la *Gallia* devait soulever une dalle, où toute l'Europe s'appesantissait. Albert Sorel a soutenu cette thèse avec une ostentation complaisante, faisant sienne cette injure de l'étranger. Aucun de nos historiens de génie n'aura peut-être, autant que ce bon Français, brouillé les idées claires dont l'ancienne France avait vécu. L'insolence de nos

prétentions vitales le stupéfiait. Personne, pas même Renan, n'aura, dans ce sens, poussé plus loin ni avec plus de savoir, l'esprit d'abdication, inséparable chez lui d'une prudence du meilleur aloi et motivé par un patriotisme réellement austère.

Pour Albert Sorel, dirait-on, l'ennemi ce n'est pas l'Allemand, c'est le Rhin français, j'entends les Français qui veulent le Rhin. En quelques milliers de pages d'une extraordinaire puissance, il détruit patiemment leur chimère, au nom d'un positivisme sans appel. Cessons de lier notre idéal à cette province superflue! Laissons-nous faire par l'histoire! Ne pensons plus au Rhin. N'y tendons plus. Sacrifions-le à la paix du monde. Rentrons dans nos frontières de 1815. L'Europe rassurée, loin de nouer contre nous, comme elle le fit depuis trois siècles, coalition sur coalition pour nous barrer la route du jardin défendu, nous protégera, au contraire, dans nos humbles limites, dont personne ne s'offusque plus, contre toute velléité d'agression. Nos frontières, abritant désormais le pays le plus homogène, feront de la nation française la nation la mieux constituée, donc d'une résistance à toute épreuve. Un avenir de prospérité sans égale récompensera tant d'intelligente modération.

IV. — Cette thèse, qui réunit pour soi tant de faits, n'est pourtant qu'une thèse. Que l'Europe

ait rassemblé bien des fois ses armées, ses intrigues et ses serments pour écarter la France du Rhin, l'affaire ne se discute pas. Il s'agit seulement d'admettre que l'histoire passe par des phases diverses, — souvent contradictoires. La paix du monde, qui exigeait la présence de la Gaule sur le Rhin, répugnait peut-être à y réintroduire trop brusquement la France. A coup sûr, les raisons que l'Europe pouvait avoir, au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe ou même au commencement du XIXe siècle, pour garder le Rhin de toute contamination française, ont singulièrement perdu de leur importance, à supposer qu'elles n'aient pas subi une conversion totale qui les range dans notre parti.

Au surplus, la question ne se pose peut-être pas avec autant de symétrie. Des divers écrivains qui se sont occupés de la question, très peu nombreux sont ceux qui osent rompre en visière aux théories bardées de textes, qu'Albert Sorel a lancées dans le débat. Tout au plus, leur objecte-t-on qu'elles retardent sur l'évolution, ce qui est bien la pire disqualification qu'une certaine école puisse alléguer.

V. — M. Ch. Stiénon, par exemple, un amateur, pourtant, du Rhin français, n'ose se déprendre tout à fait des préjugés soréliens — si étroits qu'ils conduisent leur propagateur (et M. Driault a eu le courage de le *voir*) à ne pas

souhaiter à la France d'autres frontières que ses frontières d'invasion — et, laissant son inspirateur maître du champ de bataille dans le passé, il écrit : « Ainsi donc, hostilité de l'Autriche, hostilité de l'Allemagne et hostilité de la Russie, dès que la France s'avisait de toucher à la rive gauche ; hostilité encore de l'Angleterre, à laquelle la Hollande était rivée, aussitôt que la France paraissait diriger ses ambitions vers les Pays-Bas. Et comme les deux questions se touchaient et se pénétraient de toutes parts, c'était la coalition en permanence dirigée contre la France, jusqu'au jour où elle se serait enfin résignée, et d'une manière irrévocable, aux limites que lui fixèrent les traités de Nimègue et d'Utrecht.

« On voit, dès lors, combien Henri IV et Richelieu et Mazarin s'étaient fait illusion, s'ils avaient en effet imaginé, comme ils l'ont laissé dire, que la conquête du Rhin établirait la paix et l'équilibre européens. C'est au nom de ce même équilibre que l'Europe a fait, pendant cent cinquante années, la guerre à la France pour empêcher son extension. C'est le jour où elle crut l'avoir encagée qu'elle considéra, aux traités de Vienne de 1815, avoir enfin établi les bases d'un apparent équilibre. Et cette apparence ne semblait pas si trompeuse : les traités de Vienne n'ont-ils pas assuré à toute l'Europe cinquante-cinq années de paix relative?

« Il faut bien le dire : *ce que Richelieu et Maza-*

rin, après Henri IV, appelèrent la paix, c'était cette « paix française » qui n'aurait permis à aucune des nations de l'Europe de remuer sans la permission du roi de France, et il est assez aisé de comprendre que cette façon d'entendre l'équilibre ne fut pas du goût de chacun. »

VI. — La quintessence des théories soréliennes se trouve peut-être enclose dans ces lignes d'un disciple infidèle. Cadrent-elles, autant qu'on l'a prétendu, avec la vérité? On peut se poser là un point d'interrogation fort dubitatif.

A l'inverse de ces conclusions, qui font si peu d'honneur à la sagacité tant de l'Europe que de la France, ne pourrait-on expliquer la politique rhénane de notre pays d'une tout autre façon et y montrer une prescience très entendue des besoins les plus modernes? Je la résumerais volontiers dans ces deux axiomes :

1° La politique rhénane de la France a tendu constamment à s'assurer le libre concours des riverains; loin de viser à leur sujétion, elle les affranchit de toute tutelle.

2° Cette politique, dans le but de dénouer la coalition virtuellement permanente de certaines forces contre nos desseins, n'a jamais cessé de favoriser l'internationalisation de la question rhénane, autrement dit, de substituer à une pratique périmée de l'équilibre, une pratique nouvelle, plus conforme aux besoins récents de l'Europe, et qui

se traduisait par un coup de bascule, en notre faveur, du bloc rhénan.

VII. — Le premier point ne requiert pas, je pense, de corroboration. N'est-il pas de notoriété européenne, depuis Philippe le Bel, que les rois de France, acquièrent sur le Rhin moins des sujets vrais que des pensionnaires? C'est grâce à cette pratique traditionnelle, qui transforme une bonne moitié de notre politique rhénane en une annexe de la surintendance ou des bureaux des finances, que la « rue aux Prêtres », sans s'annexer à qui que ce soit, dépend si peu de l'Empire ; qu'elle est si indépendante, — si internationale, — sans cesser pour cela de devenir tous les jours davantage la « lisière » de la monarchie. Une abstention de la France dans ce quartier de l'Europe n'aurait guère favorisé que le monopole britannique, à moins qu'elle n'eût servi les intérêts du joséphisme, avant Joseph II ou après lui. Le Rhin n'y eût certainement rien gagné en liberté d'allure ou en capacité de développement.

La seconde observation découle de la première. Où trouve-t-on, vraiment, que la France ait convoité, jadis, sur le Rhin, une domination despotique? En se ménageant, douze et treize cents ans avant eux, la bonne volonté des tribus germaniques de la rive droite, Rome avait d'ailleurs pris le soin de leur échantillonner une politique toute différente, que Mazarin poussera peut-être à son terme en 1658.

Dix ans auparavant, les traités de Westphalie reculaient-ils avec tant d'horreur devant une internationalisation du problème? Et qu'est-ce que fut la *Confédération du Rhin,* sinon une couverture, une sanction et comme un exercice international de ces traités? En quoi consistent-ils, sinon dans une formule inédite de l'équilibre, où le Rhin quitte le camp de Wallenstein pour passer à nos couleurs, — et à celles de nos alliés.

Au surplus, rien de moins semblable à une « paix française », dans le mauvais sens du mot, que *ces accords où la Suède et le Danemark ne garantissaient pas moins le statut du Rhin que le Palatin ou le Bavarois.* En réalité, dès le XVIIe siècle, le sort du Rhin se rapproche de plus en plus du sort français, *sous la réserve d'une garantie internationale.* A l'ancien équilibre antifrançais succède sur le Rhin un équilibre francophile, messager d'un avenir plus brillant encore, mais où la société européenne trouvait largement sa part.

A la mort de Louis XIV, nos avantages s'obscurcissent un peu, mais ne dévient pas. Le Rhin, dégagé de tout mouvement tournant espagnol, ne demande qu'à céder à ses affinités. L'institution de la Barrière, imposée par Londres à la Hollande, — qui se trouvait monter la garde au Rhin pour le compte des marchands anglais! — ne déplaisait pas moins à l'Empire qu'à nous-mêmes. Quand cette gêne disparut (1781-1785), la liberté du Rhin, des Belges et de l'Europe y ga-

gna singulièrement. Le traité de Fontainebleau, qui ne précède la Révolution que de quatre années, nous découvre une France, appliquée comme toujours aux intrigues rhénanes, mais n'y triomphant ni par soi-même ni pour soi seule. Cette fois-ci, c'était notre connivence avec l'Empire qui perfectionnait la libération du pays flamand. La Barrière tombait, sans que, malheureusement, la liberté d'Anvers en résultât.

VIII. — Dans tous les cas, de 1658 à 1785, de Mazarin à Vergennes, c'est la même politique qui se poursuit, — internationale dans son but comme dans ses moyens, — ce qui ne veut pas dire que la France n'y jouât pas le plus grand rôle, ni n'en espérât de gros avantages; la Prusse ne s'y méprit aucunement. Elle ameuta contre nous les Provinces unies, cramponnées au traité de Munster. Qu'on pense ce qu'on voudra de cet imbroglio, — où Mirabeau, Linguet s'exercèrent à des luttes plus âpres, — il est impossible d'en conclure à un égoïsme dénaturé de la France. Au XVIIe comme au XVIIIe siècle, la France n'apparaît-elle pas au contraire comme la protectrice née du Rhin et de la liberté de ses riverains, depuis la mer jusqu'à l'Alsace?

La politique envahissante des assemblées révolutionnaires contraste singulièrement avec ces procédés. Néanmoins, elle respecta certaines formes et ne prétendit s'installer à Mayence et sur le

Rhin moyen qu'à la demande des principaux intéressés. Napoléon lui-même, après les annexions de 1795, de 1798, de 1801, de 1802, après Presbourg, même après Tilsitt, en ménageant une place au Grand-Duché de Varsovie, au Mecklembourg, à la Saxe, dans la *Confédération du Rhin,* reconnaissait à sa manière l'ampleur du problème et la seule solution correcte dont il fût capable en principe.

L'Europe, en 1814, tout en nous expulsant d'Allemagne et de la rive gauche, respecta ces données fondamentales. Lors du traité de Paris, il fut décidé que les destinées rhénanes seraient réservées à l'appréciation du Congrès de Vienne. On sait de quelle façon il réorganisa contre nous cette région critique, et ce qui s'ensuivit. De 1815 à 1871, l'Europe eut tout loisir de méditer sur son chef-d'œuvre d'impuissance. L'expulsion de la France bouleversait l'Europe. L'équilibre nouveau, entrevu par Mazarin, et qu'on avait méconnu se vengeait vite, et cruellement. 1914 sort de 1815, comme le poulet sort de sa coquille.

IX. — Ces gigantesques convulsions ne se découvrent dans leur ensemble que si l'on élève très haut le regard. Au titre d'une des articulations majeures de l'univers politique, le Rhin sympathise obscurément mais fortement, avec les jointures similaires de l'Eurasie, Balkans, Vistule, Turkestan, Mongolie, Amour. Il y a très probable-

ment entre l'accession de la Russie, de la Prusse au rang de grandes puissances et la politique rhénane de nos rois depuis le XVIe siècle, une correspondance mystérieuse mais nécessaire. A mesure que la poussée venue d'Orient gagnait en énergie, il devenait urgent pour la civilisation latine de renforcer le butoir rhénan. A qui, sinon à la France, une pareille mission devait-elle échoir? La résistance française sur le Rhin, provoque nécessairement un retour énergique sur la Vistule. Défendre le Rhin contre l'Europe centrale, amène l'Europe centrale à se mieux garder contre l'Orient. Aujourd'hui encore, les destinées du bolchevisme se sont décidées autour de Metz.

C'est ce qu'exprime indirectement M. Vidal de La Blache dans le passage que j'ai cité. Tout en retenant avec lui que la région rhénane « ne trouve pas *en elle* une base suffisante pour résister aux attractions qui la tiraillent en sens divers », — ce que l'histoire confirme en déniant au Rhin toute originalité politique, sociale, artistique, religieuse, — constatation trop facile à faire, mais qui n'en étale que mieux les difficultés dont se hérisse une organisation rationnelle de ce coin du globe, « lieu de transit et de circulation » par excellence, on peut pousser plus loin les déductions.

X. — En somme, la solution se fait prier. D'une part, le Rhin n'est pas assez autonome,

pas assez « selbstgründlich », comme diraient les Allemands, pour jouer ce rôle de « cran d'arrêt » que la répartition géographique, ethnographique, politique de l'Eurasie lui assigne ; d'autre part, la nécessité de ce cran d'arrêt s'impose pour le maintien de la civilisation maîtresse de l'univers.

Le rôle de la France, plus que jamais destinée à servir de sentinelle à la civilisation méditerranéenne de ce côté-ci de ses frontières, qui ne sont pas les moins menacées, évolue au travers de cette contradiction, mais y gagne aussi de la puissance : « Présente sur le Rhin, dit fort bien M. Vidal de La Blache, elle se trouve en rapports directs avec la série des passages des Alpes centrales, sur les routes qui conduisent vers la plaine germanique du Nord, en communication avec la voie danubienne, une des voies maîtresses de l'Europe. Au contraire, *privée du fleuve, elle voit échapper, en partie, le faisceau de relations et d'influences qui s'y rattachent ;* elle doit recourir à une porte de côté pour se faire encore une place dans le transit de l'Europe centrale. Et *s'il lui arrivait d'être entièrement rejetée de cette base de rapports multiples, la France ne serait plus qu'une sorte de péninsule reléguée en périphérie du continent,* sans même retirer de cette position à l'écart l'avantage de sécurité que lui doivent la Scandinavie et l'Espagne. »

A-t-on jamais mieux exprimé les rapports

franco-rhénans que dans les passages que j'emprunte à la *France de l'Est?* Je ne le crois pas. L'un et l'autre mettent en un relief saisissant les deux données principales, pour l'heure présente, de ce problème, fertile en complications comme en surprises, et qui en régentent l'économie. La première consiste dans le *caractère international de la question rhénane.* Par ses appartenances, par son fardeau historique, économique, idéologique, militaire, le Rhin fait partie d'un équilibre, c'est-à-dire qu'il relève de la judiriction européenne, mondiale. La seconde se rapporte à la puissance élue, dont la présence — nécessaire sur ses bords, pour y représenter cet équilibre — amorce deux séries de phénomènes divergents, selon qu'ils concernent l'*avenir national français interne,* ou selon qu'ils concernent *les rapports de la France avec les nations qui l'avoisinent sur le Fleuve.*

Question éminemment française, la question rhénane est aussi éminemment européenne. Toute solution, qui ne respecterait pas ces deux traits, risquerait d'exciter les troubles au lieu de les apaiser. On ne les apaisera qu'en faisant de la France la mandataire de l'Europe sur le Rhin (1) et en faisant de ce mandataire un instrument de contrôle français, mais aussi de concorde européenne.

(1) Bien entendu, le Rhin dont il s'agit ici, c'est le Rhin du Rheinland et de l'Empire, non le Rhin purement français de l'Alsace.

Dans ce sens — et la remarque domine l'examen des solutions concrètes auxquelles nous allons maintenant en venir — on peut affirmer que, dans l'espèce actuellement évoquée, *il y a moins une question du Rhin qu'une question d'Allemagne*. Il serait puéril de vouloir les résoudre chacune de leur côté. Elles sont tellement connexes que *tout accommodement des difficultés germaniques ne se conçoit pas sans son application aux difficultés rhénanes; et ces difficultés rhénanes sont elles-mêmes subordonnées à l'attitude que l'Europe victorieuse imposera demain à l'Allemagne écrasée.*

XI. — En tout cas, ce que nous devons retenir de cet examen, et des autres qui le précèdent, c'est l'idée que les besoins de la Rhénanie s'inclinent depuis plusieurs siècles, d'un mouvement très lent, parfois très rétif, mais pour ainsi dire irrésistible, vers l'agglomération des intérêts français, mouvement que notre retour en Alsace-Lorraine va maintenant accélérer, à raison de la soudure économique réalisée entre les deux bords du fleuve depuis un demi-siècle par les progrès de la circulation et de l'industrie.

Toute autre vue serait superficielle ou poétique. Libre à Boileau de dépeindre l'échauffourée de Tolhuis, en 1672, comme une victoire tonnante sur des naïades sans costume et des marchands de fromage extravagants. Libre à lui d'essuyer d'un

geste pieux la « barbe limoneuse » du fleuve inconsolable, mais dompté. Ces exercices de rhétorique ne font de tort à personne. La vérité est seulement que, depuis Louis XIII, le Rhin, loin de « trembler », de « frémir » devant nos idées et devant nos troupes, pompe nos écus avec une bonne figure de reître apprivoisé. L' « antique gloire » de ses « bords fameux » a pris son parti de la « flétrissure » et du « joug ». Sans cesser d'être « bon Européen », le Rhin est devenu « bon Français ».

VII

LES SOLUTIONS

I. — Le plus grave reproche qu'on puisse adresser à l'immense majorité des trouveurs de solutions et des fabricants de traités de paix, qui s'ébrouent depuis cinquante mois en marge de la mêlée, c'est d'abord l'étonnant simplisme de leur âme. Très peu soupçonnent qu'il puisse intervenir d'autre solution qu'une solution unitaire. Pas un, dirait-on, ne doute que la solution idéale, s'il en est une, ne doive satisfaire uniquement la spécialité de son rayon. J'ignore si quelque connaisseur en pétrologie n'a pas apporté son spécimen de traité. Soyez sûrs qu'il fait dépendre le destin universel des stratifications du massif schisteux. Ainsi, récitait déjà le vieil Homère, « les dieux tramaient et filaient la perte des hommes, *afin que le poète eût des chants* pour leurs petits-fils ».

Combien de théoriciens ne nourrissent-ils pas cette persuasion que l'intérêt du conflit consiste

dans l'application de leurs théorèmes et que l'*Evolution* ne les aura suscités que dans ce but, eux et lui.

Il ne s'agit pas de passer en revue ces cohortes désordonnées, mais simplement de ramener à quelques types la diffusion de leurs variétés. Ne nous plaignons pas, d'ailleurs, de cette luxuriance. La longueur de la guerre aura permis à une dizaine d'hommes sincères d'établir les points cardinaux capables de guider l'opinion. Grâce à eux, nous voyons plus clair dans un horizon plus dégagé.

II. — La nuée maîtresse, dont l'enflure enténèbre le Rhin, s'appelle sans contredit *Nationalité*. Quelques utopistes, qui ne sont pas tous socialistes, s'évertuent à nous barrer le passage, même sur la Sarre, même en Alsace, au nom de la Nationalité allemande et de ses droits (1).

La nationalité, question de fait, ne saurait, en aucun cas, ni pour quelque prétexte que ce soit, devenir une question de droit, si ce n'est pour être objet de cession, ou de transaction. Dès qu'elle prétend à l'incessibilité, la Nationalité des théoriciens quitte aussitôt le terrain juridique pour pénétrer sur le terrain magique du tabou et ne nous intéresse plus.

(1) Cf. à ce sujet *Principe des Nationalités*, livre IV, chap. 1, 4, 5 et Conclusion.

Avant tout débat, il importe donc d'élucider la question de la Nationalité dans ses rapports avec le Rhin, l'Allemagne et la France.

Mentionnons simplement, à titre de curiosité, la prétention de quelques socialistes, agents inconscients du germanisme, d'imposer un plébiscite à l'Alsace-Lorraine. Rien n'est plus antijuridique que cet état d'esprit.

Le droit, en cette matière, n'admet qu'un seul point de vue qui est le suivant : *la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France a eu pour conséquence juridique immédiate d'abolir tous les traités existants entre les deux puissances et notamment l'un des derniers en date qui est le traité de Francfort.*

Dès lors, il nous est loisible de recourir, pour chercher une solution, aux suggestions fournies par le *statu quo ante bellum* ; rien, d'ailleurs, ne nous lie dans ce domaine, pas plus les traités de 1871 que ceux de 1815, de 1814, de 1801 ou de 1795. Mais il est tout indiqué de relire parmi ces traités ceux qui ont été modifiés à notre détriment, notamment ceux de 1795, 1798, 1801, 1802, en tant qu'ils concernent la région litigieuse entre l'Allemagne et nous.

III. — Il résulte donc de l'état de guerre, qu'en droit, nous sommes autorisés à revendiquer nos territoires perdus de la rive gauche du Rhin, aussi bien sur les bords de la Sarre, que sur les

bords de la Moselle ou plus au nord. Encore un coup, le droit ne connaît là rien autre chose que la revendication d'une propriété nationale, à nous arrachée par la seule force des armes, en dépit de ses habitants, dont les protestations remplissent tout le XIXe siècle.

Conformément aux dispositions en vigueur dans la majorité des traités de paix contenant cessions territoriales depuis la fin du XVIIe siècle, il sera permis à ceux des habitants, domiciliés sur les territoires récupérés, de décliner la nationalité française et de conserver ou d'acquérir une des innombrables nationalités dont l'Allemagne fourmille ; ils resteront libres de disposer à leur guise de leurs meubles et immeubles. Une stipulation réciproque — qu'aucun traité de paix n'a encore enregistrée, mais que réclament le progrès de la naturalisation aussi bien que l'usage illicite fait par les Allemands de la nationalité de leurs ressortissants — devra être introduite, conférant au Gouvernement français le droit d'expulser et de dénationaliser ceux des nationaux ennemis qui, ayant opté pour la nationalité française, ne resteraient manifestement sur le territoire récupéré que pour y contrecarrer plus à l'aise l'action normale des autorités nouvelles. Le Gouvernement français pourra leur intenter une action judiciaire spéciale et ce n'est qu'après jugement régulier qu'il sera autorisé à leur retirer la nationalité fictive dont ils se réclament dolosivement,

et, au besoin, après expulsion, à les exproprier de leurs biens immeubles, dans les formes prévues par la loi de 1841 (1).

IV. — Avec ces précautions, et d'autres que je vais indiquer plus bas, je n'hésite pas à voir dans la *récupération absolue* — nommons-la annexion, pour contrister certains de nos socialistes germanophiles — la solution la plus nette, la plus franche, la plus sûre, la plus avantageuse.

Jusqu'où peut-elle s'étendre? Sous aucun prétexte elle ne doit, pour le moment, franchir le fleuve. Sur la rive droite, la France possède des intérêts, mais de telle nature qu'ils répugnent plutôt à l'annexion qu'ils ne la sollicitent. Nous les examinerons à leur place. Sur la rive gauche, par contre, ses intérêts majeurs exigent la récupération.

Récupération pure et simple de l'Alsace-Lorraine, française de cœur avant de redevenir française de droit. Est-ce à dire que certaines précautions ne seront pas de mise? Il conviendra, en premier lieu, de ménager les susceptibilités religieuses d'une population fièrement attachée à ses croyances et qui n'hésiterait pas à les défendre par la force contre toute atteinte. Problème que le Gouvernement fera bien d'aborder

(1) Voir *Principe des Nationalités*, p. 265 et 415.

de face, sans hypocrisie comme sans respect humain! Il serait trop cruel pour l'Alsace et pour la Lorraine que leur rentrée dans la Patrie marquât le début d'une persécution religieuse plus ou moins avouée! En outre, pour déjouer les manœuvres des immigrés impénitents ou des Français renégats, il sera tout indiqué de recourir, le cas échéant, aux dénaturalisations, expulsions et expropriations judiciaires, que je viens de spécifier.

L'utilité d'une pareille mesure sera d'autant plus manifeste, si nous recouvrons en Lorraine *non pas nos frontières de* 1815-1871, *qui étaient déjà des frontières de défaite, mais bien celles que nous possédions, suivant la formule usitée en* 1814, *le* 1er *janvier* 1792. Elles circonscrivent le bassin houiller de la Sarre, sans compter leur valeur stratégique, perfectionnée par Louis XIV et vantée encore par Lazare Carnot (1).

V. — Reste *la rive gauche proprement dite,* c'est-à-dire la plus grande partie du *Rheinland,* usurpé par la Prusse (car je ne crois pas qu'il faille y joindre la partie de cette province qui figure sur la rive droite aux confins de la Westphalie), le Palatinat bavarois, le petit territoire de Birkenfeld, relevant de l'Oldenbourg, et la partie de la Hesse rhénane située de ce côté-ci

(1) Cf. l'*Appendice* VII à la fin du volume.

du fleuve, en définitive nos quatre départements du Mont-Tonnerre, de la Sarre, du Rhin-et-Moselle, et de la Roer, suivant la délimitation, purement rive gauche, qu'ils avaient, par exemple, en 1801.

Là encore, récupération, mais avec plus de nuances. Inutile, je crois, de revenir sur ce qui a été dit de la capacité nationale de ces populations, où les « virtualités françaises » (Maurras) abondent et que le régime français retournerait « à l'endroit de leur vraie nature » (Driault).

S'il est parfaitement impossible de savoir ce que les Rhénans pensent au juste de leur nationalité, du moins peut-on induire qu'ils s'accommoderont sans peine de celle que le traité leur imposera. Posons d'ailleurs la question sur une base plus large et disons qu'en cette matière, comme en toutes celles que concernera le traité, *la question de consentement reste secondaire, presque négligeable.* Quand il s'agira de régler le montant et la perception des formidables indemnités que l'Allemagne *devra* payer, nous inquiéterons-nous de savoir si l'avalanche d'impôts qui fondra sur elle, en bouleversant les fortunes, grandes et petites, rognant tout aussi bien la portion du richard que celle du prolétaire, nous arrêterons-nous à cette idée que pareille mesure soulèvera, en Allemagne, un ouragan de colères et de convoitises rentrées ? Le moment sera-t-il plus dur à passer pour l'Allemand dont on

modifiera la nationalité ? La seule différence entre les deux sera toute à l'avantage du second, car il s'accommodera, tôt ou tard, de nos statuts — si ce n'est lui, ce seront ses enfants — tandis que l'autre ne reverra jamais ses thalers.

Quand on réfléchit un peu aux scrupules des nationalitaires, on s'aperçoit que tout en revient à ne pas vouloir « *faire de la peine à un monsieur* ». Croit-on qu'ils n'aimeraient pas mieux non plus, les Allemands, conserver leurs usines, leurs rapines, leurs gothas, leurs berthas, leurs superdreadnoughts et tout leur attirail de dévaliseurs en campagne? En quoi la nationalité, dont le citoyen germanique n'a guère fait meilleur usage que de ses autres engins, constitue-t-elle pour lui un instrument de vie privilégié, intangible, tabou? Aussi bien, n'aura-t-il pas la ressource de l'émigration? Qu'on songe un peu, en regard de ce léger déplacement, aux tortures infligées à nos réfugiés dont les toits, les biens, les tombeaux ont disparu.

VI. — Quant à l'inconvénient d'incorporer au pays un élément réfractaire, les moyens d'y parer ne manquent pas. De 1793 à 1801, les « grands ancêtres » employèrent en Rhénanie à peu près tous les régimes, avec une administration allemande à la base. Le contrôle suprême y resta longtemps entre les mains des autorités mi-

litaires, qui ne s'en tirèrent pas trop mal (1). Ce n'est qu'en 1797, le 4 novembre, qu'un commissaire général civil, Rudler, un Alsacien, fut chargé d'acclimater le pays aux lois françaises, en subordonnant tout, lui intimaient ses instructions, « aux circonstances locales ». Sage recommandation qui n'empêcha pas Rudler de partager aussitôt en quatre départements le pays, qui s'en accommoda sans mot dire. Un an après, la campagne pour la réunion, plus modérée qu'en 1793, commençait. Elle devait aboutir à la loi d'annexion du 9 mars 1801. Néanmoins, même après une expérience concluante, qui durait depuis quatre ans et plus, il était prudemment spécifié : « Les lois et règlements de la République ne seront appliqués aux dits départements qu'aux époques où le Gouvernement le jugera convenable, et en vertu d'arrêtés qu'il prendra à cet effet. »

VII. — On se demande pourquoi la troisième République ne chercherait pas inspiration dans cette loi du 18 ventôse an IX? Nous devrons aux Rhénans *la justice;* et il sera de notre intérêt d'y ajouter *la faveur*. Cela n'exclut pas les tempéra-

(1) Durant la première période qui s'étend de 1792 à 1797, on peut définir la situation en disant, surtout à partir du traité de Bâle (1795), que *la France a annexé le territoire sans annexer les habitants*. Cette solution, très souple, pourrait être imitée avec profit.

ments, réclamés pour notre sécurité. Au surplus, le point de vue *physiologique* doit ici primer tous les autres. Quelle que soit la modalité qui l'emporte, elle devra tenir compte de notre but final qui est de transformer peu à peu ces Rhénans, Prussiens malgré eux, en excellents Français, à l'image de leurs pères. *Ces malheureux sont des sortes de mutilés moraux, qui n'ont besoin que d'une rééducation appropriée pour savoir se servir de leur âme française.* En histoire, le présent ne compte que par rapport au passé et par rapport à l'avenir. Comment l'état d'esprit nationalitaire actuel des Rhénans, empâté d'une telle empreinte prussienne, pourrait-il servir de point de départ à une délimitation territoriale sincère? Leur demander où vont leurs préférences n'a pas de signification reconnaissable. Avant de leur poser pareille question, apprenons-leur au moins à pouvoir y répondre. Pour choisir, faut-il encore être capable d'apprécier les deux termes de l'option. Pour le moment, ils n'en possèdent qu'un, le terme allemand, qui menace d'ailleurs de les ruiner. Connaissent-ils le terme français? Et comment le connaîtront-ils, si notre présence parmi eux ne les met pas à même de goûter notre tolérance, notre urbanité, notre respect des nationalités régionales — *l'avantage aussi d'être du même côté que la victoire* (1). De toute façon, ils

(1) *La patrie de l'Allemand, c'est la victoire,* s'écriaient nos ennemis en 1875.

auront à remplir, dans leur intérêt, comme dans le nôtre, un *noviciat* dont il est impossible de rien préjuger, mais que les précédents du même genre dans la même région n'ont rien pour nous faire redouter (1).

VIII. — Ce n'est d'ailleurs qu'un à-côté du problème. La récupération de la rive gauche évoque des considérations plus importantes concernant :

1° l'intérêt stratégique de la France ;
2° sa satisfaction idéologique ;
3° son avenir de grande puissance ;
4° son équilibre interne ;
5° ses ressources économiques.

IX. — Avant d'aller plus loin, n'omettons pas de signaler les droits indéniables de la Belgique en pays rhénan. Certains lui font la part très large. M. Delaire lui octroie 12.000 kilomètres carrés, au-dessus du bassin de la Moselle (la part de la France, y compris l'Alsace-Lorraine, ne s'élevant qu'à 45.000). M. Louis Dimier le suit dans cette voie : tout en réservant à la France la

(1) Il va de soi que si l'expérience nationalisatrice de la France en pays rhénan échouait manifestement, il n'y aurait aucun avantage à s'obstiner. Nous n'aurions plus qu'à veiller strictement à nos intérêts économiques et stratégiques, en laissant les Rhénans vaquer à la nationalité de leur choix.

vicinité immédiate du fleuve, trop parlante aux préoccupations stratégiques pour que nous l'abandonnions à la garde d'autrui, fût-il le plus fidèle de nos alliés, il lui confère tout ce qui borde la rive septentrionale de la Moselle entre cette bande française et l'ancienne frontière. M. Nothomb ne va qu'à réclamer la barrière de l'Eifel. M. Stiénon ne se prononce pas entre ces divers projets dont il adopte le principe général.

Deux considérations nous aideront à tourner la difficulté : l'une consiste dans la *qualité vraiment déplorable de notre frontière du Nord.* Comme il ne saurait être question de demander à la Belgique aucune rectification de ce côté, en dépit de l'expérience fatale de 1914, *nous devons pouvoir nous rattraper sur le Rhin.* Il nous faut là de larges espaces pour y installer des défenses infranchissables, espaces où justement la barrière de l'Eifel est toute désignée pour jouer un rôle égal, sinon supérieur, à celui du fleuve lui-même. La seconde considération touchera davantage les Belges, depuis les intrigues flamingantes de 1917-1918, antérieures à la publication du livre de M. Nothomb. Une fois la paix signée, n'auront-ils pas assez de toutes leurs forces pour réconcilier les Wallons et les Flamands? *Sera-t-il si urgent de panacher la nation belge, déjà bien bigarrée, d'un troisième élément, germanique celui-là?* Coincés entre ces nouveaux-venus et les Flamands, que deviendraient les

Wallons? En vérité, si l'on voulait *déséquilibrer pour toujours l'Etat belge*, on ne trouverait guère de procédé plus retors. Les Belges feront sagement de borner leurs désirs à des limites raisonnables, par exemple à la circonscription de Malmédy, de Monjoye et de Saint-Vith, ce qui permettrait aux Wallons, grossis de cet apport, de *conserver à la Belgique son caractère traditionnel d'Etat français* (1). Autrement, *une coalition, toujours possible dans l'avenir, des Flamands et des Rhénans, pourrait fort bien nous gratifier à l'improviste d'un Etat belge germanisé*. Ni la Belgique, ni la France ne peuvent vouloir pareil résultat. Et on y courrait en accablant la Belgique d'une part de Rhénanie manifestement supérieure à ses capacités d'assimilation.

X. — La question du Luxembourg se pose ici dans toute son ampleur. Ce grand-duché de lisière reproduisait en petit, à la veille des hostilités, les vicissitudes nationales de la vieille Allemagne, l'Allemagne du Zollverein, en instance de naturalisation par la Prusse. S'il avait perdu en 1867 sa

(1) Il n'entre pas dans le cadre de mon sujet de me prononcer sur les cessions de territoire à exiger de la Hollande sur la rive gauche de l'Escaut, aussi bien que dans le Limbourg. Ces mesures sont très soutenables à tous égards. Histoire, ethnographie, diplomatie, tout y pousse. Il ne serait pas difficile de trouver en Frise à la Hollande de larges territoires compensateurs.

garnison germanique, en revanche, nos défaites de 1870 et de 1871 avaient accentué son rattachement économique au nouvel empire. Son crédit, ses chemins de fer, ses mines surtout, qui le peuplaient de capitalistes, d'ingénieurs, de contremaîtres et d'ouvriers allemands, tout cela menaçait de ruiner son indépendance récente, mais ombrageuse.

Si la guerre n'était pas intervenue opportunément, le Luxembourg serait tombé, en douceur, au rang d'un Mecklembourg ou d'une Hesse. Mais la guerre survint et avec elle l'invasion. Tandis que les généraux de Guillaume II achevaient la besogne des Krupp, des Mannesmann et des Helfferich, les citoyens luxembourgeois gagnaient la France par milliers, aux accents de leur hymne national :

Nous voulons rester ce que nous sommes !

C'est donc pour rester eux-mêmes qu'ils ont combattu à nos côtés, les *plus nombreux proportionnellement de tous les engagés volontaires des pays neutres,* venus chercher sous nos drapeaux une dernière raison de vivre.

Le Luxembourg veut rester ce qu'il est : un pays indépendant. Prüm l'a déclaré à haute voix, les yeux dans les yeux d'Erzberger. A leur tour, les « Luxembourgeois de Paris », présidés le 17 mai 1917 par M. Funck-Brentano, ont déclaré « vouloir substituer au système politique institué

par l'étranger, et constamment soumis à l'influence germanique, un régime qui assurât l'*indépendance du Luxembourg* et sur lequel les Luxembourgeois pourront se prononcer librement dans une consultation nationale, dès que le pays sera délivré du joug de l'envahisseur. »

Aucun doute n'est donc permis sur les préférences du grand duché. En même temps, on se rend très bien compte de l'impossibilité, pour un territoire si minuscule, de subsister économiquement par soi-même. Aussi les Luxembourgeois les plus nationalistes s'empressent-ils de recommander une union quelconque avec la France : « Nous savons fort bien, dit par exemple M. Lassure, que nous ne pourrons vivre et prospérer qu'en nous unissant, de la façon la plus intime, à l'un de nos grands voisins. Hier, ce voisin fut l'Allemagne. Demain, pour autant qu'il dépendra de nous, ce voisin sera la France. Fidèle à son histoire, elle nous aidera à nous débarrasser de l'influence allemande et elle accueillera à son foyer les habitants de l'ancien *Département des forêts.* »

En quoi consistera cette union? L'historien du Luxembourg, M. Gaspard Wampach, préconise une communauté douanière franco-luxembourgeoise, le Zollverein encore, mais retourné contre l'Allemagne. M. Lassure souhaite de compléter cette union par des conventions ferroviaires et postales : « Nous voulons, ajoute-t-il, *tout en*

restant Luxembourgeois, devenir Français. » Quant à des conventions militaires, personne n'en parle. Luxembourg est pourtant une place forte de premier ordre, grandement prisée par Vauban et Carnot. Ce sont là des détails importants.

XI. — Mais ces détails disparaissent derrière des motifs plus vastes. Le premier en vue est l'*intérêt stratégique qui exige que nous reculions aussi loin que possible la frontière allemande*. Plus un soldat allemand sur la rive gauche du Rhin! mot d'ordre qui implique la substitution du soldat français.

De savants travaux, dont ceux du général Maîtrot ne sont pas les moins célèbres, ont surabondamment démontré quel parti l'Allemagne avait tiré des pays rhénans pour l'envahissement de l'Europe occidentale. N'était-ce pas d'ailleurs un lieu commun de la littérature politique en France, depuis 1792, que ces prédictions d'invasion fatale? « Moins Paris sera voisin du théâtre de la guerre, moins les puissances étrangères seront tentées de nous faire la guerre, parce qu'elles n'auront pas l'espérance de pénétrer jusqu'à cette ville centrale et d'y venir attaquer le gouvernement », — déclarait avec force Merlin de Douai en 1795. Ce furent des arguments de cette sorte qui l'emportèrent à la fin, et M. Sagnac a pu écrire que le Directoire considéra notre main-mise sur le Rhin « non comme une cession conforme au vœu des

peuples, mais comme *une conquête nécessaire à la sécurité de la France* ».

Après 1815, ce n'est qu'un cri. La présence de la Prusse à Trèves, à Mayence, à Aix-la-Chapelle est ressentie comme un danger, que nos revers de 1871 embrasèrent d'une lueur sinistre. Très peu d'années avant la guerre, Onésime Reclus résumait une fois de plus ce lieu commun en l'aggravant de précisions peu rassurantes : « Toutes les vallées, observait-il, même celle de la Somme, concourent vers notre capitale... Il ne faut qu'un jour de défaite, et les trois ou quatre lendemains de déroute, pour que les armées contraires marchent sans contrainte vers Paris le long de l'Oise, de l'Aisne et de la Marne. »

XII. — Il y a plus : *les progrès de l'aéronautique et de la balistique* nous contraignent plus que jamais à éloigner du centre vital de nos armées, de nos administrations, de notre finance, de notre culture intellectuelle, toute possibilité d'agression. La capacité, la rapidité croissantes, l'invulnérabilité des avions, les perfectionnements dont ils s'enrichissent tous les jours, nous obligent à *reculer aussi loin que possible, plus loin que le Rhin même, les bases militaires virtuelles de l'ennemi.*

L'année 1918 nous a prouvé qu'un canon tirait utilement sur la capitale d'une distance de 120 kilomètres environ. A cette époque, des théori-

ciens ont soutenu que cette distance pouvait être doublée, et même triplée, par des procédés de frettage et un ralentissement dans la combustion de la poudre. Or, de Paris au point le plus rapproché du cours du Rhin, vers Coblence, la distance n'atteint pas 400 kilomètres.

C'est dire que *notre ligne de défense militaire doit franchir le Rhin et s'avancer hardiment sur la rive droite.* Le moins que nous soyons fondés à réclamer dans cette direction, c'est, avec le général Humbel, l'occupation permanente des têtes de pont de Vieux-Brisach, de Kehl, de Germersheim, de Castel, d'Ehrenbreitstein, de Wesel. Une prudence — peut-être excessive — nous engagera à grossir la Suisse d'un lot pris sur la rive droite au nord de Bâle, de façon à garantir la Haute-Alsace contre un mouvement tournant. En outre, sur la rive droite et tout le long du fleuve, une région, dont la largeur ne serait pas inférieure à 100 kilomètres, subirait un *interdit militaire* absolu, les soldats n'y ayant pas même le droit de circuler en uniforme et en armes fût-ce à titre individuel.

On compléterait utilement ces dispositions, positives en ce qui nous concerne, négatives au regard de la Prusse, par des arrangements politiques avec les Etats riverains de la Prusse, et dirigés contre elle. La réapparition de la France sur le Rhin n'amorce-t-elle pas automatiquement toute une politique d'alliances ou de protec-

tion morale et matérielle vis-à-vis de l'Allemagne du Sud? Par la force des choses, si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain que la *Confédération du Rhin* renaîtra sous une forme rajeunie. Dès maintenant, nous devons nous préparer à cette conjoncture, en y acclimatant tout au moins nos pensées.

XIII. — Dans un ordre d'intérêts analogue, la situation internationale de la Belgique va sortir profondément modifiée d'une guerre dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle a mis en relief le fort et le faible de son statut. Le renversement d'équilibre réalisé sur le Rhin, en France et en Allemagne ne peut manquer d'avoir son contre-coup à Bruxelles.

Aussi, les théories sont-elles nombreuses qui transforment pour ainsi dire cette constatation en une synthèse politique. La plus typique a été proposée par M. Babelon. Après avoir écarté l'hypothèse d'un *état-tampon neutre*, constitué avec les territoires de la rive gauche, pays nouveau qui résisterait mal à l'absorption persistante de la Prusse, si même il ne devenait pas un « foyer ardent de germanisme qui mettrait de nouveau le feu à l'Europe avant peu d'années », il préconise un système intermédiaire assez séduisant, celui du *protectorat* « qui se rattache à la politique suivie dans le pays rhénan par l'ancienne monarchie française ». « Ce régime nous donnerait,

ajoute-t-il, *l'occupation militaire du pays,* tout en respectant les libertés des habitants. » Certaines de ces *libertés* n'ont, à mon avis, et dans certains cas, absolument rien de respectable ; mais comme il n'est pas impossible d'élaborer un spécimen de protectorat satisfaisant pour nos intérêts les plus complexes, le projet de M. Babelon mérite de retenir sérieusement l'attention, d'autant plus qu'il se corse d'une rallonge très engageante.

Il s'agit d'une *alliance défensive de tous les pays qui se trouvent sur la rive gauche du Rhin,* la Suisse, la France, la Rhénanie, la Hollande, le Luxembourg, la Belgique. En somme, la reconstitution, *grosso modo,* de l'ancienne *Gallia,* sous un attirail militaire, quoique pacifique.

XIV. — Mais ne nous leurrons en rien. Cette occupation de la rive gauche, même organisée sur une vaste échelle, ne restera pacifique qu'à la condition de *briser l'unité allemande.* C'est par là que *le problème du Rhin se rattache à la question d'Allemagne, dont il n'est qu'une section.*

Tant qu'une Allemagne unitaire ou partiellement unifiée subsistera, avec une liberté relative de mouvements, elle jettera des regards de convoitise sur ce qu'elle ne cessera de regarder comme son bien. Un irrédentisme germanique, irritant comme tous ses pareils, est ici en germe. Songeons-y. Le seul moyen d'en empêcher la

croissance consiste à le priver d'aliment. Le fait est bien connu qu'il n'y a irrédentisme que par rapport à un noyau assimilateur, c'est-à-dire par rapport à une administration décidée à faire des sacrifices d'intelligence, d'argent, de propagande, pour entretenir une agitation *sui generis* sur le territoire dont elle convoite l'acquisition. Certaines conditions de langue, de culture, d'état social étant données, la création d'un irrédentisme est l'enfance de l'art. Trieste, qui n'a jamais appartenu à l'Italie, n'offre-t-il pas un exemple de cette revendication quasi-artificielle, mais victorieuse? (1)

(1) On parle furieusement d'unité dans l'Allemagne vaincue. Cela n'indiquerait-il pas une recrudescence des particularismes?

Le morcellement de l'Allemagne n'est pas inné à ce pays. Au Xe et jusqu'à la fin du XIe siècle, c'était la France qui s'éparpillait et c'était l'Allemagne qui prenait corps. Cette situation change dans le premier tiers du XIIIe siècle, lorsque Frédéric II concède aux seigneurs ecclésiastiques et laïques le *dominium terrae*, accompagné de presque tous les droits régaliens (1220-1232). Cette anarchie se consolida péniblement du XIIIe au XVe siècle. A la veille des traités de Westphalie, qui allaient jeter dans la pâte germanique deux levains contradictoires dont elle subit encore les effets, l'Allemagne comptait un peu moins de 900 principautés féodales.

Les traités de Westphalie accrurent la désagrégation, mais préparèrent aussi l'unité. D'une part, en retirant à l'empereur les derniers lambeaux d'autorité, accrochés à son titre de roi de Germanie, aboli désormais, ils perfectionnaient le désordre par l'intensification des particularismes. D'autre part, ils frayaient la voie à

Aucun de ces mouvements-là ne subsiste *longtemps* sans soutien extérieur, sans excitation administrative, sans encouragement secret. Il n'y aura irrédentisme rhénan que s'il existe à proximité une organisation politique pour le stipendier, l'exalter, le ranimer. Là encore, la rive gauche tient de plus près qu'on ne pense à la rive droite et leurs deux statuts juridiques sont solidaires. Si, *dans une Allemagne morcelée, personne n'a intérêt à propager sur la rive gauche un mou-*

Bonaparte et à Bismarck, les unificateurs par excellence de l'Allemagne depuis Louis Ier, en *sécularisant*, en *médiatisant* (aimables euphémismes pour désigner le vol pur et simple), environ 500 états, dont les territoires furent attribués aux 350 survivants, qui avaient plu aux maîtres de l'heure.

A la fin du XVIIIe siècle, la diète, organe politique de l'empire, se composait de 3 collèges, inégaux en rang et en autorité et dont chacun votait séparément. Il y avait le *collège électoral* (8 membres), puis *le collège des princes* avec son *banc ecclésiastique* et son *banc laïque* (100 membres), enfin le *collège des villes libres*, avec le *banc rhénan* et le *banc souabe* (51 membres). En tout : 159 membres. Quelques-uns de ces états conservaient encore une physionomie toute médiévale, tel que l'évêché de Coire avec ses 5.000 âmes.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire accentuèrent la politique allemande de l'ancien régime, en réduisant encore le nombre des états que les recès de 1803 et de 1806-1810 ramènent successivement à 129, puis à 37. Par contre, on abandonne la tradition du particularisme à outrance. Dans les mains de Bonaparte, la *Confédération du Rhin* — présage et préparation de l'empire de Bismarck — fonctionna comme un Etat quasi-unifié, qui, en somme, remplace l'Allemagne.

La *Confédération germanique*, inaugurée en 1815, réa-

vement irrédentiste, ou n'est assez fort pour en faire les frais financiers et idéologiques, l'*assimilation de la Rhénanie à la France pourra s'opérer normalement en un demi-siècle.* Dans le cas contraire, on risque d'assez grandes perturbations dans l'avenir.

Ne cessons jamais, en effet, de poursuivre ce rêve d'assimilation. Nous y sommes tenus pour des motifs d'équilibre innombrables, interne, externe, mondial. En face d'un bloc germanique de 70 millions d'êtres, nous figurons déjà pour bien peu de chose ! L'assimilation de la Rhénanie ferait coup double : elle augmenterait notre masse, elle diminuerait celle du voisin.

git contre cette tendance : ses 39 états sont en effet réputés souverains, au moins en théorie. Mais Bismarck renoue la tradition napoléonienne au profit de la Prusse, qui, en 1867, se subordonne carrément les 22 Etats de la *Confédération de l'Allemagne du Nord.* L'empire de 1871, avec ses 25 Etats, n'en est que l'extension.

Quelles forces prévaudront dans l'Allemagne de demain ? D'anciens particularismes renaîtront-ils ? De nouvelles unités affirmeront-elles leurs antagonismes ? Mystère dont la solution dépendra pour beaucoup de notre volonté, de notre flair et de la folie allemande. En tout cas nous serions inexcusables de laisser se reconstituer contre nous un système politique aussi redoutable que celui qui fonctionna du Xe au XIIe siècle ou de 1867 à 1918. Notons seulement que si, au cours de la crise actuelle, le même rythme de concentration se poursuit, le nombre des nouveaux é ats allemands oscillera entre 6 et 10. Il dépend de nous que ce nombre soit plus élevé, et que le contact soit moins intime.

XV. — Ah! certes! on aurait tort de regarder avec une complaisance béate cette course à la masse et à la vitesse où les empires se laissent entraîner. Il n'est nullement certain que le bien-être de l'humanité dépende de l'existence de plus en plus absorbante de ces mastodontes nationalisateurs, au poids si lourd pour la liberté humaine, aux exigences si déraisonnables, à la démarche si encombrante. Une Europe morcelée, avec beaucoup de courants d'air, assurerait probablement dix fois mieux et à moindres frais, les intérêts principaux de la haute civilisation, que cette centralisation mécanique irrésistible. La finesse de l'esprit, la culture désintéressée, un certain goût pour le génie humain disparaissent peu à peu devant ces monstres bourrés de chiffres, d'or et d'explosifs, qui découpent l'univers à leur faim, *quia nominantur leones*. Les plus petits d'entre eux, comme la Serbie, ont pu mettre sur pied des armées non inférieures à celles de la République romaine au temps de César.

Mais quoi! Les temps sont révolus contre les charmants petits états de nos aïeux. Les progrès matériels, notamment le progrès des transports, en diminuant la grandeur de la planète, allongent du même coup le rayon utile des administrations territoriales. Quand certaines lignes mondiales, méditées par la conférence d'Algésiras, auront été construites sur le sol africain, Dakar se trouvera plus près de Paris que ne l'était Clermont-Fer-

rand en 1815. Les facilités commerciales, administratives, que l'emploi des radios et de l'aviation vont encore multiplier, ont pour conséquence inéluctable de précipiter l'unification politique de la race humaine.

XVI. — En dépit de certaines apparences, le conflit actuel aura beaucoup fait pour rapprocher l'univers de cette fin peu souhaitable. L'éparpillement russe, austro-hongrois se trouve, en effet, compensé, et au delà, par l'accroissement britannique, italien, japonais, par la création, au sein des petits États, de deux ou trois clientèles exclusives, enfin par l'*idéologie centralisatrice de la Société des Nations.*

Dans des conditions aussi tragiques de coagulation, le sort des faibles, des petits, court des dangers extrêmes. Avec une brutalité toute mathématique, les chiffres nous montrent *le nombre des grandes puissances en voie de diminution, tandis que chacune des grandes puissances restantes accroît démesurément ses muscles et ses nerfs* (1). L'Empire américain se sera créé, au

(1) En 1914, la direction politique de l'humanité ressortissait à 8 puissances, 6 formant le *Concert européen* (Allemagne, Autriche-Hongrie, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie), et deux autres, Etats-Unis et Japon, évoluant plus ou moins en dehors de cette orbite.

La guerre de 1914-1919 a ébranlé ce système jusque dans ses fondements. La Russie (en 1914 environ 180.000.000 d'habitants répartis sur 22.556.520 kil. q.)

cours de cette guerre, une armée solide, une marine de guerre et de commerce incomparable, des débouchés industriels de premier ordre. L'Empire britannique, mieux équilibré que jamais, va s'accroître des trois-quarts de l'Empire colonial alle-

ne renaîtra sans doute jamais de la mort du tsarisme qui la soutenait. L'Autriche-Hongrie (en 1914, environ 55.000.000 répartis sur 676.616 kil. q.), n'est pas sûre de se reconstituer sous la forme d'une hypothétique « Confédération danubienne ». L'Allemagne (en 1914 environ 68.000.000 répartis sur 540.858 k. q., sans compter les colonies où 12.000.000 d'indigènes (27.000 blancs seulement) occupaient 2.952.900 k. q.), sortira de toutes façons très diminuée du traité de paix.

Le *Japon* (en 1914, 73 millions environ, 53 millions au Japon même, répartis sur 673.681 k. q.), s'accroîtra peut-être des Carolines et des Marianes (2.400 k. q.) et surtout des territoires chinois de Kiao-Tchéou (192.000 hab. sur 552 k. q.).

Les *Etats-Unis* (100.000.000 d'habitants — dont dix millions d'hommes de couleur — répartis sur 9.386.093 k. q., non compris Cuba, Philippines et Porto-Rico), paraissent ne vouloir jeter leur dévolu que sur des avantages politiques, financiers et commerciaux.

Du concert européen, trois puissances sur six semblent seulement devoir surnager avec la plénitude de l'indépendance, ce qui réduirait donc à *cinq*, au lieu de *huit*, le nombre des empires dirigeants.

La *Grande-Bretagne* dominera de haut la « Société des Nations » avec ses 46.000.000 d'habitants (dont 4.400.000 irlandais), répartis sur les 314.377 k. q. du Royaume-Uni, avec surtout son immense empire de 400.000.000 d'habitants répartis sur 29.818.200 k. q. Grossi au moins des deux tiers des colonies allemandes, il formera peut-être en 1920, un bloc de 450.000.000 d'habitants, répartis sur 32.000.000 k. q. (A noter que l'Egypte et le Soudan égyptien — 14.000.000 d'ha-

mand; l'Empire japonais, maître d'un océan, prend de plus en plus le chemin de l'Asie continentale. A nos portes, l'Italie se répand sur la Méditerranée. Sa population, peu entamée par la guerre, surpasse la nôtre et la surpassera de jour en jour davantage.

bitants sur 39.290 k. q. — ne sont pas compris dans ce calcul, non plus que les futurs protectorats d'Arabie et de Mésopotamie.)

Avec la Chine (420.000.000 d'habitants sur 4.896.600 k. q.), elle représentera *la moitié* de la race humaine.

L'*Italie* (en 1914, environ 37.000.000 d'habitants sur 286.682 k. q.), s'accroîtra peut-être de quinze cents ou deux millions d'âmes. Son empire colonial (1.600.000 habitants sur 1.475.660 k. q.) sera augmenté dans des proportions considérables, mais impossibles encore à déterminer.

La *France* comptait en 1914 environ 40.000.000 d'habitants (dont 1.100.000 étrangers), qui se répartissaient sur 536.464 k. q. La guerre lui a coûté au moins 1.500.000 vies humaines. Agrandie de l'Alsace-Lorraine seulement (1.874.014 habitants sur 14.522 k. q.), c'est tout juste si elle maintiendra son chiffre de 40.000.000 d'âmes(où les femmes prédomineront d'environ 2 millions, car en 1914 il y en avait déjà environ 600.000 de plus que d'hommes) sur un territoire de 550.966 k. q. au minimum. En effet, si nous reprenions nos frontières de 1792, du côté de la Sarre, ces chiffres seraient légèrement augmentés.

Il ne faut pas perdre de vue que toute grande puissance comme la France doit veiller à maintenir son équilibre démographique, 1° vis-à-vis des autres puissances, 2° vis-à-vis de son empire colonial.

Or, l'empire colonial français va certainement s'accroî[re de façon sensible. Déjà il est immense; 56.000.000 d'habitants environ sur 10.491.200 k. q. Après l'Angleterre et après la Chine, nous figurons

XVII. — Dans un ordre d'idées analogue, il n'est pas douteux que *les deux plus grands fléaux du siècle, le militarisme* (1) *et la ploutocratie démagogique,* n'aient été, en France comme ailleurs, multipliés par la guerre. Pour le militarisme, la chose va de soi : conscription frénétique d'enfants, de malades, d'hommes mûrs (dont l'imprévoyance

depuis la chute de la Russie, au troisième rang des « corpulences » politiques. En réalité, nous venons au deuxième rang des puissances coloniales. Il s'en faut que notre population métropolitaine corresponde à ce degré de force et d'étendue planétaire, que la Rhénanie accroîtra au contraire merveilleusemen.

La paix en effet va probablement nous valoir une notable partie des possessions allemandes en Afrique, en Océanie, sans compter des intérêts variés en Syrie, tant et si bien qu'en 1920, l'Empire Français total occuperait sur la terre un espace d'environ 12.000.000 de k. q., peuplé par près de 100.000.000 d'âmes. Nos possessions africaines peuvent nous fournir 2 millions de bonnes troupes d'assaut. Mais faut-il encore les encadrer.

Dans ce monde politique réduit, les combinaisons seront moins variées, mais comme avant, la France en demeurera le pivot. L'histoire mondiale va devenir intéressante.

(1) Par militarisme, j'entends exactement le système de la *nation armée,* inauguré (bâclé) par la Révolution, mis au point par la Prusse et non moins cher à Jean Jaurès qu'à Hindenburg. La *mobilisation civile,* décrétée en 1793, par un décret ridicule qui mettait tous les citoyens français en état « de réquisition permanente », et qui resta purement théorique, fut semblablement réalisée en 1917 par l'empire allemand. Ces deux aberrations se tiennent. La vérité, le salut, sont dans *l'armée de métier.*

politique se trouvait ainsi cruellement châtiée), asservissement calculé de l'industrie indépendante, du commerce, des transports aux régulations formalistes de la vie de caserne, tout cela parle assez clair. Une récente loi n'enrégimente-t-elle pas les enfants de seize ans dans des *Sociétés de préparation militaire,* destinées à fonctionner, même après la clôture du conflit? La ploutocratie a semblablement arrondi sa position déjà redoutable : l'émission de centaines de milliards d'emprunts, dont la contre-partie se retrouve dans les carcasses colosses des usines de guerre, l'industrialisation de régions jusque-là épargnées, comme le Dauphiné, l'américanisation d'une bonne partie du territoire, tout cela prépare des convulsions, dont le régime du moratorium, des primes, des allocations, des confiscations légales, ne nous donne qu'un très léger avant-goût. Sur ce point et d'autres pareils, je renvoie les esprits lucides, les caractères froids, aux écrits de Georges Sorel, à la *Sociologie* de Vilfredo Pareto, à un article encore de Vilfredo Pareto paru dans le *Cœnobium,* de juilelt-août dernier (1).

Mais quoi! Fallait-il périr? Devions-nous acheter du prix de notre servitude nationale une évolution moins enthousiaste vers l'abîme et dont l'Allemagne suzeraine aurait huilé les rouages?

XVIII. — N'en doutons pas, néanmoins : nous

(1) Intitulé : *Après quatre années de guerre.*

pénétrons probablement dans une des périodes les plus rudes que l'humanité puisse connaître : la pulvérisation des sociétés traditionnelles et des liens internationaux, intellectuels, religieux, par des idéologies comme le *principe des nationalités*, l'immixtion des masses brutales dans la mécanique directrice des États, si délicate, si sensible! — tout cela joint à l'accélération catastrophique du mouvement social et fiscal, démagogique et militariste, nous promet une espèce de moyen âge des nationalités auprès duquel celui des barons n'aura été que délices.

XIX. — Comme d'autres parties de la planète, le Rhin est le foyer d'un de ces progrès irrésistibles. Lui aussi travaille pour le militarisme, la ploutocratie, la démagogie. Les deux hypothèses dramatiques dont la guerre a déroulé le scénario et dont il était le protagoniste plein de flegme, je veux dire l'appropriation du fer lorrain par la houille westphalienne, ou la saisie des houilles westphaliennes par le fer lorrain, contribueront, l'une comme l'autre, à la ploutocratisation de l'Europe par le ministère conjugué des capitalistes et des démagogues.

Mais quoi! Pouvons-nous laisser aux mains de l'ennemi une richesse pareille, une force aussi considérable, d'autant plus considérable que houille et fer sont aujourd'hui le sang des batailles? *La nécessité de la défense, de l'indemnisation, de la*

victoire absolue, prolongée par une paix catégorique, nous poussent irrévocablement sur la voie du capitalisme à outrance, de l'arrondissement forcené, où l'Allemagne a convié témérairement la Société des Nations au mois d'août 1914. Capitalisme allemand? Capitalisme (1) français? Socialisme allemand? Socialisme français? Encore un coup, nous n'avons pas plus le choix de notre salut qu'un noyé n'a le loisir de choisir sa planche.

XX. — Nous sortirons du conflit, glorieux, respectables, épuisés. La disparition de tant d'hommes jeunes va réduire à rien le taux misérable de notre natalité (2). Dans ces conditions, le « croître ou disparaître » prend pour nous un accent tragiquement impératif. *Croître, nous ne le pouvons que par l'assimilation.* Où trouver terrain plus propice que sur le champ, tant de fois éprouvé depuis deux siècles, de nos exploits les plus réussis en ce genre, la *Rhénanie?*

Les quelques millions d'êtres humains qui peuplent cette région frontière nous ressemblent par la race, par l'état social, par les mœurs, par la

(1) Au sens de « ploutocratie ». Quant au Rhin lui-même, il faut noter que son acquisition *intégrale* (du moins celle de son cours moyen), en nous conférant des frontières meilleures, peut alléger considérablement chez nous le fardeau du militarisme, en permettant une diminution des troupes de couverture.

(2) Rappelons le chiffre de nos pertes du 2 août 1914 au 1er novembre 1918, en morts et disparus : 1.385.000.

religion, par la majorité de leurs constitutions. Un certain libéralisme de caractère les apparente davantage à nous qu'à leurs associés actuels. *Avec un peu de souplesse, ils seront nôtres en 50 ans.* Leur nombre, leur activité rachèteront un peu nos pertes et nous permettront de conserver dans la « Société des Nations » la place que nous ne cesserions d'y occuper que pour choir dans le vasselage d'autrui.

XXI. — Il va de voi que l'assimilation ne s'opérerait pas d'elle-même, spontanément, à l'insu, pour ainsi dire, de notre volonté. *Nous devons au contraire en faire l'objet d'une véritable entreprise morale, sociale, intellectuelle, politique.* Tous les moyens seront excellents, à l'exception de la contrainte stupide. *En aucun cas les goûts des Rhénans ne devront être contrariés.* Est-ce à dire qu'aucune prime ne récompensera les adhésions à la cause française? Nullement. Il faudra au contraire, aller hardiment dans cette direction. Nous progresserons avec d'autant plus de rapidité et de sûreté que nous n'aurons rien à craindre. (Je veux dire *si* nous n'avons rien à craindre d'un irrédentisme fomenté en Prusse.) Rome, notre maîtresse à tous en assimilation ethnographique, nous indique le chemin. A côté des naturalisations individuelles, dont divers types pourraient être établis, il y aura lieu de recourir à des *naturalisations en masse,* telles que l'attribution du

droit de cité à certaines villes. Ce droit conférerait à ses bénéficiaires des avantages, soit particuliers, soit collectifs, dont le détail n'importe pas ici, mais dont le principe est, à mon avis, essentiel à faire connaître. Certaines précautions une fois prises contre les naturalisations camouflées, le procédé n'aurait que du bon et nous permettrait d'avancer à pas de géant dans la voie de la francisation.

XXII. — Les privilèges économiques, qui nous sont indispensables dans la même zone, renforceraient l'efficacité de notre influence. *La paix ne peut se conclure sans que nous recevions une hypothèque quelconque sur le bassin houiller de Westphalie* (1). Ce sera la plus topique des restitutions pour le massacre de nos charbonnages du Nord, et, plus généralement, une indemnisation durable pour notre dévastation économique. Ce charbon nous permettra, seul, de traiter dans des conditions favorables le minerai du bassin lorrain. L'unité du système fluvial en sera en outre sauvegardée.

Cette unité aura sur le traité de paix une autre répercussion encore. Les travaux d'aménagement qui ont fait du Rhin la voie navigable que l'on

(1) Fort de certains précédents, M. Engerand, dont l'avis a du poids, estime que nous devrons exiger la livraison annuelle d'un certain nombre de millions de tonnes de houille, évaluées à un prix très avantageux pour nous.

sait, résultent tous de l'*unification politique de ses rives*. Depuis la création jusqu'à Frédéric-Guillaume III, aucun travail de rectification ou d'approfondissement du chenal n'avait été entrepris et c'est seulement l'annexion de la rive gauche à la Prusse qui permit, quinze ans plus tard, la première entreprise de ce genre au *Bingenloch*. La constitution de l'Empire allemand, en 1871, fut le signal d'un nouvel essor : la gloire commerciale du Rhin date de 1884. *Soit pour entretenir, soit pour continuer les travaux déjà effectués (ports, digues, dragages, etc.), le besoin se fera sentir de maintenir, sur un bord comme sur l'autre, sur les affluents de droite, comme sur les affluents de gauche, une certaine unité de finances, de contrôle, de direction.* Que cette direction soit confiée à la France, ou qu'on la remette à un consortium d'intéressés, de toute façon la France devra surveiller de haut le cours du Rhin. Une commission, imitée de celle du Danube, pourrait se constituer avec la participation de la Suisse et de la Hollande. Par la force des choses, ce contrôle devrait s'étendre aux canaux et aux chemins de fer de la zone fluviale.

XXIII. — Cet ensemble de nouveaux intérêts, reconquis par la France au nord-est de ses lisières, auront pour salutaire effet de rétablir son *équilibre interne*, bien déplacé au profit de l'élément méridional depuis 1871. Non que l'Alsace-

Lorraine, appauvrie par la plus patriotique des émigrations, représente un apport prépondérant pour l'avenir : ses 1.874.014 habitants (recensement de 1910), probablement décimés par la guerre, serviront tout juste (1) à combler nos vides. Même grossie de l'Alsace-Lorraine, la France pourra difficilement rivaliser sera ce avec l'Italie. Par contre, le caractère pondéré, sérieux, pratique, en même temps que résolu, de cette population, habituée aux risques de la frontière et du travail, ne manquera pas de réagir sur la vivacité de nos assemblées politiques. C'est au moins une espérance pieuse que rien n'interdit de former.

XXIV. — Autrement capitale serait la *Rhénanie* pour notre *ravitaillement démographique*. La seule rive gauche prussienne (Coblence, Dusseldorf, Cologne en partie, Trèves, Aix-la-Chapelle en entier), ne représentaient pas moins, en 1910, de 4.047472 habitants. Le Palatinat bavarois, de son côté, atteignait presque le million (980.000). Avec le petit territoire de Birkenfeld et la rive gauche de la Hesse, on doit friser le sixième mil-

(1) Il est même certain que le déficit général sera énorme. En évaluant à 300.000 au maximum le nombre d'hommes jeunes dont la reprise de l'Alsace-Lorraine nous enrichira, il restera toujours que la *France victorieuse et agrandie comptera un million d'hommes dans la force de l'âge de moins que la France de* 1914. Cf. la note ci-dessus relative à ce point.

lion. Cet appoint démographique, vraiment considérable, doit nous tenter comme la plus désirable des acquisitions. Il ne s'agit pas, nous le savons, de torturer une *race,* mais de ramener à notre culture, une population, sœur de la nôtre, que l'histoire en a momentanément écartée. *Le problème de la nationalité, dans les régions frontières du genre de celle de la Rhénanie, se ramène purement et simplement à un problème de culture,* chose malléable, interchangeable, pourvu qu'on y aille sans brusquerie.

XXV. — L'ancienne Gallia, léguée aux désirs de Louis XI par les rêveries de Philippe-Auguste, transmise par les calculs de Louis XI aux entreprises de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV et de Danton, récupérée peu à peu, grâce à eux, de 1658 à 1795 et à 1801, reparaîtrait sur la carte d'Europe, avec les modifications intangibles qu'elle a subies en Flandre et en Brabant, mais plus assurée que jamais du côté du Rhin.

Cette reconstitution ne flatterait pas seulement chez nous le besoin idéologique de reconquérir notre ancienne histoire ; elle correspond aussi à un besoin physique et actuel de tous les temps. Rien ne la traduit mieux que ce passage du rapport du *Comité de Salut public,* lu à la Convention, le 22 septembre 1795, par Merlin de Douai, et qui entraîna les dernières hésitations : « Il importe à la République de se former *un arrondissement tel*

que le Nord et le Midi puissent se balancer et se contenir réciproquement, tel que la commune centrale du Gouvernement ne se trouve plus aussi éloignée qu'elle l'est actuellement du centre des pays gouvernés, tel en un mot, qu'en étendant le rayon de Paris au Nord, le rayon de Paris au Midi reste dans son ancien état. »

Aujourd'hui, comme avant les débats de vendémiaire, la position de Paris en France est trop excentrique, trop rapprochée de la plus dangereuse de nos frontières. Il faut stabiliser sa sécurité en nous établissant le plus loin possible sur le Rhin.

CONCLUSION

I. — « Sans le Rhin, il n'y a plus de France ! » Combien cette exclamation déchirante de J.-J. Weiss, en 1871, traduit une réalité à multiples détentes, c'est sur quoi les pages qui précèdent nous dispensent d'insister. *Par le Rhin, il faut entendre non seulement l'Alsace-Lorraine, mais ce vaste réseau d'intérêts stratégiques, idéologiques, économiques, démographiques, politiques, dont le Fleuve est le centre, le foyer, la raison d'être.* En y réapparaissant, par la force, la France ne fait pas figure de conquérante, mais de justicière. Elle reprend son dû, tel que le progrès matériel et moral du siècle écoulé en a pu diriger l'évolution. A situation nouvelle, solution appropriée. Bien que la « rive gauche » reste le morceau de résistance de nos revendications, elle comporte sur la rive droite des accessoires, aussi peu négligeables qu'elle-même et que nous avons énumérés. *Il en résulte une frontière*, non pas simple, mais *multiple*, selon que l'on considérera nos positions économiques, nos avant-gardes mili-

taires, notre ligne de douanes — dont les tarifs nous protégeront contre l'invasion du marché allemand, tout en nous permettant d'y écouler nos produits avec avantage (1) — nos frontières politiques enfin, à proprement parler. Leurs tracés divers constitueront une épaisseur d'intérêts, souple et sûre, capable de toutes les adaptations et moulés sur le complexus extraordinaire de valeurs que le fleuve charrie dans son limon.

II. — Néanmoins, c'est par rapport à « la rive gauche » que nous avons, somme toute, exprimé le total de ces justes et nécessaires garanties et c'est sur elle qu'elles se fondent en dernière analyse. C'est dire que le problème, depuis ses débuts jusqu'à sa fin, se meut sur un territoire éminemment français. Car, si une éventualité n'a jamais fait de doute, c'est la restitution de la rive gauche à la France, en cas de défaite allemande. A travers tous les débats internationaux, qui ont assourdi ou ensanglanté l'Europe depuis cent années, la perspective de la rive gauche n'a jamais cessé d'apparaître à chacun des tournants dangereux.

Encore en 1887, au moment où la discussion du septennat militaire amena Bismarck à faire passer

(1) Il sera aussi nécessaire de protéger contre la concurrence nos produits chimiques ou nos industries porcelainières, que d'assurer au vigneron alsacien un débouché satisfaisant pour ses produits.

sur le Reichstag, soudain muet, une de ces immenses vagues de froid qu'il excellait à déchaîner au moment propice, le chancelier de fer n'hésitait nullement à dire : « Entre la France et nous, l'œuvre de paix est difficile, parce qu'il y a, depuis longtemps, un procès historique qui divise les deux pays : c'est le tracé de la frontière. A mon gré, ce procès n'est pas fini. Ce n'est pas parce que nous avons battu la France une fois que nous la battrons toujours..., or, si nous venions à être vaincus et que l'ennemi victorieux entrât à Berlin, comme nous sommes entrés à Paris, et que nous fussions obligés d'accepter ses conditions, alors, que seraient-elles, ces conditions? Je ne parle pas de la question d'argent... ce serait peu de chose à côté de *la reprise* ou de la conquête de territoires tels que l'Alsace-Lorraine, *la rive gauche du Rhin,* le Hanovre. »

Aussi bien, Bismarck n'avait-il qu'à se reporter à sa propre tradition pour considérer la rive gauche du Rhin comme l'une des acquisitions les plus précaires de la couronne prussienne et qui ne subsisterait pas une seconde après le signal de la débâcle. Quand il n'était encore que ministre à Francfort, n'avouait-il pas au diplomate saxon, von Nostitz : « Je tiens peu à la rive gauche ; si jamais j'arrive aux affaires à Berlin, j'en ferai volontiers l'abandon à la France. » Quinze ans plus tard (1863), il tient même langage au général Fleury : « Plutôt mourir que de mettre en

question la Posnanie. J'aimerais mieux céder nos provinces rhénanes. » (1) L'heure est venue où la Prusse ne discute même plus la cession de la Posnanie.

III. — L'homme qui, après Bismarck, a exercé sur l'Allemagne contemporaine l'influence la plus profonde, Karl Marx, partageait, sur ce point, entièrement son avis. En 1854, dans un article du *New-York Times,* en date du 19 mai, n'écrivait-il pas : « *La Prusse, proprement dite, c'est-à-dire la Prusse qui s'étend de la rive droite du Rhin à la frontière russe,* vit dans la crainte de perdre les provinces rhénanes, *dont la possession, qui constituerait une frontière nationale,* est l'aspiration quotidienne de tout Français, depuis le paysan jusqu'à l'Empereur... Il n'est pas douteux que *les intérêts de la rive gauche ne gravitent vers l'union avec la France...* Mais la Prusse a dépensé des millions et des millions pour faire de Dusseldorf et de Coblence des forteresses de premier ordre et n'abandonnera pas aisément ces provinces. »

(1) En 1866, il avouait encore à La Marmora : « Je suis moins Allemand que Prussien; et je n'aurais aucune répugnance à céder aux Français tout le pays d'entre Rhin et Moselle ». Ces déclarations sont recoupées par de nombreux témoignages (dépêche du comte Nigra, du 31 mai 1861, et, cinq ans plus tard, télégramme de Benedetti à Drouyn de Lhuys). Sur tous ces points on devra consulter les *Survivances* de M. Rovère, à défaut des *Origines diplomatiques de la guerre de* 1870-1871.

Plus tard, en 1870, nos premières défaites, loin d'ébranler ses convictions, les enracinent plutôt : « Si la présente campagne a prouvé quelque chose, écrit-il dans le manifeste lancé par lui au nom de l'Internationale, c'est bien la facilité avec laquelle on peut envahir la France du côté de l'Allemagne. » Et, continue M. Laskine (1), à qui j'emprunte cette référence, envisageant l'hypothèse d'une paix dictée par des considérations de *défense* stratégique, Karl Marx ajoutait : « *La France aurait droit à la ligne du Rhin, afin de protéger Paris,* qui est certainement plus exposé à une attaque venant du Nord-Est que Berlin par l'Est ou le Sud-Ouest. »

Bien des fois, depuis 1914, nous avons entendu le même aveu échapper à des hommes d'Etat allemands, soit pour exciter leurs compatriotes à la résistance, soit pour plastronner devant des neutres. On peut admettre que la Prusse a déjà virtuellement cessé de posséder la rive gauche où elle n'a ni intérêts profonds, ni passé vivace, ni avenir.

IV. — La France, en retirant ces frontières à son ennemi, rentre dans son héritage le plus patent. Pour elle, en effet, la rive gauche représente un trésor sans prix.

1° Elle nous met en possession, avec le Rhin,

(1) Dans son admirable étude si nourrie de faits : *la Démocratie française et le Rhin.*

d'une *frontière militaire* de premier ordre, que l'ennemi, en outre, ne peut tourner sans accroître automatiquement le nombre de ses adversaires.

2° Elle concerne de si près la notion qu'elle a de sa propre identité que, dans toutes les extensions du mot, on peut dire que, sans le Rhin, il n'y a plus ni France, ni équilibre français, ni nation intégrale.

3° Elle incarne l'expression la plus authentique de la politique nationale suivie depuis mille ans par ses hommes d'Etat, qui imprime à son action extérieure traditionnelle une descendance de soi inégalable.

4° Elle conserve à notre nays la place qui lui est due dans un univers politique renouvelé. *Sans le Rhin,* la France sortirait *diminuée* d'un conflit où son rôle fut décisif. Sans Rhin français, pas d'équilibre en Europe.

5° Elle figure la partie la plus proche de l'énorme indemnité que l'Allemagne devra verser à la France, à titre de réparation. Il va de soi que *ces différents intérêts ne sont pas superposables linéairement,* mais suivent chacun sur la carte des parcours très personnels, dont le faisceau résume la *frontière multiple* du Rhin.

6° Elle constitue enfin le sceau tangible de la victoire. En rompant l'état de paix, c'est-à-dire en déchirant le tissu du droit conventionnel, l'Allemagne fait apparaître un autre droit, le droit de nature, où, comme l'a dit Vico, « entre le fort et

le faible, il n'y a pas égalité d'argument ! » Mais, avons-nous besoin de fonder sur ce dialogue héroïque la nécessité de labourer les flancs de l'Allemagne abattue d'un sillon de force française? Nos titres sont-ils si rudes à toucher? « Dès qu'un peuple a pu vaincre ses agresseurs en défendant la plus juste des causes et les plus légitimes de ses droits, il acquiert un titre, et personne ne peut lui contester qu'il peut profiter du succès de ses armes, se servir de ses victoires, pour conserver sa tranquillité, maintenir sa sûreté et préparer sa prospérité future. »

V. — Ces « considérants » du légiste Merlin de Douai, plaidant la réunion de la rive gauche devant la Convention, en 1795, avec un succès qu'un vote immédiat sanctionna, qu'expriment-ils, sinon un des côtés les plus invincibles du bon sens national?

Les plus prudents de nos philosophes scolastiques ne parlent pas autrement que Merlin de Douai et, dans ses *Commentaires* de la Somme de Saint Thomas, le R. P .Pègues, une des lumières les plus éclatantes de la théologie contemporaine, a pu écrire que la sanction de la victoire, quand elle couronne une guerre juste, comporte « des possessions nouvelles à acquérir, par mode de *juste compensation* ou de *prudente sauvegarde.* » Ces décisions, qui ne doivent rien aux préoccupations présentes, s'y adaptent à merveille. Prudente

sauvegarde? J'en appelle à Vauban, à Gouvion Saint-Cyr, à Chateaubriand, à Karl Marx. Juste compensation? Les cinquante milliards de ravages causés sur la France par les Allemands dépassent de beaucoup la valeur du territoire litigieux. Il n'y a qu'un terme qui cloche, c'est celui de *possession nouvelle.*

Possession nouvelle, la rive gauche? Mais depuis Henri Ier jusqu'à Blanqui, depuis César jusqu'à Foch, depuis Pierre Dubois jusqu'à Barrès, ce territoire revendiqué, disputé, possédé, perdu, ne saurait être dit nouveau. La philosophie thomiste nous fait la part trop belle. En réclamant le Rhin gaulois, nous ne reprenons que notre bien.

« Il faut y prendre garde, a dit un républicain patriote, M. Driault, la République actuelle n'est pas si sûre de son lendemain. On la jugera sur le Rhin. » Je ne sais si la République sera jugée sur le Rhin ou sur autre chose, mais on peut affirmer que la mesure de notre victoire, de ses droits, de notre renaissance, de notre prospérité, de notre sécurité, de notre avenir, sera donnée sur le Rhin par les négociateurs qui sauront ou ne sauront pas y ramener toute la France.

L'occasion d'aujourd'hui ne se répétera jamais.

FIN

11 Novembre 1918.

APPENDICES

I

L'ASCENDANCE GAULOISE DE CHARLEMAGNE

Après avoir passé, pendant un millénaire, pour l'incarnation même de l'héroïsme « français » ou gaulois, suivant les théories à la mode, Charlemagne s'est vu, au XIXe siècle, naturaliser allemand par les travaux tendancieux de la « nouvelle école historique » d'Augustin Thierry et de Guizot. De nos jours, la prise en considération de nouvelles sources, telles que les documents hagiographiques, dont on fait grand état, dans l'histoire de nos origines, depuis 1885 environ, tendent à rétablir, sur une base nouvelle et plus solide, l'ascendance gauloise des Pippinides.

Dans un de ses petits chefs-d'œuvre les moins connus — *Origines et formation de la nationalité française* — le regretté Auguste Longnon résumait ainsi les données de ce problème d'érudition :

« Suivant une tradition reçue à la cour même de Charlemagne, le restaurateur de l'Empire d'Occident serait directement issu, en ligne paternelle, d'un romain de famille sénatoriale, originaire du sud-est de l'Aquitaine et qui portait un nom barbare, Ansbert. Epoux de Blithilde, l'une des filles du roi Clotaire Ier; cet Ansbert aurait été le père de Saint-Arnoul (1), le bisaïeul de Charles Martel. Cette tradition, qui d'ailleurs n'a rien d'invraisemblable, ne doit pas être reje-

(1) Ou Arnulf, l'évêque de Metz.

tée sous prétexte que l'auteur du petit écrit qui nous l'a transmise, et qui date des environs de l'an 800, présente au sujet de plusieurs membres collatéraux de la famille de Saint Arnoul quelques indications assurément contestables. Si l'on veut bien se souvenir qu'en sa qualité d'austrasien Charlemagne parlait surtout allemand et volontiers apparaît en Allemagne, à l'imagination populaire, comme le type accompli du monarque germain et la plus haute personnification du génie germanique (1), il est assez piquant de penser qu'il était vraisemblablement issu d'une noble famille romaine de l'Auvergne ou du Rouergue. » (2).

On aimera peut-être avoir plus de détails sur une généalogie aussi passionnante. Les voici. Ils dérivent de huit textes (dont Fustel de Coulanges a fait la critique dans ses *Transformations de la royauté*, 3e édition, p. 124-144).

Charlemagne avait pour père, ainsi que nous le savons, Pépin le Bref (+768) qui descendait de Charles Martel (+741), fils de Pépin d'Héristal (+714) fils lui-même d'Anségise et de Begga.

Cette Begga était fille de Pépin de Landen (+639) lequel avait épousé Itta (3). Fait remarquable : Itta appartenait, nous dit-on, à une « clarissime noblesse d'Aquitaine », expression consacrée pour désigner les vieilles familles sénatoriales gallo-romaines. Quant à Pépin de Landen, nous ne savons rien de lui, sinon qu'il descendait d'un Carloman, qui vivait au VIe siècle et qui était un fonctionnaire (*dux*) des rois d'Austrasie ; selon toutes vraisemblances, ce Carloman appartenait à la race franque. Voilà tout ce qui nous est parvenu touchant l'ascendance maternelle de Pépin d'Héristal. Sans conteste, il avait dans les veines du sang aquitain, n'eût-ce été que par sa mère.

(1) Bémont et Monod croyaient encore que l'avènement des Carolingiens marquait une conquête de la Gaule par les Germains. Lavisse, en 1889, dit encore : « Charlemagne, un Germain... »

(2) *Origines*, etc., p. 67-68.

(3) Itta fut aussi la mère de Sainte Gertrude.

Revenons maintenant aux aïeux *paternels* d'Anségise, père de Pépin d'Héristal. L'un des biographes d'Arnulf, père d'Anségise, se borne à le faire sortir d'une « grande famille des Francs », terme vague, auquel Fustel refuse toute valeur ethnographique.

D'autres textes — peut-être un peu tardifs, contemporains de Charlemagne lui-même, mais nullement concertés (on doit, au contraire, selon Fustel, leur attribuer des origines diverses) — en savent davantage. L'un d'eux qualifie Arnulf de descendant d'une « ancienne race de sénateurs », expression qui ne s'appliquait jamais aux Francs d'origine, mais seulement aux Gallo-Romains, dont les honneurs héréditaires subsistèrent jusqu'à la fin du VIe siècle.

Enfin, on peut extraire de la vie de plusieurs saints (saint Cloud, saint Arnoul, saint Firmin, saint Goéric, saint Ansbert), une généalogie indubitablement aquitaine voire romaine, de saint Arnoul ou Arnulf, l'évêque de Metz et le grand-père de Pépin d'Héristal.

Il aurait eu pour père Arnoald (ou Ansoald), fils de saint Ansbert (dont les frères, assez nombreux, portent quelquefois des noms latins : Deotarius, Firminus). A son tour, saint Ansbert, qui vivait vers 500, descendrait directement d'un grand personnage de Narbonne, Ferreolus, dont la femme s'appelait Industria.

Fustel a passé au crible cette poussière généalogique, qui intéresse de si près la grande histoire. Il en a noté les correspondances internes (par exemple, un fils de saint Ansbert s'appelait Ferreolus., il en a fait ressortir les concordances avec la marche des événements.

Ces Ferreolus, l'une des familles les plus illustres de la Narbonnaise et qui avait fourni à l'Empire, au Ve siècle, plusieurs Préfets du prétoire auraient quitté Narbonne et le royaume des Goths, vers 533, pour lier fortune avec les Francs, dont ils obtiennent des évêchés à Uzès, par exemple et à Alais. Leur zèle leur aurait valu la faveur définitive des rois d'Aus-

trasie et nous voyons l'un d'entre eux, Agiulfe, dès 578, évêque de Metz.

Rien n'empêche donc de dresser ainsi la généalogie de Charlemagne, quitte à y inscrire en italiques ses ancêtres contestés, mais fort probables :

Ferreolus de Narbonne
(vers 450)
|
Saint Ansbert (vers 500)
|
Arnoald — Carloman (VIe siècle)
|
Saint Arnoul ou Arnulf évêque de Metz († 641) — Pépin le Vieux ou de Landen († 639 et qui avait épousé l'Aquitaine Itta)
|
Anségise qui épouse en 630 Begga, fille de Pépin le Vieux
|
Pépin le Gros, dit Pépin d'Héristal ou d'Herstal († 714)
|
Charles Martel (689-741)
|
Pépin le Bref († 768)
|
Charlemagne

Assurément les arrière-petits-fils de Ferreolus s'étaient germanisés avec le temps et Fustel l'admet sans conteste. Mais n'avaient-ils conservé aucun souvenir, aucune trace, aucune fierté de leur ascendance romaine et gauloise ?

M. Flach (*Histoire des Origines de l'ancienne France*, tome IV, pages 311-315) fait remarquer que le père de Charlemagne était de petite taille (*bref*),

comme tous les méridionaux et contrairement aux Francs d'origine : « Cette dynastie, ajoute-t-il, résumant et précisant Fustel, est élevée au trône (*in regni solio sublimatus*) par l'autorité et la puissance (*imperium*) du pape Zacharie, par l'onction du Saint-Chrême, reçu des mains des bienheureux prêtres des Gaules (*per manus beatorum sacerdotum Galliarum*) et par le choix de tous les hommes libres de la France (*electionem omnium Franchorum*). Elle est essentiellement gallo-franque par ses possessions originaires, et *elle soumettra la Germanie par les armes* ».

Charlemagne, Eginhard l'affirme, parlait aussi bien le latin — « son effroyable latin », comme dit M. Victor Bérard — que sa langue maternelle, qui était l'allemand (le téotisque) : *aeque illa* (latina lingua) *ac patria lingua orare esset solitus*. Contrairement aux Francs, qui étaient dolichocéphales, il était brachycéphale (*apice capitis rotundo,* dit Eginhard).

Son fils, Louis le Débonnaire, — serait-ce par atavisme? — prit en horreur (*respuit,* nous confie Thegan, dans sa *Vita Hludovici*) les chants populaires des Francs et il fit l'impossible pour ramener en Aquitaine le goût des humanités latines (*divinarum et mundanarum intelligentia literarum,* observe l'Astronome, dans sa *Vita Ludovici pii*).

L'argument le plus considérable, apporté par la science (allemande) contre l'authenticité de la généalogie romaine de Charlemagne, consiste à dire que cette généalogie *a pu être fabriquée* au IXe siècle pour glorifier les Carolingiens d'une parenté avec de saints évêques du Midi. Mais Fustel montre bien que cette objection n'aboutit qu'à compliquer le problème : « De deux choses l'une, argumente-t-il, ou la généalogie est vraie, et alors Charlemagne descendait en partie d'une grande famille de l'aristocratie romaine, ou elle est fausse, et alors Charlemagne prétendait ou croyait en descendre... et il faudrait se demander *pour quel motif* Charlemagne ou ses contemporains auraient imaginé et fabriqué une généalogie, qui, au *lieu de le faire descendre des Germains,* le rattachait

à une famille romaine. » Cette discussion est l'une des meilleures qu'ait conduites Fustel.

Quoi qu'il en soit, lorsque les drapeaux français, sur l'ordre du général Degoutte s'inclinèrent, à Aix-la-Chapelle, devant le tombeau de Charlemagne « empereur gaulois » (7 décembre 1918), il convient de voir dans ce geste une réparation qui s'accomplit en même temps qu'une tradition qui s'affirme.

II

RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE

Depuis la rédaction de cet ouvrage, une éclatante confirmation a été donnée, par le Dr Solf, commissaire aux Affaires étrangères (1) de la République allemande, à la proposition que j'avance, à savoir :

1° Que si la thèse dite de la « rive gauche » peut se soutenir aux points de vue démographique, politique, passionnel et, jusqu'à un certain point traditionnel,

2° Elle ne signifie rien aux points de vue stratégique et économique; ou plutôt elle n'aboutirait qu'à créer des perturbations infinies, car *le Rhin constitue un bloc économique insécable.*

Voici le document tel que l'ont publié les journaux du 21 novembre 1918 :

Le Times *du* 19 *novembre, reproduit l'information suivante, transmise par l'intermédiaire des stations allemandes de télégraphie sans fil :*

AUX GOUVERNEMENTS AMÉRICAIN, ANGLAIS, FRANÇAIS ET ITALIEN.

Les conditions de l'armistice menacent de la façon la plus grave la situation économique sur la rive

(1) Il a démissionné depuis.

gauche du Rhin et les rapports de cette dernière avec le territoire allemand sur la rive droite du Rhin.

Si, par la voie de l'interprétation et de la réalisation, *nous n'arrivons pas à obtenir les éclaircissements les plus étendus dans le sens de l'adoucissement, il est absolument impossible, en raison des* rapports étroits d'un caractère économique qui existent entre la rive gauche du Rhin et le reste de l'Allemagne, *que nous puissions continuer d'exister, et il est presque certain que le développement pacifique qui commence à faire son chemin ici sera de nouveau immédiatement bouleversé.*

Nous nous rapprocherons ainsi plus ou moins de la situation bolchevik, ce qui pourrait devenir dangereux pour les Etats voisins.

Afin d'y remédier, nous considérons comme étant d'une nécessité urgente l'adoucissement des conditions de l'armistice et la détermination de leur application pratique aux points suivants :

1° *Un accord général, à savoir que le trafic normal sur la rive gauche du Rhin et les communications complètement normales, d'un caractère économique,* entre la rive gauche du Rhin et le reste de l'Allemagne et avec les pays étrangers, *ne soient pas troublés même pendant l'occupation militaire;*

2° *Décisions séparées sur les points suivants les plus importants :*

a) ...

b) *Permission pour le transport du charbon, des minerais et de la potasse* dans les deux sens du Rhin et au delà de ce fleuve dans la partie de l'Allemagne située sur la rive droite du fleuve :

c) Usage libre et général du Rhin *pour les transports en dedans de l'ancienne frontière de l'empire allemand;*

d) ...

c) Continuation des travaux industriels sur la rive gauche du Rhin à l'usage du reste de l'Allemagne;

f) *Trafic libre des chemins de fer dans le territoire occupé;*

g) Fourniture de puissance électrique de la rive gauche à la rive droite du Rhin;

h) ...

i) ...

j) ...

k) *Les trafics téléphonique, télégraphique et postal du territoire occupé, avec la rive droite du Rhin et les pays neutres, seront libres.*

Le reste ne nous concerne pas.

Ce document bien germanique, repoussé du pied par l'Entente, tendait à plusieurs fins :

1° Adoucir les conditions du chiffon de papier de l'armistice et préparer la revanche, comme en 1807-1813;

2° Démontrer que la rive gauche est inséparable de la rive droite *afin d'étouffer dans l'œuf nos revendications légitimes sur la rive gauche.*

Ce but sera manqué. Le docteur Solf prouve seulement *qu'il est impossible de s'installer sur la rive gauche sans obtenir le contrôle économique de la rive droite et de l'ensemble du réseau fluvial.*

Et c'est bien cette conclusion que les modifications apportées à l'armistice en décembre 1918, et janvier 1919, semblent comporter. Le maréchal Foch a permis en effet la reprise des relations entre les deux rives

III

LA NATIONALITÉ RHÉNO-WESTPHALIENNE

Un document postérieur ne confirme pas moins expressément mon hypothèse. Le voici, tel que le publia la presse du 7 décembre 1918 :

« ZURICH, 5 décembre. — Dans une réunion monstre tenue hier à Cologne et à laquelle prirent part notamment le député centriste Trimborn et le rédacteur en chef de la *Gazette populaire* (1) Hœber, le vœu suivant a été émis, après une âpre critique des hommes et des méthodes du gouvernement berlinois :

« Considérant les profondes modifications survenues « dans l'Etat allemand : reconnaissant la complète « incapacité de constituer à Berlin un gouvernement « central viable; affirmant que les pays *rhénan* et « *westphalien* possèdent les forces politiques, économi- « ques et sociales suffisantes pour la constitution d'un « Etat, les citoyens et citoyennes réunis le 4 décem- « bre à Cologne exigent de leurs ex-représentants, la « proclamation d'une *république allemande du Rhin* « *et de Westphalie,* indépendante dans le cadre des « Etats allemands. »

(1) La Gazette populaire de Cologne (*Kölnische Volkszeitung*) est le grand journal catholique de l'Allemagne. Son tirage dépasse de beaucoup celui de la *Germania.*

Cet incident — capital si on sait l'exploiter — confirme les hypothèses que j'ai émises au sujet de l'Allemagne et des nationalités, aussi bien dans le *Principe des Nationalités* que dans ce volume-ci. Dans le *Principe des Nationalités,* après avoir (pages 50 et 59 de la *Préface*) estimé que le séparatisme allemand sortirait, plus énergique que jamais d'une victoire de nos armes, je supposais également (page 394) qu'en Allemagne « des nationalités *nouvelles,* filles du *progrès économique,* n'attendaient qu'un signal de la force... pour sortir de la léthargie où les maintenait l'impératif catégorique, magnétique, du vouloir impérial. »

Nous nous trouvons ici en présence d'une de ces nationalités, d'autant plus intéressante à mes yeux qu'elle rentre dans le cadre parfait de mes déductions : « Tout territoire organique, disais-je encore (*Principe des Nationalités,* p. 372-373), tend à développer en économie un système clos dont une nationalité sera le sceau ».

Si ce volume-ci a un sens, c'est de prouver que le Rhin, que l'une et l'autre rives du Rhin, que le système de houille, d'eau et de fer symbolisé par le Rhin, constitue, au mépris des théories un peu livresques de la « rive gauche », un de ces territoires-là. C'est ce que j'appelle la « loi du fleuve ».

La réunion de Cologne est une manifestation du plus haut prix, conforme à la nature et qui sollicite notre attention la plus sérieuse. Un Etat rhénan essaie de s'y dégager, à cheval sur le fleuve, fondé sur la tradition catholique (1) et les besoins industriels. Il a tout ce qu'il faut pour vivre, des ressources, une personnalité, une raison d'être européenne.

En économie, il s'oppose en effet aux régions prus-

(1) La capitale intellectuelle du catholicisme allemand, München-Gladbach, se trouve près de Cologne sur la rive gauche.

siennes *agricoles,* en ethnographie, il s'appuie sur un fonds germano-celtique, étranger au reste de la Prusse, en religion, son catholicisme (toute cette région est appelée par les socialistes protestants *le coin noir,* der schwarze Winkel) tranche sur le protestantisme voisin, enfin, il représente une application très opportune de cette *loi* générale *d'annulation,* à laquelle j'ai consacré tout un chapitre (*Principe des Nationalités,* livre IV, ch. 2, p. 318 et sq.) et d'où il résulte que la rivalité des empires modernes tend à se concrétiser par la formation de nouveaux Etats, nationalisés ou nationalisables, dont les forces particulières mesurent les relations d'équilibre.

Quelques jours après la réunion de Cologne, la *Gazette Populaire* émettait le vœu que l'état rhéno-westphalien comprît aussi la Hesse et le Palatinat. La solution la meilleure de la « Question d'Allemagne » pourrait bien consister dans la reconnaissance de notre part de cet Etat nouveau (abstraction faite du bassin de la Sarre et territoires avoisinants). Nous pourrions au besoin nous lier avec lui par une alliance effective, d'où sa sécurité, son indépendance, sa liberté de développement sortiraient garanties.

Les gens de Berlin redoutent tellement cette éventualité, qu'ils menacèrent (4 janvier 1919) de poursuivre pour haute trahison les propagateurs de cette idée.

La répression des émeutes spartaciennes (14 janvier) a ranimé le centralisme, et, le 25 janvier, les représentants des Etats allemands, contrairement au projet du secrétaire d'Etat Preuss, ont décidé de maintenir le *statu quo* territorial, *avec un seul ministère pour toute l'Allemagne,* menace directe pour les nationalités secondaires, solidaires de notre intérêt.

IV

LES « INCIDENTS » DE MANNHEIM

Une troisième confirmation à ma thèse est contenue dans la dépêche *Reuter* que voici :

« Londres, 9 décembre.

« On télégraphie d'Amsterdam que, selon un télé-
« gramme parvenu d'Heidelberg à la *Gazette de Co-*
« *logne,* le conseil des ouvriers et soldats de Heidel-
« berg vient de déclarer qu'à la suite du regrettable
« incident qui s'est déroulé à Mannheim il y a quel-
« ques jours et au cours duquel plusieurs prisonniers
« français furent tués par une sentinelle, les troupes
« françaises allaient occuper cette dernière ville et
« peut-être bien s'avancer jusqu'à Heidelberg. »

On sait que Mannheim, *sur la rive droite du Rhin,* n'était pas compris dans les villes devant être occupées à la suite des conditions d'armistice, et devait rester zone neutre.

Le type de cette intervention-là provient toujours du caractère unitaire de la zone rhénane. Une fois introduits dans cet organisme, il nous faudra l'organiser tout entier.

La force des choses nous contraint déjà d'abandonner le système de la « rive gauche ».

V

Mulhouse et le Rhin

Celle-ci est pertinente et considérable entre toutes. Elle émane de M. Schlumberger, président de la Chambre de commerce de Mulhouse et se trouve insérée dans l'*Echo de Paris* du 13 décembre, au cours d'une interview accordée à M. Jean Bastide.

M. Jean Bastide, qui étudie sur place la situation économique de l'Alsace, constate que la question de la *Suzeraineté du Rhin* domine brutalement — ce sont ses propres expressions — tous les rapports industriels du pays. Puis il cède la parole à M. Schlumberger :

« L'étude positive de notre position économique, déclare M. Schlumberger, nous oblige à dire *qu'elle est liée à la suzeraineté du Rhin.* La libre navigation sur le Rhin et la captation de l'énergie du Rhin sont d'*un intérêt vital* pour l'Alsace et pour plusieurs autres départements français.

« Parlons d'abord de l'énergie. Un projet d'études a été déjà élaboré ; il prévoyait un barrage à Kembs et la création d'un Central électrique ; il faudrait étendre ce projet d'études, établir un plan général de grande envergure comprenant quatre à cinq barrages fournissant chacun 150.000 chevaux de force motrice, au total 600.000 chevaux ; nous alimenterions ainsi les départements français dans un secteur de 200 kilomètres avec une déperdition d'à peine 8 % grâce aux câbles à haute tension. Au projet primitif, les Allemands

s'étaient opposés arguant de l'*Acte de navigation du Rhin*. La vraie raison est que notre projet portait atteinte aux intérêts badois, à l'usine d'énergie électrique badoise, dont nous dépendons encore aujourd'hui — assez dangereusement, vous l'avouerez.

« Et *la question de la navigation du Rhin* intervient donc immédiatement ; elle *est primordiale*. Il doit, en effet, au plus tôt s'établir un fort courant d'échange entre toute la zone d'attraction du Rhône et l'hinterland du bas-Rhin et l'on peut le considérer comme une grande route fluviale ; certes ! mais à la condition d'entreprendre immédiatement de grands travaux.

« A l'heure qu'il est, de gros bateaux remontent de Rotterdam à Strasbourg ; le transbordement des marchandises se fait là sur des chalands de 200 tonnes qui suivent le canal jusqu'à Valdieu, où les écluses trop petites ne peuvent les recevoir. Si l'on garde le canal unique du Rhône au Rhin il va falloir procéder sans délai à l'élargissement du canal, à son approfondissement et à l'allongement des écluses, afin que sans manutention ce qui part de Rotterdam, ou tout au moins de Strasbourg communique au Rhône.

« Reste l'autre solution : le canal latéral du Rhin. La plupart d'entre nous inclineraient vers cette solution assez facile et qui nous permettrait un contrôle constant des rives du fleuve. »

Et M. Bastide conclut fort logiquement :

« *La suzeraineté du Rhin* dépasse de beaucoup le cercle régional ; elle *touche au centre vital des grands intérêts français ;* il serait facile de l'établir par l'étude de la région du Dauphiné, du bassin méditerranéen, du bassin de la Loire, par rapport à elle. *Cette avenue économique doit nous appartenir; les raisons historiques viennent du reste à l'appui de cette thèse.* »

VI

Les armées françaises sur la rive droite

Le 13 décembre 1918, lors de la prorogation de l'armistice, la clause suivante, qui se passe de commentaires, a été stipulée :

. . . . . .

3° *La condition suivante sera ajoutée à l'accord du* 11 *novembre* 1918 *: le haut commandement des alliés se réserve le droit, à partir de maintenant, s'il le juge bon, pour s'assurer de nouvelles garanties, d'occuper la zone neutre* sur la rive droite *du Rhin, au nord de la tête de pont de Cologne, et jusqu'à la frontière hollaandaise. Cette occupation sera annoncée par le haut commandement des alliés avec six jours de préavis.*

La force des choses avait mis un mois et deux jours à se faire sentir. Elle s'accentue à chaque renouvellement d'armistice. Celui du 16 janvier 1919 installe nos troupes à Kehl.

VII

La nationalité des industriels de la Sarre

Le *Petit Parisien* du 21 décembre 1918 rapporte qu'un « gros industriel allemand établi à proximité du bassin de la Sarre et très au courant des desiderata de ses compatriotes de la rive gauche du Rhin vient d'avouer, dans une réunion privée, que la perte des mines de fer lorraines allait mettre l'industrie allemande avoisinante et les houillères de la Sarre dans une situation difficile, les houillères et les mines se complétant les unes les autres. Il a affirmé qu'en raison des circonstances, de nombreux industriels allemands considèrent que, dans ces conditions, l'avenir de leur production est très compromis et qu'ils accepteraient, pour cette raison, le rattachement du bassin de la Sarre et des usines voisines à la France, dans l'espoir de sauver leurs industries. »

Entre autres déclarations, cet industriel fait valoir: « Les Allemands de la rive gauche du Rhin saisissent fort bien l'intérêt qu'aurait la France à s'assurer la houille et par conséquent le coke qui lui sera nécessaire pour alimenter ses hauts fourneaux de Lorraine, à extraire son charbon à proximité de ses usines en vue de diminuer les frais de transport et, par la suite, les prix de revient, cherchant ainsi à ne plus rester sous la dépendance économique de l'Allemagne pour la fourniture de la houille. Plusieurs personnalités parmi les industriels habitant au voi-

sinage de la Lorraine *qui, pendant la guerre, se sont montrés de bons Allemands, verraient sans révolte la remise du bassin de la Sarre aux Français.* En effet, la guerre les a enfoncés dans une situation inextricable. Maintenant que l'Allemagne perd les minerais de fer de Lorraine, qui faisaient un tout avec les houillères de la Sarre et représentaient le débouché naturel de celles-ci, la paix ne va qu'aggraver un état déjà des plus précaires.

» On reconnaît aux environs de la Sarre qu'il y a un siècle les Français et Napoléon ont laissé un bon souvenir dans le pays. Ce fut, en effet, le régime napoléonien qui détermina l'essor commercial des régions rhénanes, car c'est Bonaparte qui créa les grandes routes, les premiers vrais moyens de communication. Il semble que *beaucoup de personnes accepteraient de se réconcilier avec les Français et de devenir les administrés de la France,* à la condition toutefois que l'administration de la République se montre à la hauteur de sa nouvelle tâche. »

VIII

La nationalité du Palatinat

Le bourgmestre d'une ville palatine ne disait-il pas, l'autre jour, au général Marchand : « *Notre pays n'a n'a pas de nationalité ;* nous sommes une marche que se disputent nos grands voisins. *Nous avons pris l'habitude d'être du côté du vainqueur.* »

(*Petit Parisien* du 27 décembre 1918).

J'avais écrit :

« Malgré Sadowa... le premier mouvement de beaucoup de Rhénans..., en juillet 1870, fut de soupirer après une défaite prussienne. Un notable du Palatinat l'avouait encore à Edmond About, en 1872. Sadowa, Sedan, la force, la lassitude, la prescription, l'intérêt, la nécessité, tout cela les nationalisa contre nous, *en attendant une évolution inverse à notre profit...*

» ...La nationalité des Rhénans s'est débattue en réalité non pas dans leur conscience mais sur le champ de bataille de Sadowa... Ils sont en 1917 d'aussi bons Allemands que leurs pères en 1825 furent d'excellents Français. Ce n'est pas la première fois que ce changement les affecte. »

(*Principe des Nationalités,* livre III, chap. 4, p. 247 et 248).

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SOMMAIRES

Rappelons pour mémoire les grands ouvrages de : Lavisse, *Histoire de France ;* Flach, les *Origines de l'ancienne France ;* Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France ;* Jullian, *Histoire de la Gaule ;* Himly, *la Formation territoriale des Etats de l'Europe Centrale ;* Sorel, *l'Europe et la Révolution française ;* Zeller, *Histoire d'Allemagne ;* Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère;* Bryce, *Le Saint Empire romain germanique et l'empire actuel d'Allemagne,* etc.

On consultera, en outre, avec profit les ouvrages suivants, que nous donnons dans l'ordre chronologique et dont les plus importants sont marqués d'un astérisque :

Hugo, *le Rhin.* Paris, 1842, 2 vol. in-8°. (Ce récit de voyages — 1838 et 1839 — de Cologne à Zurich, faits pour documenter les *Burgraves,* intéresse l'amateur de pittoresque avant l'amateur d'idéologies. Mais ils sont servis tous les deux, principalement dans l'essai historico-politico-philosophique daté de juillet 1841 et qui sert de conclusion.)

Lavallée, *les Frontières de la France.* Paris, 1864, in-12. (Excellent).

Proudhon, *France et Rhin.* Paris, 1868, in-12. (Hostile

à la thèse française ; ouvrage posthume et d'ailleurs inachevé.)

Rambaud, *la Domination française en Allemagne ; les Français sur le Rhin, 1792-1804*. Paris, 1873, in-18.

Rambaud, *l'Allemagne sous Napoléon Ier, 1804-1814*. Paris, 1874, in-18. (Ces deux ouvrages sont strictement historiques.)

Cambon, *l'Allemagne au travail*. Paris, 1914, in-16. (Remarquable et vivante étude de l'Allemagne économique.)

*Dimier, les *Tronçons du serpent*. Paris, 1915, in-16, carte. (Projet très étudié de démembrement de l'Allemagne.)

*Guyot, *la Province rhénane et la Westphalie ; étude économique*. Paris, 1915, in-8°. (Cartes et graphiques fort utiles ; données statistiques.)

Jullian, *le Rhin gaulois*. Paris, 1915, in-12. (Brochure d'ensemble très claire et très concluante.)

*Babelon, *le Rhin dans l'histoire*. Paris, 1916-1917, 2 vol. in-8°, carte. (Ouvrage fondamental.)

*Driault, *la République et le Rhin*, Paris, 1916, 2 vol. in-16. (Le problème politique et le problème économique. Ouvrages lumineux et parlants.)

Engerand, *l'Allemagne et le fer*. Paris, 1916, in-16, cartes. (Cet ouvrage retentissant a renouvelé la question économique du Rhin, de même que le suivant, du même auteur : *le Secret de la Frontière*. Paris, 1918, in-16, cartes.)

Milhaud, *la Question d'Occident*. Paris, 1916, in-16 (Historique et diplomatique, éloquent, judicieux.)

Nothomb, *la Barrière belge*. Paris, 1916, in-16, cartes. (Revendications belges sur l'Eifel.)

*Laskine, *la Démocratie française et le Rhin*. Paris 1917, in-8°. (Brochure claire, pertinente, merveilleusement documentée ; précieuse pour l'opinion publique républicaine.)

Sagnac, *le Rhin français pendant la Révolution et l'Empire. Paris*, 1917, in-8°, carte. (Remarquable de précision.)

Stiénon, *la Rive gauche du Rhin et l'équilibre européen*. Paris, 1917, in-16. (Historique et diplomatique.)

Vidal de La Blache, *la France de l'Est*. Paris, 1917, in-8°, cartes. (Concerne surtout l'Alsace-Lorraine. Purement géographique et économique. Un chef-d'œuvre.)

Wampach, *le Luxembourg et les Luxembourgeois*. Paris, 1917, in-16. (Politique et historique.)

*Johannet, *le Principe des nationalités*. Paris, 1918, in-16. (La question du Rhin y est examinée sous ce jour particulier.)

*Rovère, *les Survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne* (1815-1914). Paris, 1918, in-8°. (Ouvrage de premier ordre à tous points de vue ; le plus précieux peut-être, après celui de Babelon.)

LENDING LIBRARY
BIBLIOTHEQUE
DE PRET

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 7

CHAPITRE I. — DE L'IDÉE DE FRONTIÈRE NATURELLE 1

Frontière naturelle ou frontière rationnelle ? — Force et frontières. — Origines historiques. — Strabon et l'Empire romain. — César et la Gaule. — La force de l'idée de frontières naturelles depuis l'Empire romain. — Influence de notre défaite de 1871 sur cette idée. — Les théories de M. Vallaux. — Ce qu'est ne réalité la frontière naturelle. — Une idée-programme. — Logique et histoire, esthétique et géographie. — L'évolution de l'univers politique : du désordre de la force au cosmos de la frontière naturelle.

CHAPITRE II. — FRANCIA : GALLIA 30

Philosophie de l'histoire et roman. — L'histoire de France et la philosophie de l'histoire. — Les frontières naturelles et l'histoire de la France. — *Gallia* et *Francia* au VIe siècle. — Les Mérovingiens. — La

Gallia sous les Carolingiens. — Ses rapports avec la *Francia*. — La *Francia* rejoint la *Gallia*. — Les partages du IXe et du Xe siècle. — La lutte de la *Gallia* contre le *regnum Teutonum* et le Saint-Empire. — La France et la Gaule depuis le XIe siècle. — Empire et nation, de Clovis et de Charlemagne aux Capétiens. — Une pensée de Th. Braga. — L'idée gauloise et le Rhin.

CHAPITRE III. — LE RHIN, FRONTIÈRE NATURELLE 53

Double conséquence de nos désastres de 1870. — La crise de l'idée de frontière naturelle. — Embarras d'Albert Sorel. — Critiques adressées par M. Himly à l'idée rhénane. — Nécessité de les éclaircir. — Réfutation par l'absurde de l'idée des vraies et des fausses frontières naturelles. — Nature spéciale de la frontière rhénane. — Le Rhin, frontière *multiple*. — Est-il une frontière stratégique? — Appréciation de Vauban, de Carnot, de Gouvion Saint-Cyr, de Chateaubriand, de Karl Marx, de Laskine. — Rive gauche et rive droite inséparables. — Haute signification européenne des vicissitudes de la région rhénane. — Rome et le *limes romanus*. — Clovis et la rive droite. — La tradition capétienne. — Mazarin. — Le Rhin appartient aux derniers Bourbons. — Les oscillations du bloc rhénan. — Empiétements germaniques. — Au Xe et au XIe siècle. — Au XVIIIe. — Le Rhin devient en 1795 notre frontière effective. — Courte durée du phénomène — Nouveaux empiètements germaniques au XIXe siècle. — Caractère critique du moment présent.

CHAPITRE IV. — LA NATIONALITÉ DU RHIN..... 91

Que l'Allemagne a voulu remplacer l'art par la science. — D'une conséquence de ce projet qu'elle n'avait pas

prévue. — La nationalité du Rhin et la *race*. — Les mouvements de population en Gaule et en Germanie. — La nationalité, aspect de la culture. — Qu'est-ce qu'une culture ? — Culture et technique. — La culture liée à un centre de forces propagateur. — Caractère transactionnel du Rhin. — Il ne tient pas à l'Allemagne. — La francisation du Rhin. — Révolution et Empire. — Les traités de Vienne et la tragédie rhénane. — Victoires des intellectuels allemands sur les intellectuels français. — Les persistances françaises après 1815. — Le culte de Napoléon. — Napoléon III « règne » en Allemagne. — Bismarck l'en expulse. — L'importance des idées, prouvée par l'échec napoléonien. — De la faiblesse de l'idée nationalitaire et démocratique en France. — La nationalité française des Rhénans en 1870-1871. — L'aventure d'un officier français à Mayence. — De 1871 à 1914. — Notre nationalité s'arrête au Rhin.

CHAPITRE V. — L'OR DU RHIN 125

L'idée de région économique. — Contraste et solidarité. — Avénement de l'âge industriel. — Houille et fer dans la région du Rhin. — Les Prussiens sur le fleuve. — L'industrialisation du Rhin par la Prusse et l'Empire. — L'augmentation du transit. — Le Rhin et la Saône. — Le Rhin et le Danube. — L'Allemagne et la législation fluviale du Rhin. — L'impérialisme allemand sur le Rhin. — Le port de Duisbourg-Ruhrort. — Mainmise allemande sur les forces métallurgiques françaises en 1815 et en 1871. — La découverte et l'exploitation du bassin de Briey. — La houille westphalienne désire le fer lorrain. — Qu'allons-nous faire ? — La restitution de la seule Alsace-Lorraine complique le problème. — Nécessité d'acquérir une hypothèque en Westphalie.

CHAPITRE VI. .. LA POSITION DU PROBLÈME.... 147

Proudhon et le rôle impérial du Rhin. — Appréciation similaire de M. Vidal de la Blache. — Le Rhin symbole de l'Empire romain. — Les invasions, en se tassant, introduisent un type antagoniste d'équilibre. — Albert Sorel et le Rhin. — Critiques de sa thèse. — M. Stiénon et la politique rhénane de la France. — Quintessence de cette politique. — Caractère international de la politique française sur le Rhin de 1658 à 1785. — A partir de 1814, le coup de bascule se refait contre nous. — La France, mandataire de l'Europe sur le Rhin. — Ce qu'elle y gagne, ce qu'elle y doit faire.

CHAPITRE VII. — LES SOLUTIONS 164

Caractère complexe de la solution à intervenir. — Une nuée à écarter : la nationalité. — Signification juridique du terme. — Conséquences juridiques de l'état de guerre. — Précautions spéciales à prendre au regard de la nationalité. — Retour pur et simple de l'Alsace-Lorraine. — La question de la « rive gauche ». — Tempéraments possibles envisagés par rapport aux précédents de 1795, 1798 et 1801.— Nécessité d'un *noviciat* —. Les nécessités positives. — La part de la Belgique. — Propositions Delaire, Dimier, Stiénon, Nohtomb. — Du danger de germaniser la Belgique. — Nécessité pour la France de reculer sa frontière du Nord-Est — La défense militaire doit franchir le Rhin. — La question des têtes de pont. — Pas d'état tampon. — M. Babelon et la thèse du protectorat — Alliance des riverains de la rive gauche. — La *question d'Allemagne* domine la *question du Rhin*. — Plus d'unité allemande afin d'éviter l'irrédentisme. — L'assimilation des Rhénans. — La fin des petits Etats. — Militarisme et démagogie. — Le Rhin et la ploutocratie démagogique. — Le peuplement de la France et l'assimilation de la Rhénanie.

— Procédés d'assimilation. — Variations sur le droit de cité. — La question économique. — Nécessité d'acquérir le bassin de la Ruhr. — Nécessité de maintenir *l'unité du système fluvial rhénan*. — Ce que nous fournirait la Rhénanie en ravitaillement démographique. — L'équilibre de la *Gallia*.

CONCLUSION 201

Ce qu'est le Rhin. — La rive gauche centre de nos intérêts. — Trois aveux de Bismarck. — Deux aveux de Karl Marx. — Ce que représente la rive gauche pour la France. — Conventionnels et thomistes sont d'accord. — Le Rhin et l'avenir de la France.

APPENDICES 209

I. L'ascendance gauloise de Charlemagne. . . 211
II. Rive droite et rive gauche 217
III. La nationalité rhéno-westphalienne. 220
IV. Les *incidents* de Mannheim. 223
V. Mulhouse et le Rhin. 224
VI. Les armées françaises sur la rive droite. . . . 226
VII. La nationalité des industriels de la Sarre. . . 227
VIII. La nationalité du Palatinat. 229

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES 231

TABLE DES MATIÈRES 233

LENDING LIBRARY
BIBLIOTHEQUE
DE PRET

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE QUINZE FÉVRIER MIL NEUF CENT DIX-NEUF
PAR
L'IMPRIMERIE ARTISTIQUE LUX
POUR
LA NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE
3, PLACE DU PANTHÉON, 3
PARIS

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or bebore the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

OCT 5 1943

a39003 001399913b
DC 59.8 .G4J6 1919
JOHANNET, RENE.
RHIN ET FRANCE.

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 06 09 15 24 3